

ATLAS DES PAYSAGES

Parc naturel régional Normandie-Maine



PRÉAMBULE

Dans une approche globale, la structure même du territoire du Parc naturel régional Normandie-Maine s'appuie sur des étendues de bocages et de forêts dessinant des volumes et des formes originales, et dégagant des ambiances singulières. Histoire et géomorphologie confirment cette cohérence d'ensemble.

Le territoire du Parc offre toutefois une diversité de paysages présentant des qualités spécifiques.

Les paysages du Parc Normandie-Maine expriment par ailleurs une imparable mutation de l'espace, reflet de l'évolution des sociétés rurales et des systèmes économiques d'exploitation du sol. Depuis plusieurs décennies, les interventions humaines se multiplient. Si certaines participent de la mise en valeur de l'espace et de l'amélioration du cadre de vie, d'autres risquent d'effacer l'originalité des paysages...

À l'heure où l'enjeu paysager devient incontournable, le présent document doit permettre d'éclairer les acteurs du territoire sur la nécessité de composer avec les espaces aux équilibres fragiles. Il convient également d'appréhender le dit « atlas » comme un outil de référence pour l'élaboration de projets d'aménagement, de documents d'urbanisme ou bien encore comme un outil d'aide à la définition d'une politique de gestion de l'espace.

Enfin, l'ensemble des éléments de cet atlas constitue un véritable document de base pour une meilleure connaissance des paysages, de leurs caractéristiques et de leurs richesses, de sorte que chacun puisse mieux cerner ce qu'il transforme, structure, embellit ou banalise...

INTRODUCTION

Le territoire du Parc naturel régional Normandie-Maine s'affirme par l'existence d'un HAUT PAYS. C'est dans le secteur normand que se déploie, sur plus de 70 kilomètres, le solide relief du Massif armoricain. Crêtes, barres et escarpements rythment le paysage et isolent le monde des bois et forêts de la lande Pourrie, des Andaines et d'Ecouves.

Le Maine englobe les Alpes mancelles, la dorsale boisée de Sillé, le bastion de Perseigne avec ses futaies de chênes et de hêtres... Il détient le record d'altitude de l'ouest français avec 416 Mètres au mont des Avaloirs.

Le BAS-PAYS comprend les douces collines du Saosnois, les campagnes ouvertes d'Alençon et de Sées. A noter que la ville de Sées présente un riche patrimoine architectural organisé autour d'une majestueuse cathédrale, joyau de l'art gothique. Le bas-pays, c'est aussi le Passais, un bocage qui se signale par l'étendue de ses vergers de poiriers haute tige, perchée sur un éperon rocheux, Domfront, capitale du Passais, a conservé des vestiges de la cité fortifiée du XI^e siècle.

Vers le sud-est, une fois la rivière Mayenne franchie, s'ouvre un plateau doucement ondulé. Ici se distingue une "Petite Cité de Caracère" : Lassay et son château médiéval.

Parmi les CHATEAUX ouverts au public, signalons également celui de Sassy et ses célèbres jardins à la française ou encore celui de Carrouges qui constitue un édifice remarquable fait de granite, de briques et d'ardoises.

Le Parc naturel régional Normandie-Maine est placé sous le signe de L'EAU. Ruisseaux, rus, rivières, étangs animent son territoire.

La sélection hydrographique est franche : les cours d'eau tels les affluents de l'Orne se dirigent vers la Manche tandis que la Sarthe, la Mayenne avec l'Egrenne et la Varenne descendent vers l'Atlantique. Ici et là, les cours d'eau ont entaillé la roche dure : c'est le cas de la Sarthe qui s'est frayée un passage en formant de magnifiques méandres encaissés, de la Gourbe qui a créé les gorges de Villiers.

L'eau évoque aussi la station thermale de Bagnoles de l'Orne, où le charme des villas construites à la belle Epoque s'ajoute à celui d'un site exceptionnel.

Considérant la richesse du territoire ainsi évoquée mais aussi sa vulnérabilité, le syndicat mixte du Parc a programmé l'atlas des paysages (dont les objectifs sont énoncés en préambule).

Ce document est le produit de travaux confiés à un bureau d'étude spécialisé. Il est le fruit d'une franche collaboration des élus et des partenaires du Parc qui ont bien voulu accompagner les différentes analyses ; qu'ils en soient ici remerciés.

GEOGRAPHIE

couleurs et saisons	8
quel temps fait-il ?	9
carte de géologie	10
sous nos pieds, les cailloux	11
carte des sites géologiques	12
sous nos pieds, les cailloux (suite)	13
carte du relief	14
de la cave au grenier	15
carte des boisements	16
les seigneurs des forêts	17
cartes des forêts	18
les seigneurs des forêts (suite)	19
carte du réseau hydrographique	20
les mille éclats de l'eau	21
les visages du bocage	22-23
les arbres du bocage	24-25
les gestes du bocage	26
campagnes aux vastes horizons	27

HISTOIRE

le temps qui passe	28
au temps des celtes et des romains	29
au temps des moines et des seigneurs	30
au temps du fer	31
les forêts d'avant-hier à aujourd'hui	32-33
le bocage d'avant-hier à aujourd'hui	34-35
les villages d'avant-hier à aujourd'hui	36-37

STRATEGIE

carte des ensembles paysagers du parc	38
les ensembles paysagers du parc	39
descriptions succinctes	40-41
villes et bourgs identitaires du paysage	42
des sites particuliers	43,
bois, forêts et paysages	44-45
bocages et paysages	46-47
propositions et recommandations pour une politique du paysage	52-54

ANNEXE

55

ATLAS DES PAYSAGES

couleurs et saison

Parc naturel régional Normandie-Maine

Au fil des jours, les paysages offrent leurs visages maquillés des couleurs de "saison" ! En terres d'herbages, c'est davantage la lumière qui parera d'éclats nouveaux le vert prairial. L'hiver et ses soleils obliques proposent des verts presque fluorescents, l'été les dardera d'un éclairage plus dru. En terres de labours, au rythme des cultures, les bruns terreux succèdent aux verts tendres des céréales ou aux verts plus foncés des maïs. En terres forestières, les automnes font flamboyer les horizons boisés...

Chaque morceau de France connaît ses successions chromatiques, mais ce qui fait la spécificité paysagère d'une région tient à la combinaison entre ses qualités atmosphériques et les formations végétales qui la couvrent.



En Normandie-Maine, l'arbre bocager ou forestier est une figure constante des paysages. L'écorce, la feuille - de sa naissance à son envolée - la fleur, le fruit tels sont les éléments de la palette. Les grands hêtres de l'Ouest du Parc proposent leurs troncs gris lumineux, les châtaigniers du même secteur rougeoient en se piquetant de l'or de leurs fruits, les poiriers et pommiers éclatent d'une blancheur printanière, les aubépines se couvrent de sang l'automne venu, les cytises des haies de l'Est du Parc ploient sous leurs grappes jaunes, les chênes cultivent l'harmonie des ors, des bruns, des rouges...

Dans les programmes d'aides en faveur du bocage développés par les Conseils Généraux, les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), les Chambres d'agriculture, le Parc et bien d'autres partenaires, la mise en place d'une

gamme végétale est quasi systématique. Ces gammes présentent de nombreux avantages. Les végétaux étant bien adaptés aux conditions de sols et de climat, ils seront plus à même de

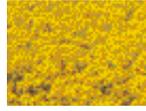


se développer dans les meilleures conditions. Les haies et boisements qu'ils construiront seront d'autre part des terrains familiers, pour la faune et la flore locales.

Enfin, leur intégration aux paysages sera facilitée par la concordance de couleurs que ces nouvelles plantations entretiendront avec leurs aînées. Les formes du bocage d'aujourd'hui et de demain ne seront plus celles d'hier ces dernières évoluant au gré des techniques et des besoins. Mais la brique, de la haie reste le végétal et son choix peut per-

mettre une association plus harmonieuse entre le nouveau et l'ancien.

Toutefois la qualité chromatique d'un territoire rural ne s'arrête pas aux portes des villages et



hameaux ! Les calcaires crémeux de l'Est du Parc mettent en relief les arbres des jardins tandis que les gris des pierres (granits et grès) ou des enduits qui dominent ailleurs se fondent davantage dans les écorces. Les constructions neuves tentent bien souvent de se parer de

teintes en relation avec l'environnement bâti au sein duquel elles prennent place. Les Plans d'Occupation des Sols (POS) lorsqu'ils existent favorisent de telles attentions. Mais les végétaux influenceront autant si ce n'est plus, la perception finale de la parcelle nouvellement bâtie: la haie périphérique, les arbres et arbustes des pelouses donneront le ton.



Climat continental à tendance océanique, climat océanique atténué, les mots pour décrire le climat du Parc mettent en avant des sous-ensembles au sein du vaste territoire. Tous s'accordent pourtant à dire qu'il pleut assez abondamment et que les hivers sont rudes. Ce sont, bien sur, les reliefs et les massifs forestiers qui concentrent ces caractères. Les pluies étant arrêtées par les hauteurs, elles tombent en plus grande quantité sur tout le secteur Nord du Parc ainsi que sur les massifs de Sillé et Perseigne. Quant au froid, certaines parties du Nord-Ouest du Parc dépassent les 60 jours de gel pour une température annuelle moyenne de moins de 10°. Le Sud du territoire est beaucoup plus clément, les pluies sont moins abondantes et les températures hivernales plus modérées. **Ainsi au Nord, et surtout au Nord-Ouest, le climat présente une nuance montagnarde, tandis que le Sud est plus océanique.**

Sur ces différences climatiques, se sont forgées des identités agraires distinctes, encore visibles aujourd'hui. Le haut pays ne se singularise pas exclusivement par son altitude: c'est davantage son climat rigoureux qui le signe. Parallèlement, "haut et bas pays" n'ont pas connu la même histoire. Ainsi, dans l'Ouest du Parc, tandis que les activités humaines se développaient assez aisément dans le "bas pays", le long de la Mayenne et de la Varenne, le "haut pays", fut gagné plus tardivement. Ici, les hameaux y sont moins nombreux, la sensation de solitude plus forte.

La protection contre les vents dominants est une préoccupation toujours d'actualité dans le monde agricole et pour tous les habitats isolés. En effet, vivre au contact direct de la nature, c'est bénéficier de la beauté de ses paysages, c'est aussi

connaître ses rigueurs. Le vent et le froid qui parfois l'accompagne sont des ennemis dont il convient de se protéger.

L'inscription des villages, hameaux et fermes isolées dans la topographie indique la connaissance des anciens en la matière. Ainsi, nombre d'entre eux sont localisés au creux d'un vallon ou sur les pentes abritées. De même, perchées ou non, les fermes et hameaux s'entourent le plus souvent d'un petit bois ou d'une écharpe de boisements qui protège les bâtiments des grands vents.

Les plantations d'arbres de haut jet ou de haies (toutes formes confondues) autour des habitations ont considérablement augmenté ces dernières années. L'agrément que procure la végétation s'allie ici à des réalités concrètes, voire économiques (en particulier pour les éleveurs). Cette dynamique rappelle à quel point, face à une question vieille comme le monde, les hommes inventent et réin-



ventent des réponses adaptées, peu coûteuses, pratiques et satisfaisantes pour les yeux

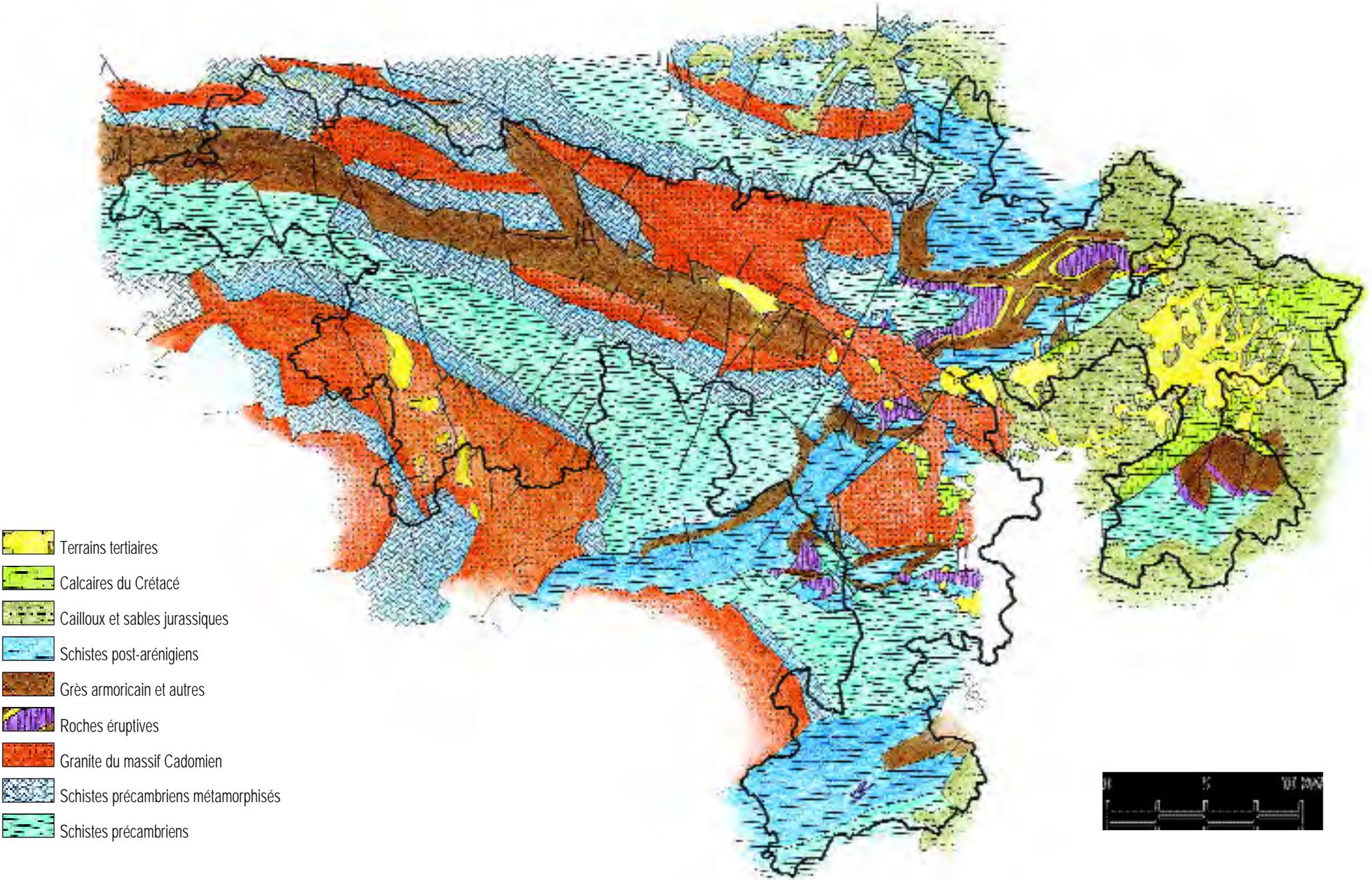
L'intégration au paysage de bâtiments modernes aura beaucoup à apprendre de l'observation des bâtiments anciens. L'orientation par rapport au soleil, par rapport aux vents dominants, l'implantation sur le terrain (prise en compte du relief, vocabulaire architectural de la pente), les végétaux utilisés, etc. Autant d'éléments qui développent une accroche profonde avec le territoire.



ATLAS DES PAYSAGES

carte de géologie

Parc naturel régional Normandie-Maine



Dans les profondeurs de la terre, les paysages prennent leur source. En effet, les différents matériaux composant la croûte terrestre et leur très longue histoire sont des facteurs primordiaux quant à la structure des reliefs observés et quant à l'usage des sols. Le Parc naturel régional Normandie-Maine est majoritairement situé sur la bordure orientale du Massif armoricain. Cette vieille montagne (qui occupe le grand Ouest français), bien qu'usée par le temps, offre encore des reliefs véhéments, des altitudes "imposantes" : 416 mètres, tel est le record de la vieille dame armoricaine, toute de grès vêtue, au Mont des Avaloirs.

Ce sont les hauteurs gréseuses, couronnées de bois et forêts, qui apparaissent à la première lecture de la carte géologique (page ci-contre). D'Ouest en Est, elles s'imposent comme un collier où chaque perle porte le nom d'une forêt ou d'un bois : Lande Pourrie, Andaines, Motte, Monnaie, Ecouves, Goult, l'Evêque, Ballu, Ache, Sillé, Pail, Multonne, Perseigne... Longue liste dominant les collines et les plaines environnantes.

Les grès armoricains, parfois assez durs pour résister aux millénaires, parfois assez tendres pour offrir leurs sables aux maçons, sont les avant-derniers venus de l'histoire géologique du territoire. En effet, avant que se soulève la chaîne hercynienne, deux "événements" géologiques (qui prirent beaucoup de temps !) marquent encore les paysages.

Le premier est lié à la longue présence de la mer, il y a fort longtemps de cela. Les vases qui se déposèrent, peu à peu transformées en schistes, se retrouvent sur l'ensemble du territoire, mais se

déploient davantage dans la partie Sud du Parc. Elles offrent aujourd'hui des paysages de collines aux formes douces, qu'entaillent paisiblement les rivières.

Le deuxième événement correspond à la lente montée d'un magma granitique. Issus des profondeurs de la terre, ces granits sont représentés au Nord et au Sud du Parc, ainsi qu'aux périphéries de la grande majorité des hauteurs gréseuses. Granits et grès proposent des paysages plus durs que ceux des schistes : les pentes sont souvent plus sévères, les rivières tracent des vallées encaissées, voire même des escarpements, les roches apparaissent aisément à l'air libre...

Mais les schistes, au contact des granits encore chauds, se sont ici et là également durcis pour donner ces roches dites cornéennes qui ponctuent de leurs croupes plus nerveuses les molles collines schisteuses (mont Margantin).

Grès, schistes et granits, tels sont les trois grandes familles des sous-sols des trois quarts Ouest du Parc.

Et puisque le Parc présente l'extrémité orientale du Massif armoricain, il dispose donc de la bordure occidentale du Bassin parisien ! Ces terres de l'Est, également nées de la mer, sont les plus récentes de l'histoire géologique du Parc. Calcaires, marnes, sables, tels furent les dépôts de la mer jurassique. Le relief, très doux, ouvre d'assez vastes plaines ; c'est d'ailleurs ainsi que sont toujours nommés, en Normandie-Maine, les terrains offerts aux labours.



La nature du sous-sol influence directement les paysages perçus. Sur le territoire du Parc, les grès boisés dominent, les granites affluent et sont parfois ponctués de bois, les schistes offrent aux regards leurs collines bocagères, les plaines calcaires ouvrent leurs horizons.

Sous-sols, reliefs, végétations et occupations humaines sont donc en étroite relation. Le sous-sol marque également le paysage des villages, des hameaux et des fermes. Les murs, les toitures présentent, en effet, les matériaux qu'il serait difficile de découvrir sans eux.



Grès et granites sont des roches dures qui peuvent intervenir pour l'ensemble de la construction ou pour certaines parties du bâtiment (soubassements, linteaux...). Les schistes donnent des pierres feuilletées qui distinguent fortement les constructions réalisées avec ces matériaux. Les calcaires sont représentés dans l'architecture de l'Est du Parc. Les villages arborent des teintes beaucoup plus claires que dans la partie Ouest. Les toitures sont d'ardoises (schistes ardoisiers) et de tuiles (argiles). Lorsque la pierre manque, l'argile est utilisée soit sous la forme de briques, soit mêlée à la paille (torchis).



ATLAS DES PAYSAGES

illustrations géologiques

Parc naturel régional Normandie-Maine

1 Ger : centre historique de l'artisanat de la poterie (céramique domfrontaise) et ses matières premières (argile)

2 Saint-Georges-de-Rouelley : découverte d'un four de potier médiéval (céramique domfrontaise)

3 Saint-Georges-de-Rouelley : la Fosse Arthour, faille dans le grès armoricain et passage de la Sonce

4 Saint-Bomer-les-Forges : filon de dolérite (granite qui, en s'altérant, laisse des boules – bouldards, biseuls – très dures)

5 La Haute-Chapelle : grès armoricain dans une carrière (la stratification des grès est très visible)

6 Saint-Gilles-des-Marais : argiles potières (céramique domfrontaise)

7 Domfront : escarpement de grès armoricain, fortification et édification de la ville à partir de cette roche ; cluse de la Varenne

8 Saint-Brice : le mont Margantin, hauteur isolée composée de roches cornéennes (contact entre schistes et granits chauds)

9 Ceaucé : plusieurs carrières sur la commune : granits (visibles dans les constructions), sables, graviers, calcaires et argiles

10 La Ferrière-aux-Etangs : ancienne cité minière avec traces de l'exploitation (présence de minerai à environ 30 mètres sous le grès)

11 La Coulonche : lecture possible des différents sous-sols : grès, schistes, granites, roches cornéennes (contact schistes/granites chauds)

12 Bagnoles-de-l'Orne : cluse de la Vée dans le grès armoricain et eaux souterraines issues de poches dans ce grès (400 à 500 mètres de profondeur)

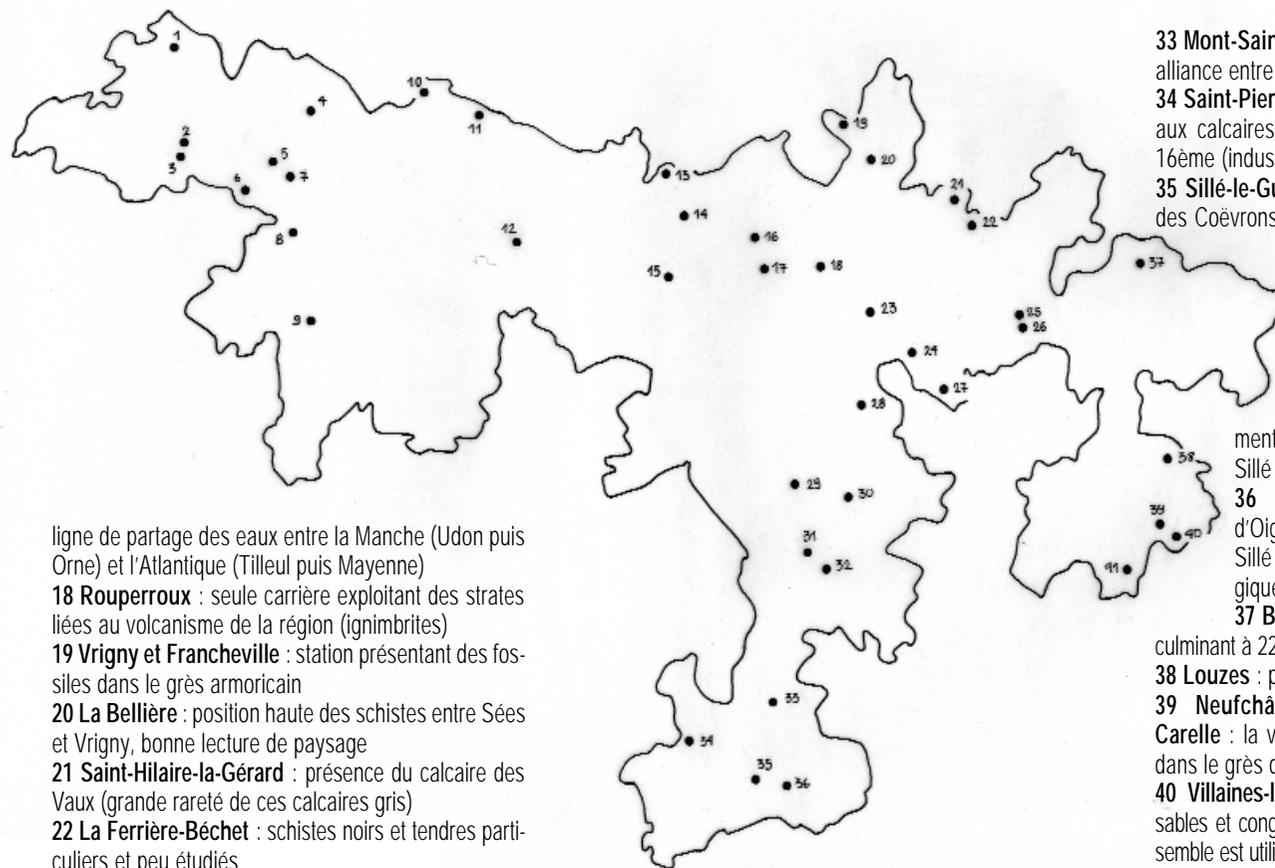
13 La Chaux : anciennes carrières de granite

14 Joué-du-Bois : granite gris bleu très présent sur la commune (carrières, affleurements...)

15 Saint-Patrice-du-Désert et Lignièrès-Orgères : plusieurs sites d'observation de plaques de grès armoricain affleurant

16 Carrouges : crête de Carrouges liée à des roches cornéennes (contact schistes/granites chauds) ; forte présence des granites dans l'architecture

17 Saint-Martin-des-Landes : commune située sur la



ligne de partage des eaux entre la Manche (Udon puis Orne) et l'Atlantique (Tilleul puis Mayenne)

18 Ruperroux : seule carrière exploitant des strates liées au volcanisme de la région (ignimbrites)

19 Vrigny et Francheville : station présentant des fossiles dans le grès armoricain

20 La Bellière : position haute des schistes entre Sées et Vrigny, bonne lecture de paysage

21 Saint-Hilaire-la-Gérard : présence du calcaire des Vaux (grande rareté de ces calcaires gris)

22 La Ferrière-Béchet : schistes noirs et tendres particuliers et peu étudiés

23 Saint-Nicolas-des-Bois : site d'intérêt géologique majeur en raison de dépôts rares et fossilifères

24 Livaie et "la Roche-Elie" : coupe naturelle très lisible dans les complexes volcaniques d'Ecouvès (secteur ayant connu une intense activité volcanique)

25 Vingt-Hanaps : les eaux des sources nées en Ecouvès disparaissent brutalement (circulation karstique) pour réapparaître (résurgences) à Sémallé

26 Vingt-Hanaps : carrière présentant un front de taille dans les calcaires de la campagne d'Alençon (nombreux fossiles)

27 Colombiers : nombreuses carrières (souvent comblées) de granite d'Alençon, roche utilisée en pavage

33 Mont-Saint-Jean : les rochers du Saut du serf, alliance entre géologie et légende

34 Saint-Pierre-sur-Orthe : fours à chaux – grâce aux calcaires de la Boissière – exploités dès le 16ème (industrie "chaussumière")

35 Sillé-le-Guillaume : site urbain sur les pentes des Coëvrons ; deux intérêts géologiques complé-

mentaires : fossiles et "porphyre truité" de Sillé

36 Saint-Rémy-de-Sillé : la butte d'Oignies, panoramas vers le massif de Sillé et site de lecture de l'histoire géologique

37 Boitron : îlot de grès armoricain (colline culminant à 224 m) dans la campagne de Sées

38 Louzes : présence d'une roche rare : le gabbro

39 Neufchâtel-en-Saosnois et Villaines-la-Carelle : la vallée d'Enfer, une tranchée naturelle dans le grès de Perseigne

40 Villaines-la-Carelle : carrières présentant des sables et conglomérats situés sur des calcaires (l'ensemble est utilisé pour la construction)

41 Saint-Rémy-du-Val : site pédagogique majeur offrant une coupe historique dans le jurassique du Bassin parisien

et construction

28 Saint-Denis-sur-Sarthon : la butte Chaumont, une assise de grès armoricain très dur entourée d'éboulis pierreux (grès dégradé par le gel durant les glaciations quaternaires)

29 Saint-Pierre-des-Nids : affleurements de granite dans les vallons et vallées

30 Saint-Céneri-le-Géréi : encaissement de la Sarthe dans le granite

31 Saint-Léonard-des-Bois : encaissement de plus de 100 mètres de la Sarthe et village lové dans un méandre

32 Saint-Léonard-des-Bois et Sougé-le-Ganelon : site du Pont de la Folie où peuvent s'observer 3 types de roches volcaniques

La constitution géologique du territoire du Parc présente donc une certaine complexité. Souvent invisible, la roche se laisse pourtant découvrir en quelques endroits : affleurements, carrières, escarpements...

Les sites qui révèlent leur géologie sont donc particulièrement importants. Et ceci d'autant plus que les rochers sont chargés depuis des temps immémoriaux d'une valeur symbolique très forte. Ainsi, les celtes vouaient des cultes nombreux et très précis à différentes formes de la "nature". L'eau (et surtout la source), le rocher et l'arbre vénérable formaient alors un trio symbolique de premier ordre. *Aujourd'hui encore, certaines pierres, certains points hauts sont toujours supports de légendes.* Les points hauts sont également l'occasion de panorama, qui permettent aux voyageurs d'embrasser le territoire d'un regard. Et puis, les rochers sont aussi des espaces à conquérir "physiquement", comme en témoignent les nombreux sites d'escalade du Parc.

Il est enfin bien plus aisé d'expliquer la lente évolution géologique du territoire là où la roche se montre. *Ces espaces présentent donc une vocation pédagogique évidente.*



Des rochers qui flottent !

Les granits se montrent assez fréquemment sur le territoire. La dégradation de la roche révèle en effet des nodules durs aux formes arrondies par le temps. Ces rochers empêchent toute agriculture, si bien que les sillons, contournent les obstacles. Ainsi, voit-on au centre d'une pâture ou même d'un champ, des pierres qui semblent émerger doucement et flotter à la surface de la terre.

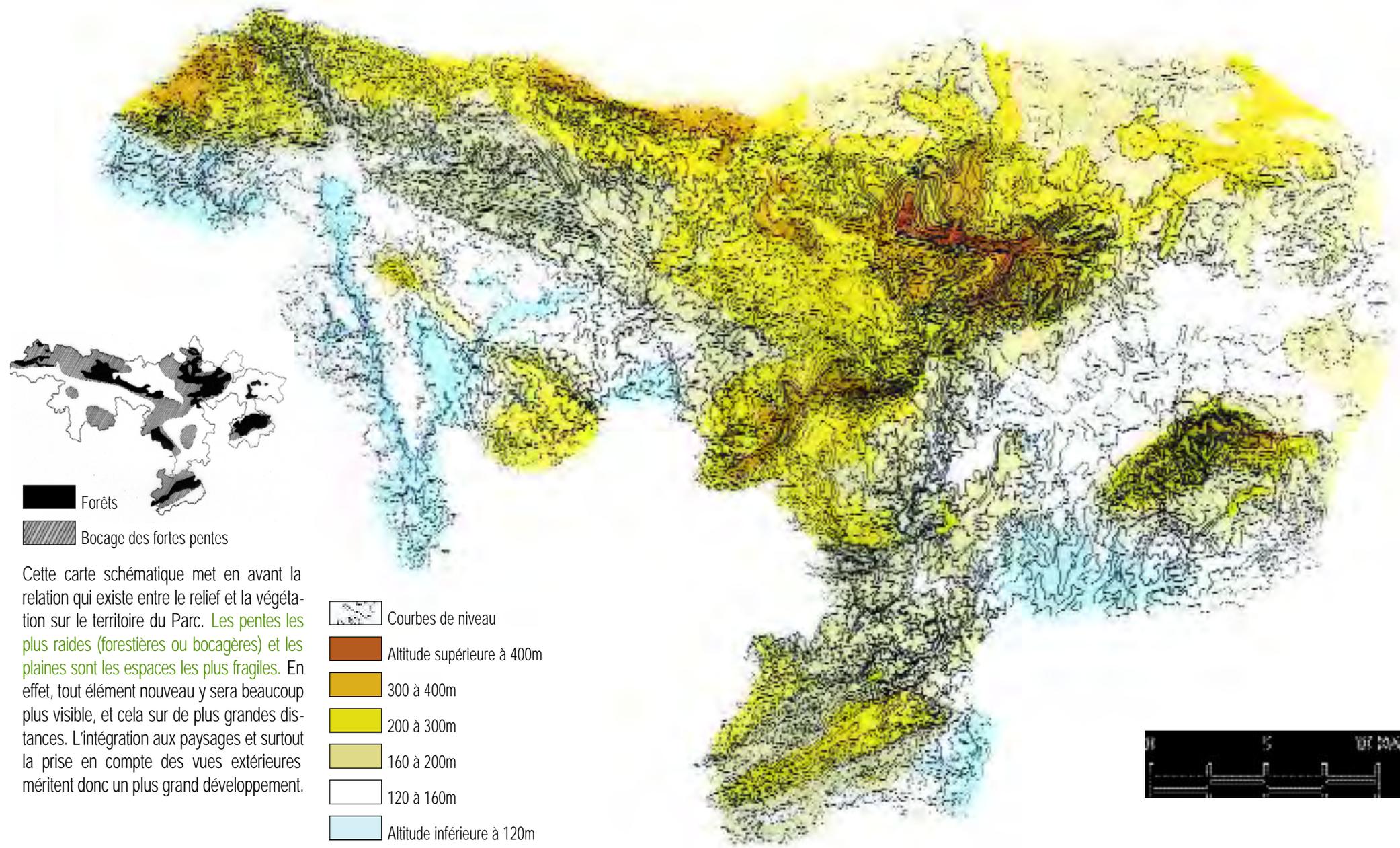
Dans le secteur de Carrouges, ces rochers s'accompagnent de boisements qui génèrent un paysage de bocage assez spécifique, très arboré. Ailleurs, ce sont les murets ou plus souvent les talus des haies qui témoignent de la nécessaire évacuation des pierres pour la mise en culture.



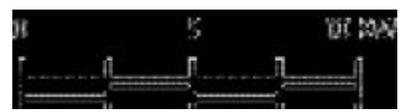
ATLAS DES PAYSAGES

carte du relief

Parc naturel régional Normandie-Maine



Cette carte schématique met en avant la relation qui existe entre le relief et la végétation sur le territoire du Parc. Les pentes les plus raides (forestières ou bocagères) et les plaines sont les espaces les plus fragiles. En effet, tout élément nouveau y sera beaucoup plus visible, et cela sur de plus grandes distances. L'intégration aux paysages et surtout la prise en compte des vues extérieures méritent donc un plus grand développement.



Le relief, c'est un peu le tempérament d'un pays. Sa variété sera pour le promeneur ou l'habitant l'occasion de multiplier les sensations, les émotions. En Normandie-Maine, la gamme des reliefs est particulièrement étendue. Aux collines et plaines, s'ajoutent les gorges profondes, les vallées encaissées, les roches taillées, les plateaux dominants, les pénéplaines caillouteuses, etc.

Cette multiplicité de facettes s'organise pourtant suivant le grand axe armoricain Ouest/Est. La crête gréseuse évoquée précédemment constitue la colonne vertébrale du territoire du Parc. Ces sommets sont couronnés de boisements tandis que les pentes sont souvent couvertes des arbres du bocage. Il ressort de cette disposition une très forte lisibilité de ces éléments. Partout ou presque, sur le territoire du Parc, les hauteurs bleutées soulignent l'horizon. Grâce à leur présence apaisante, l'errant retrouvent son chemin. C'est ainsi que la butte Chaumont, avec sa forme bien particulière, se repère à des distances considérables et sur un périmètre également important. Les points de repère du paysage ne doivent pas être négligés. Ils sont porteurs d'une dimension culturelle et sociologique majeure.

Au Nord du grand axe, le relief semble assagi, les pentes étant plus douces. Au Sud, s'affirment les collines. Les paysages collinaires développent une certaine confusion, tout particulièrement lorsque le bocage les anime de sa robe colorée. A gauche, à droite, à l'Est, à l'Ouest : les collines... Le regard se laisse porter par cette houle sans tourmente où émerge de temps en temps un point qui attire les regards : clocher d'église, hori-

zon boisé, ferme isolée...

Les plaines s'étendent à l'Est du territoire. La douceur de leur relief se lit immédiatement, puisque rares sont les obstacles à la profondeur de champ. Mais les plaines ne sont pas les seuls moments où la topographie se calme. Les grandes vallées – telles la Mayenne, la Sarthe (pour partie seulement), l'Orne – tracent leur chemin au sein de vastes étendues ouvertes, bordées de collines.



Le bocage est une des composantes majeures de l'identité du territoire de Normandie-Maine. S'il affecte d'occuper les sols les plus variés¹, les terrains pentus de lisières forestières revêtent un double intérêt. Un intérêt paysager d'abord, puisque ce bocage est particulièrement visible et qu'il se marie harmonieusement aux hautes futaies². Un intérêt écologique enfin, dans la mesure où les haies présentent une richesse biologique de pre-

mier ordre, que complète parfaitement la forêt³.



1 : le bocage s'est construit progressivement sur plus d'un millénaire. Certaines époques ont connu de fortes poussées : les 11-13^{ème} s., la reconstruction après la guerre de Cent Ans et la période 1780-1830 (mise en valeur des landes communales). Les plaines (Sées, Alençon) ont en revanche connu le bocage plus tardivement, après 1880 (avec une dominance de haies basses).

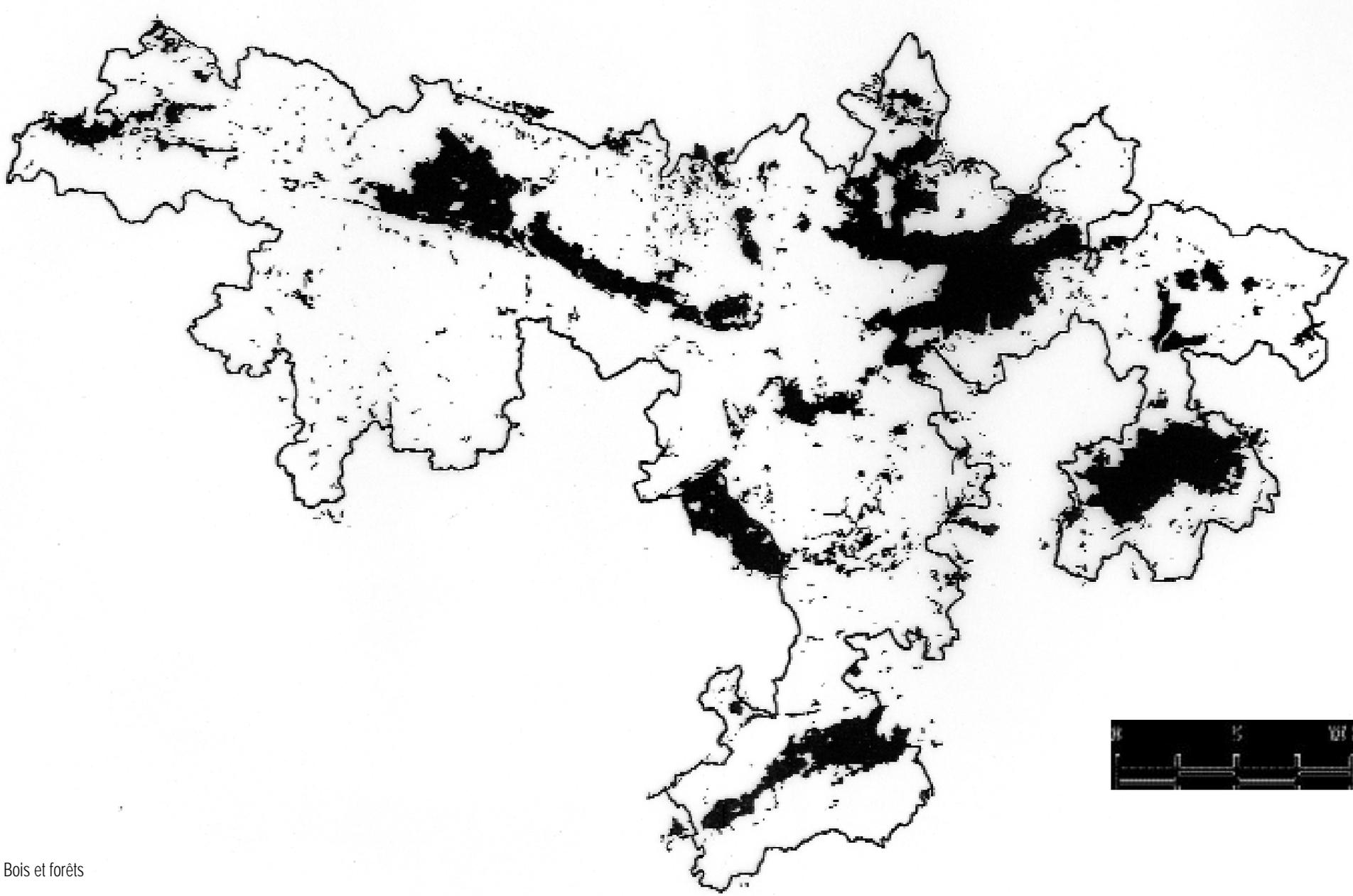
2 : le bocage "maine-normand" n'est pas un bocage de défrichement. Les paysages sylvestres qu'il propose n'en sont pas moins en harmonie avec la forêt.

3 : la haie et l'herbage qu'elle encloît souvent constituent des aires de nourrissage à bien des espèces animales tandis que les forêts sont leurs espaces de repos. Pour ce qui est de la faune et de la flore, les haies forment un continuum biologique, l'équivalent d'un chemin pour les humains.

ATLAS DES PAYSAGES

carte des boisements

Parc naturel régional Normandie-Maine



Bois et forêts





La carte des zones boisées retient – au sein de la végétation du Parc naturel régional – les bois et forêts. L'axe majeur de la Lande Pourrie à Ecouves en passant par Andaines, Motte, Monnaie, Multonne trace une grande barre Ouest/Est sur le territoire. Plus modestes et presque insulaires sont les forêts de Perseigne et de Sillé. Une superposition entre ces massifs et la composition du sous-sol ne laisse aucune ambiguïté : les forêts accompagnent le grès armoricain. Une exception pour infirmer la règle : la forêt de Bourse. Sur terrains quaternaires, cette forêt à l'extrême Est du territoire semble veiller sur la ville du Mêle, comme le faisaient autrefois les grandes Haies¹. La forêt de Bourse semble toutefois participer, de par sa position, du grand axe forestier évoqué ci-dessus.

Chaque forêt dispose d'ambiances qui lui sont propres : Ecouves est un vaste massif au sein duquel s'avancent terres agricoles et villages ; Andaines et ses consœurs s'étirent en longueur mais se traversent en peu de temps ; la Lande Pourrie semble déchirée en fines lanières ; Multonne surprend par l'orchestration de sa découverte ; Sillé brille des feux de son étang ; Perseigne semble flotter dans une mer de champs cultivés ; Bourse s'enroule autour des Ventes...

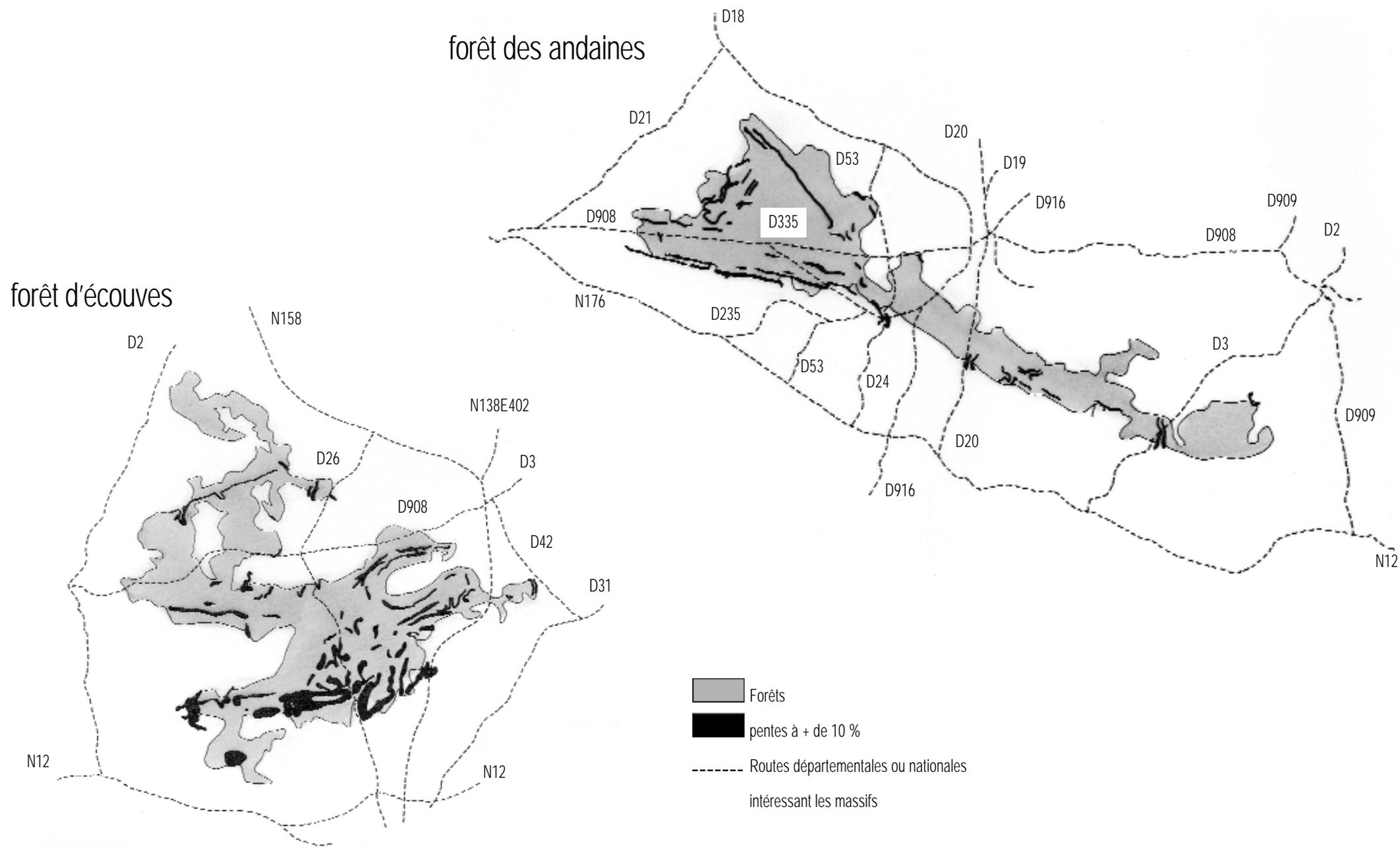


¹ : à l'époque des armées à pied, il était fréquent de trouver autour d'une place forte un boisement en arc de cercle essentiellement composé de taillis très touffus et épineux. Les troupes trouvaient là un obstacle nécessitant défrichage. Ces boisements portaient le nom de Haie.

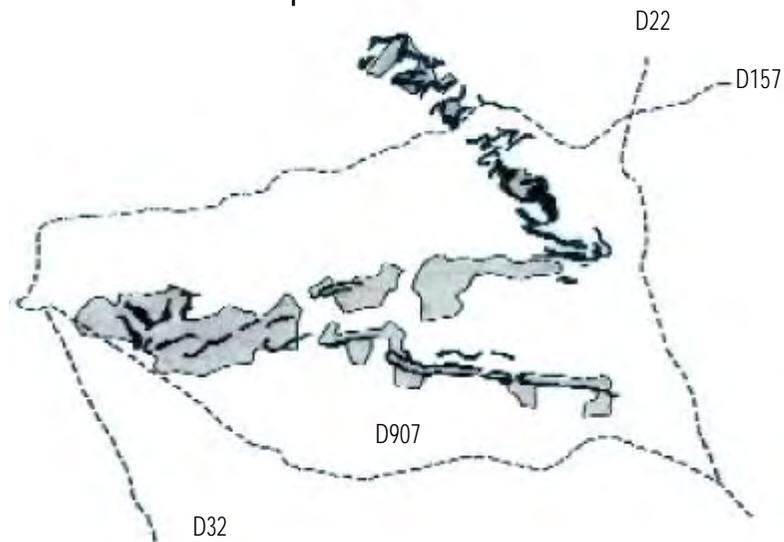
ATLAS DES PAYSAGES

les seigneurs des forêts

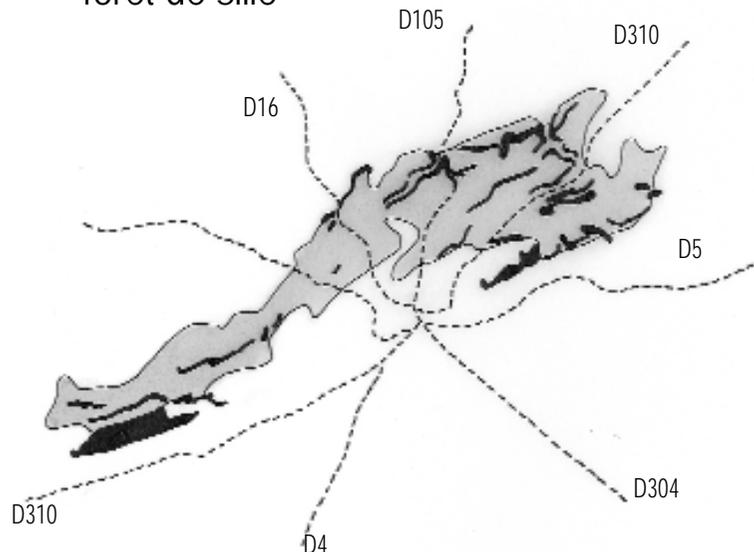
Parc naturel régional Normandie-Maine



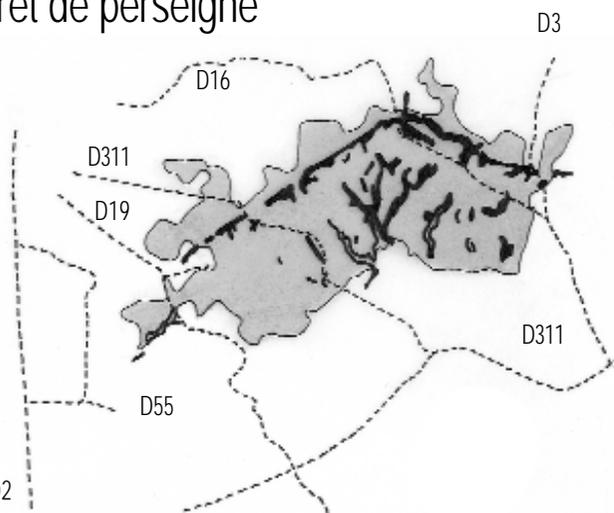
forêt de la lande pourrie



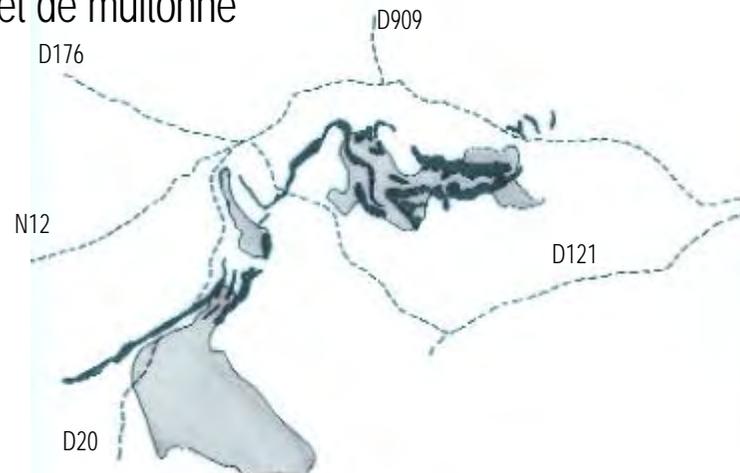
forêt de sillé



forêt de perseigne



forêt de multonne



Le paysage forestier possède sur le territoire du Parc deux dimensions complémentaires. D'abord, les perceptions intérieures depuis les routes et chemins. Ensuite, les perceptions extérieures depuis le reste du territoire et ce tout particulièrement au Sud en regardant vers le Nord.

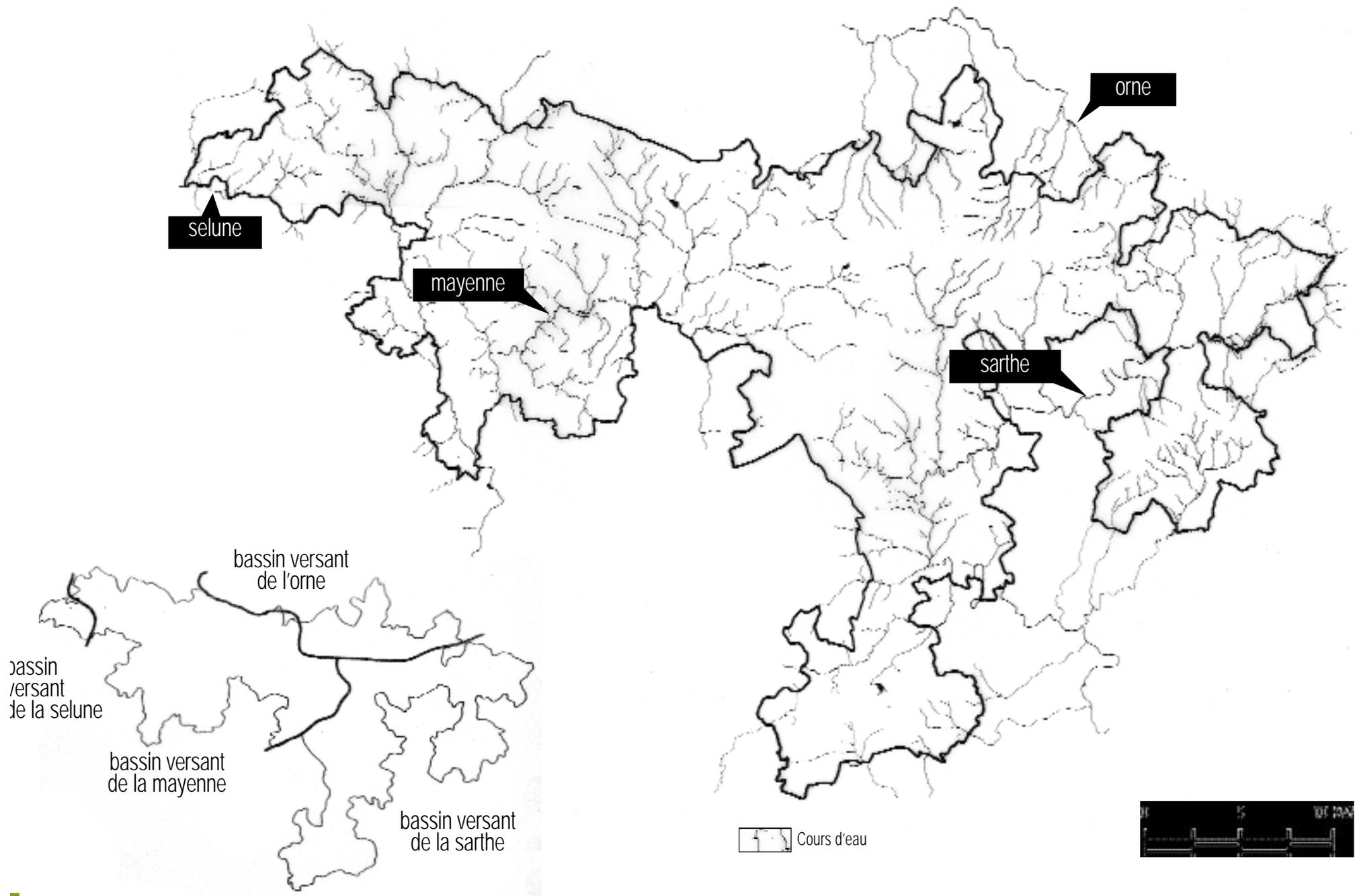
Les grands massifs du Parc ont marqué une frontière humaine entre Maine et Normandie. Comme toutes les frontières, celle-ci devait pouvoir être franchie ! De plus, les liaisons Est/Ouest étaient également nécessaires. C'est pourquoi des routes ont été tracées au cœur même des forêts. L'époque de l'industrie du fer est venue renforcer ces voiries, ou en créer d'autres (pour acheminer le bois des forêts dans un sens et le métal produit dans l'autre sens). Si, par le passé, les routes intérieures ont été dangereuses pour le voyageur isolé, elles sont devenues aujourd'hui des vitrines de première importance.

La situation "perchée" des grandes forêts les rend très perceptibles. Celles-ci constituent des points de repères à l'horizon et lorsque l'on s'en approche, leur texture apparaît. Cette visibilité des forêts les rend très sensibles aux évolutions. L'enracinement des précédentes décennies, les coupes de très grande dimension, la maladie qui touche aujourd'hui les Abies (l'un des résineux implanté) et oblige à des coupes importantes, sont autant de phénomènes extrêmement perceptibles.

ATLAS DES PAYSAGES

carte du réseau hydrographique

Parc naturel régional Normandie-Maine



Pays de sources, de ruisseaux torrentueux, pays de tourbières et d'étangs, pays de prairies parfois humides... Pays, enfin, baignés des eaux majestueuses des rivières.

Mayenne, Sélune, Sarthe (dans ses moments de calme à l'Est du Parc, comme dans ses moments de folie dans les Alpes mancelles), Orne... Tels sont les noms qui les premiers viennent à l'esprit pour évoquer les paysages de l'eau de Normandie-Maine.

Ouvrant tantôt de larges plaines où leur tracé se perd, circulant parfois au sein de vallées plus marquées ou s'écoulant nerveusement dans le caillou qu'elles taillent encore, les grandes rivières ont donné leur nom à trois des départements qui composent le Parc. Berceaux de l'histoire des hommes en ces régions, elles frôlent ou traversent les villes, attirent les regards grâce au patrimoine naturel et culturel qui les borde, jouent avec les embarcations qui se risquent sur leurs eaux nerveuses... Parfois aussi, elles inquiètent les riverains lorsque leurs cours s'emporent et inondent.

La beauté des paysages de ces grandes rivières tient pour une grande part à l'alternance et à la cohabitation entre nature et culture. Après avoir reflété quais et ponts, châteaux ou fermes, l'eau va chercher l'ombre paisible des saules, des aulnes et les vastes prairies où s'étendre.

Peu marquante, mais pourtant très présente, l'eau se démultiplie sur le territoire au travers de toutes les sources, vallons, retenues, étangs et tourbières. Les sources naissent pour la plupart dans le château d'eau du Massif armoricain. Depuis les hauteurs, l'eau circule en épousant chacun des mouvements du relief. Souvent, aux abords des forêts, les pâtures sont piquetées de joncs, de carex, etc. qui disent l'eau affleurante (ces milieux recèlent par ailleurs une grande diversité biologique). Enfin, l'eau pure de ces sources alimente plus en aval des ruisseaux poissonneux.

La description des paysages liés à l'eau du Parc ne serait pas complète sans l'évocation des nombreux étangs et retenues que l'on y trouve. Si certains de ces étangs sont de création récente et ont pour vocation de répondre aux demandes touristiques, les autres sont souvent liés à l'histoire industrielle spécifique de ce territoire. Au pays du fer et du bois, l'eau trouve sa place dans le processus de fabrication du métal. Plus particulièrement, sa force motrice permet d'économiser le bois peu à peu devenu rare. Ainsi que créés barrages et retenues si bien intégrés dans le paysage que ces étangs paraissent aujourd'hui naturels.

Les eaux souterraines, profondes et cachées, ne semblent pas pouvoir "fabriquer du paysage". Et pourtant, les villes thermales de Bagnoles-de-l'Orne et de Tessé-la-Madeleine sont un bel exemple de paysages nés de l'eau de source.

Il apparaît également que la protection des captages d'eau – périmètre rapproché et éloigné – peut participer à la constitution de paysages spé-

cifiques (boisements, agriculture adaptée...).

Les signes qui permettent d'identifier la présence de l'eau dans le paysage rural sont le plus souvent discrets. Une végétation spécifique, une direction marquée dans un vallon, un petit pont qui enjambe un bras d'eau ou parfois un ouvrage plus massif... Ces signes apportent aux paysages une qualité particulière, liée à la compréhension de l'intime relation tissée par les Hommes avec leur terre.



Le "vocabulaire de l'eau" appelle cette attention respectueuse qu'implique la fragilité.



ATLAS DES PAYSAGES

les visages du bocage

Parc naturel régional Normandie-Maine

Quatre grandes familles de bocage ont été repérées sur le territoire du Parc (typologie réalisée d'après le travail de Monsieur Pierre Brunet, Professeur émérite de l'Université de Caen, pour la Région Basse-Normandie et la Direction régionale à l'environnement (DIREN). Ces familles mettent en avant une diversité de composition qu'il est intéressant d'utiliser aujourd'hui afin de maintenir la diversité des paysages ruraux du Parc. Cette typologie propose également une hiérarchisation des enjeux, en fonction du caractère très évolutif de certains bocages.



Bocage en régression

La progression de ce phénomène est manifeste ! Il convient pourtant d'indiquer deux niveaux de régression distincts. Il y a d'abord les secteurs de plaine. Ces derniers ont connu le bocage beaucoup plus tardivement dans leur histoire. Par ailleurs, ce bocage s'est bien souvent limité aux terrains les plus difficiles ou aux abords des habitations. Les plaines ne présentent plus aujourd'hui qu'un bocage très résiduel. Il y a ensuite les secteurs dont les terres sont compatibles avec la maseiculture. On y observe également un recul du bocage, mais avec des lambeaux bocagers autour des fermes et hameaux, dans les vallées et vallons ou encore en lisière forestière.



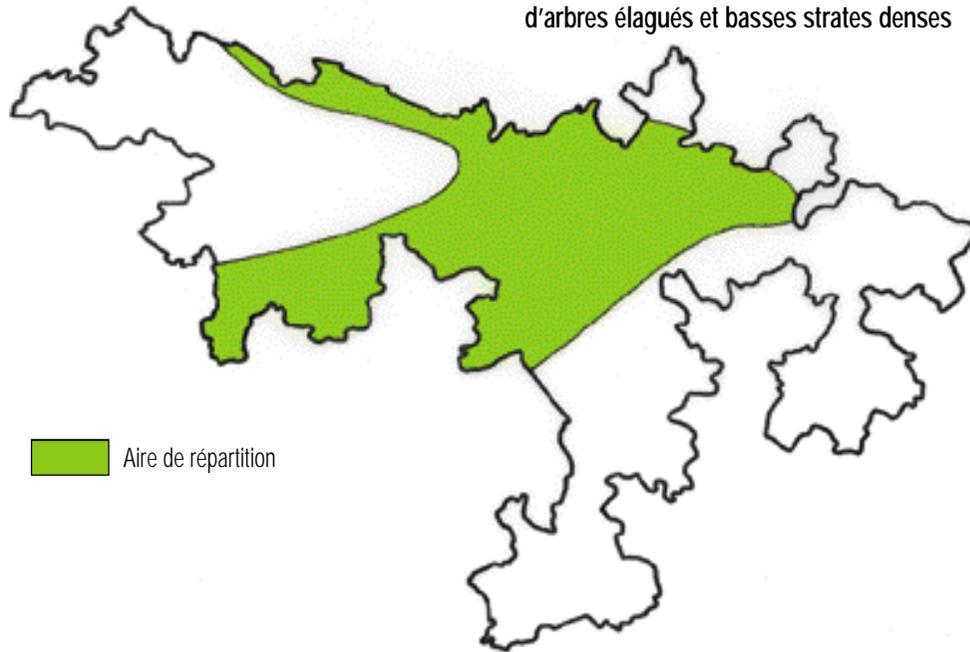
Bocage en parcelles de tailles variées à haies d'arbres élagués et basses strates denses



C'est le bocage le plus présent sur le territoire du Parc. Les parcelles et la forme des haies étant variables, les paysages induits offrent également une infinité d'ambiances différentes. Ainsi peut-on passer d'un bocage dense, composé de haies fournies qui enclosent de petites parcelles, à un bocage plus ouvert, composé de haies enclosant de grandes parcelles. Le relief intervient très nettement dans la perception visuelle de ce bocage : à plat, le regard ne parvient guère à "sortir" de la trame, tandis que sur terrains en pente, le tableau se compose d'une succession de plans.

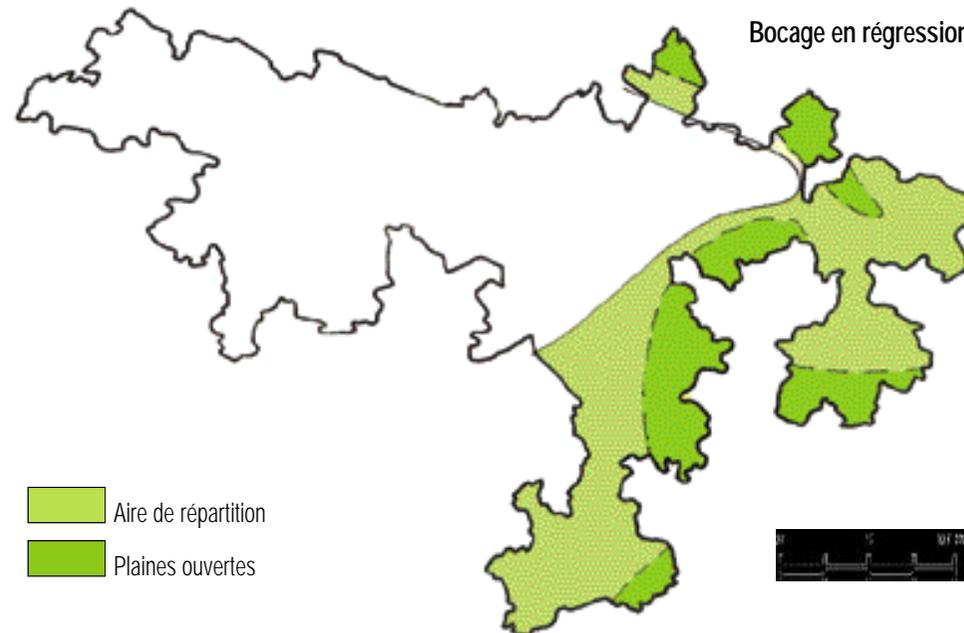


Bocage en parcelles de tailles variées à haies d'arbres élagués et basses strates denses



Aire de répartition

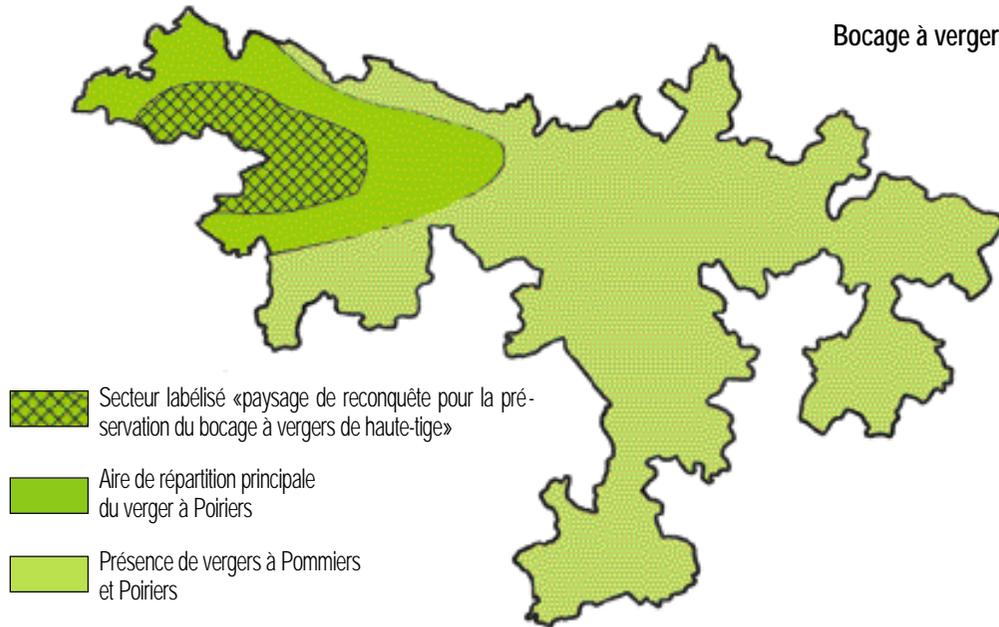
Bocage en régression



Aire de répartition

Plaines ouvertes

Bocage à vergers



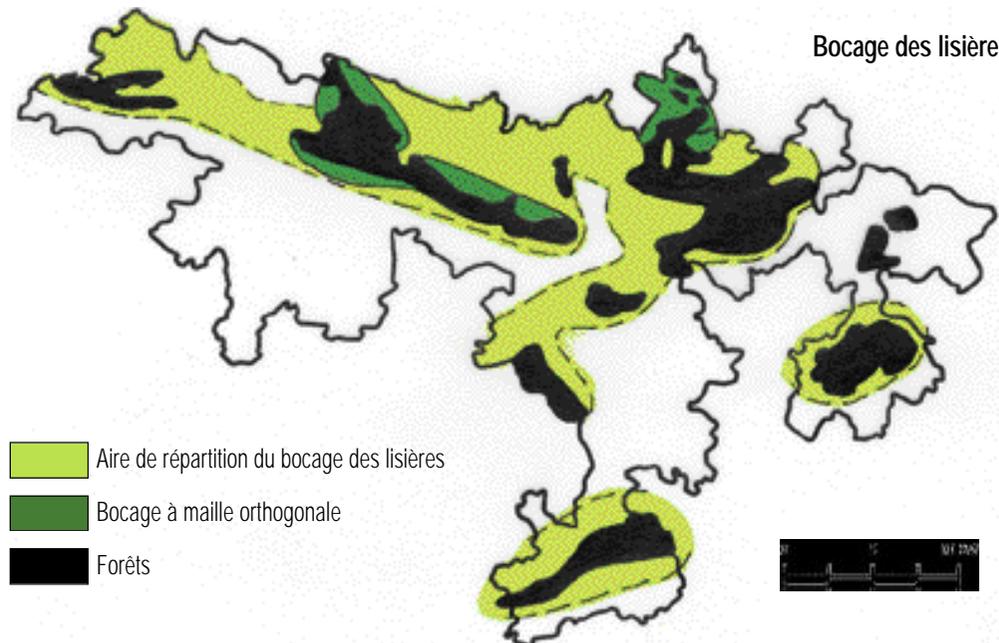
Bocage à vergers

Les photographies aériennes anciennes montrent combien le bocage à vergers était présent dans les paysages de la première moitié de ce siècle. Pommiers et bien sûr poiriers agrémentaient les campagnes, tandis que leurs productions entraient de plein pied dans les revenus agricoles. Les vergers d'hier étaient situés presque partout sur le finage. Des haies enclosaient les parcelles, et parfois, les fruitiers se contentaient de doubler cette haie. La culture des arbres fruitiers était alors présente sur l'ensemble ou presque du territoire du Parc. Il n'en est plus de même aujourd'hui. *Cependant, le verger à poiriers, très spécifique au secteur du Domfrontais, dresse encore les hautes et reconnaissables silhouettes de ses arbres.*



Ce type de bocage étant assez rare dans le grand Ouest, il mérite d'être remarqué. Au-delà de cette spécificité, les forêts s'accompagnent souvent d'un bocage lié aux fortes pentes en présence. Ce bocage est d'un intérêt biologique et paysager indéniable.

Bocage des lisières



Bocage des lisières

Le bocage de Normandie-Maine n'est pas un bocage de défrichement. Les haies ne sont donc pas des restes de la forêt primitive. Ce fut, en effet, après des défrichements complets que furent plantées les haies dont l'utilité était de protéger les cultures des animaux ! Il y a pour-



ATLAS DES PAYSAGES

les arbres du bocage

Parc naturel régional Normandie-Maine

Les quatre typologies des pages précédentes ne permettent pas de qualifier précisément le bocage. Le bocage est en effet fort difficile à décrire, tant sont nombreuses les caractéristiques qu'il offre. **La parcelle dans sa localisation et sa dimension, la haie dans sa forme et les espèces qui la composent, sont les éléments d'une combinatoire d'une extrême richesse. Quatre grandes familles d'essences végétales "phares" ont été identifiées sur le territoire du Parc.** Ces familles peuvent heureusement influencer les replantations contemporaines (les listes complètes des essences associées à chaque famille sont présentées en annexe).

Bocage à hêtres

Les hêtres sont des arbres relativement exigeants, qui résistent à des températures très faibles mais demandent beaucoup d'eau. **L'ensemble des conditions pédo-climatiques étant requises sur dans l'Ouest du territoire, c'est à ce niveau que l'on rencontre le bocage à hêtres.** Le climat s'asséchant, les hautes silhouettes aux fûts gris se feront pourtant sans doute de plus en plus rares. Le hêtre est associé à tout un cortège végétal, dont témoigne entre autre le châtaignier. Il faut également noter que le bocage à hêtres est celui qui présente les talus les plus conséquents.



Bocage à chênes

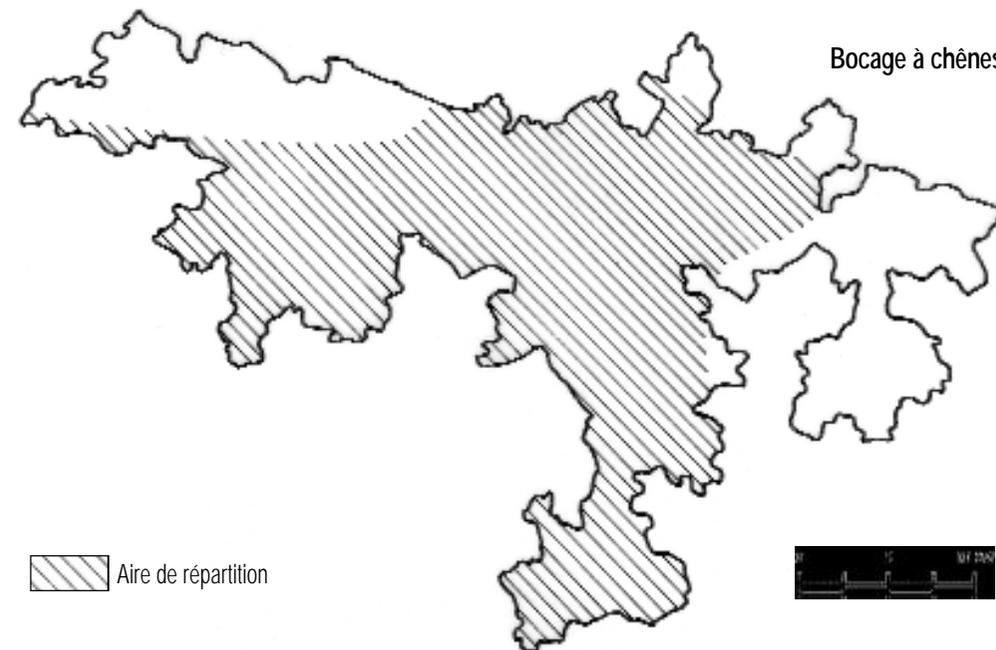
Le bocage à chênes présente une vaste répartition au sein des paysages du Parc. Mais ici encore, le chêne n'est que le plus majestueux représentant de la haie. Les noisetiers, les aubépines, les frênes, etc. ne manquent pas. Tous ces végétaux supportant très bien la taille, le bocage à chênes est sans doute le plus polymorphe. Emousses, têtards, haies taillées latéralement, haies basses... toutes les formes sont permises !

Bocage à hêtres



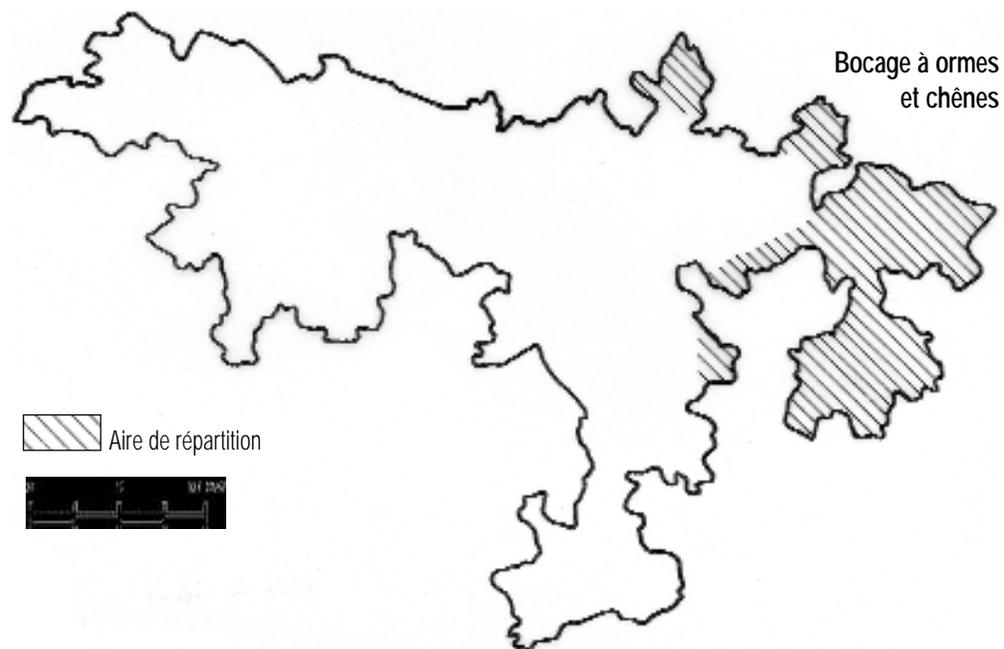
 Aire de répartition

Bocage à chênes



 Aire de répartition





Bocage à ormes et chênes



Bocage à ormes et chênes

Le bocage à ormes et à chênes est un sous-ensemble du bocage à chênes, plus particulièrement présent dans l'Est du territoire. Tandis que le précédent marquait le Massif armoricain, ce bocage présente des espèces qui témoignent de sols à tendance calcaire. **Ce bocage est aujourd'hui relictuel, dans la mesure où l'une de ses essences "phare", à savoir l'orme, a en partie disparu du fait de la graphiose** (maladie ayant décimé les ormes). Restent les érables champêtres et les frênes qui composent avec les chênes la strate arborescente. La particularité des haies de ce bocage se traduit par la présence de cytises (arbustes à fleurs jaunes en grappe) qui, tôt au printemps, illuminent les verts tendres de la haie.



Bocage à saules



Bocage à saules

Le bocage à saules est, à l'instar de celui décrit précédemment, restrictif par rapport à la gamme végétale des haies des secteurs humides, les saules n'étant pas les seuls à témoigner de l'humidité du sol. Ainsi, les aulnes et maintenant les peupliers accompagnent également les cours d'eau. **Une caractéristique de ce bocage tient à la faible présence de la strate arborescente.** Bien qu'il ne s'agisse pas là d'une règle absolue, les alignements sont plus fréquents en ces lieux humides (l'écoulement des eaux lors des crues est dès lors facilité).

L'aire de répartition de ce bocage est liée à la présence de l'eau

les gestes du bocage

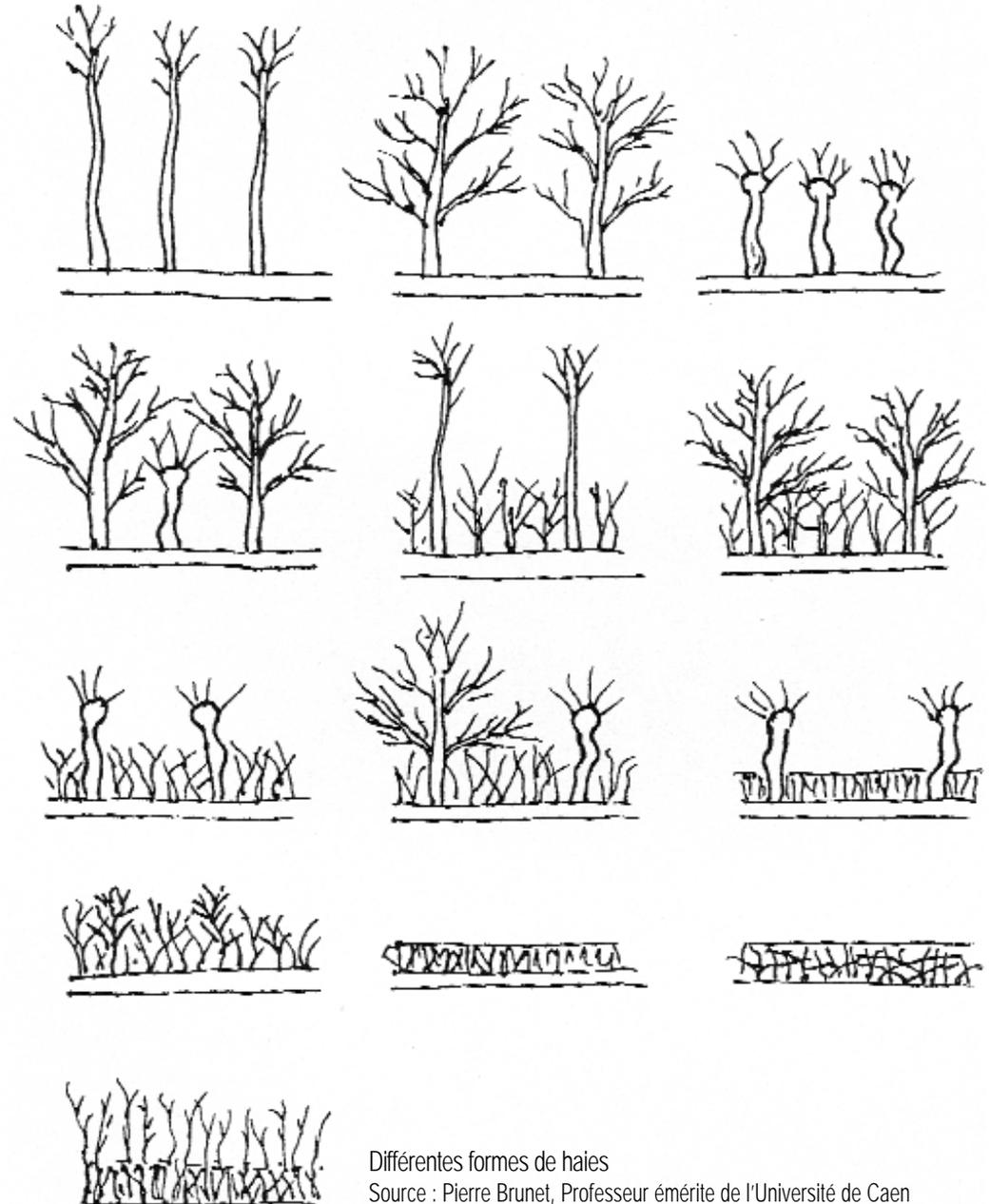
Parc naturel régional Normandie-Maine

Les images ci-contre montrent la grande diversité de tailles appliquées aux haies bocagères. Chaque conduite est issue, soit d'une tradition locale, soit d'un usage particulier de l'arbre. Ainsi, émousses et têtards témoignent du statut de l'arbre dans les fermages. En effet, le bois d'œuvre appartenait au propriétaire tandis que le locataire pouvait user des "sous-produits" comme les branches et les fruits. Les haies basses taillées – peut-être d'influence anglo-saxonne – accompagnent quant à elles bien souvent les haras. Les haies d'alignement de hêtres sur talus – plus présentes à l'Ouest du territoire – sont quant à elles dérivées du clos-masure du pays de Caux. Elles ont la particularité d'enclaver toutes les parcelles quelle que soit leur utilisation. Il y a également les haies dont les parties basses sont "taillées" par les animaux et qui présentent ce profil si particulier ; mais aussi, les haies des chemins creux ou des bords de routes, taillées pour laisser le passage et dont les voûtes découpent délicatement la lumière.

Certaines de ces conduites traditionnelles sont difficiles à maintenir dans la mesure où les besoins et usages changent. D'autre part, la disparition d'une main d'œuvre agricole salariée ou familiale explique également ces "défauts" d'entretien.



C'est plus particulièrement le cas des tailles réalisées sur les arbres (têtards), le bois de chauffage n'étant plus indispensable. A l'opposé, il arrive fréquemment que ce soient les strates arbustives de la haie qui disparaissent, ne laissant qu'une ponctuation d'arbres. Quant aux haies nouvelles, elles privilégient au contraire une représentation équilibrée de toutes les hauteurs. Ces haies manifestement en bonne santé ont l'inconvénient, en des lieux très précis, d'occulter complètement les vues sur le paysage (particulièrement le long des routes). Elles peuvent également amener à terme une banalisation du paysage, par la répétition toujours recommencée des mêmes essences et des mêmes formes.



Différentes formes de haies
Source : Pierre Brunet, Professeur émérite de l'Université de Caen

Si le bocage retient l'attention par la beauté des paysages qu'il produit et par la richesse biologique qu'il abrite, les plaines et autres campagnes (paysages où dominent les labours) proposent des paysages non moins intéressants. C'est, en effet, la variété des compositions qui confère au territoire du Parc son caractère particulier. L'usage agricole des sols permet une lecture de la géologie et du relief de ces secteurs. Enfin, les campagnes offrent des vues lointaines d'où se dégagent – dans les horizons bleutés – les paysages forestiers et bocagers.

Les plaines et les larges vallées sont donc des espaces importants dans la structure globale du territoire.



Ces espaces ouverts ne sont pas des déserts. Les arbres et les haies accompagnent encore le bord d'un chemin et surtout l'implantation d'une ferme. Bien qu'en pays calcaire les villages présentent une plus forte tendance au regroupement, l'habitat isolé et les grandes exploitations agricoles (du Gaultier par exemple) sont visibles de loin grâce aux houppiers des arbres périphériques. Un calvaire, le croisement de deux chemins ont également été l'occasion

d'une plantation d'arbustes ou plus souvent de grands arbres. Ces arbres, parfois cormiers (c'est-à-dire "marqueurs" du parcellaire) élèvent des silhouettes touchantes par leur isolement et leur résistance aux vents qui les battent.



Les villes des plaines (plus fréquemment qu'ailleurs) présentent un alignement d'arbres pour signaler l'arrivée sur le territoire communal. Marronniers, platanes, tilleuls, etc. Les anciens choisissaient des végétaux de grand développement. Il en résulte aujourd'hui un paysage routier très appréciable.

le temps qui passe... ATLAS DES PAYSAGES

Parc naturel régional Normandie-Maine

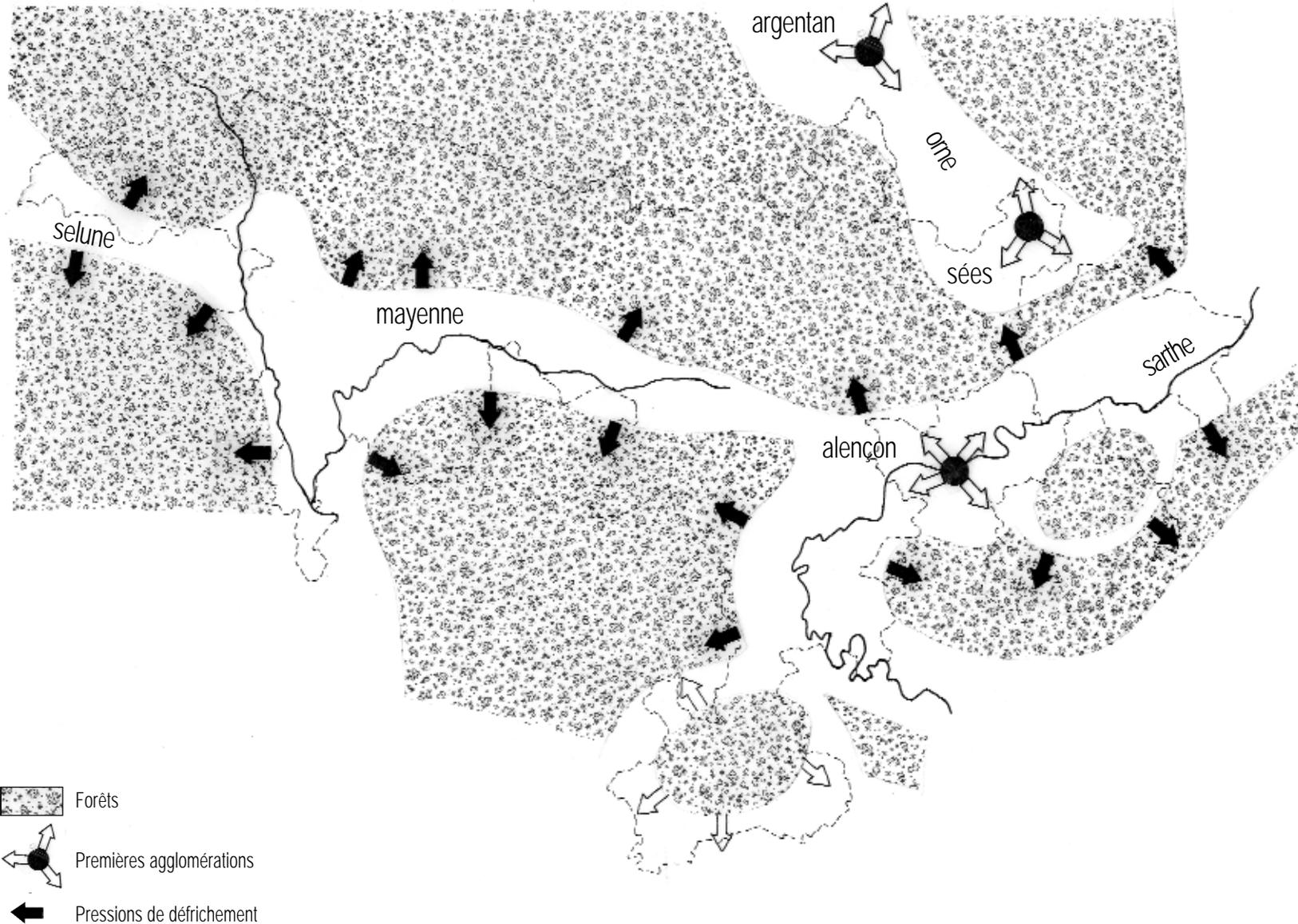
Le paysage que nous contemplons aujourd'hui ne s'est pas fait en un jour ! Si l'on dit du paysage qu'il est un grand livre ouvert, c'est qu'il conserve la mémoire de bien des gestes humains, voire même de l'organisation des sociétés. *Des lors, regarder un panorama du haut d'un relief ressemble à la lecture d'un livre d'histoire !* Il y a des légendes qui accompagnent certains sites, témoins vivants de l'époque celtique. Il y a les châteaux forts qui évoquent les périodes troublées où s'opposaient Maine et Normandie. Il y a les architectures religieuses qui rappellent la quête mystique des Hommes. Il y a les grands massifs forestiers aux taillis dominants qui parlent d'une industrie éteinte mais grande consommatrice de bois. Il y a également la forme et le nom des villages, la taille des parcelles et le bocage lui-même, etc.

Mais, à ces grands mouvements de lointains passés, viennent s'ajouter des évolutions plus récentes. *Le 20^{ème} siècle a été partout l'occasion de transformations sérieuses des pratiques culturelles et du développement urbain.* La gestion forestière, l'agriculture, les lieux d'habitat ont, en effet, largement utilisé les techniques nouvellement offertes. L'enrésinement, le développement de cultures sur des terres hier vouées aux herbages et par-là même l'érosion du bocage, les lotissements, les espaces d'activités rejetés aux périphéries des villes, etc. sont les signes extérieurs les plus visibles de ces mutations.

Aujourd'hui encore, le paysage connaît des évolutions, heureux signe de la poursuite de l'Histoire. Pourtant, la période est souvent ressentie comme charnière dans la mesure où les collectivités et les citoyens veulent connaître et faire connaître leurs

territoires afin de pouvoir mieux y intervenir. Les paysages que nous contemplons sont nés d'une imbrication très forte entre traditions, usages, pouvoirs, économie, techniques et esthétique. Ce sont eux dont nous souhaitons aujourd'hui perpétuer l'héritage.





La carte montre l'omniprésence de la forêt ainsi que les espaces où se sont d'abord concentrées les occupations humaines. Si certains vestiges (dolmens, pierres levées, etc.) affirment que l'Homme ne dédaignait pas la forêt, les premiers "villages" prennent place dans les vallées. L'Orne, la Sarthe, la Mayenne et la Sélune sont les premiers lieux de défrichement. Les romains, porteurs d'une culture urbaine, engagent une nouvelle dynamique dans laquelle se placent Argentan, Sées et Alençon (villes situées sur la voie romaine reliant Bayeux au Mans). Le sud de la forêt de Perseigne – le Saosnois – ainsi que les environs de la forêt de Sillé sont également des pôles de défrichements romains. Le réseau routier représenté se limite aux voies attestées, sans que leurs tracés soient très exacts. Nombreuses devaient être les autres "voies", uniquement marquées par le pied de l'Homme.

ATLAS DES PAYSAGES

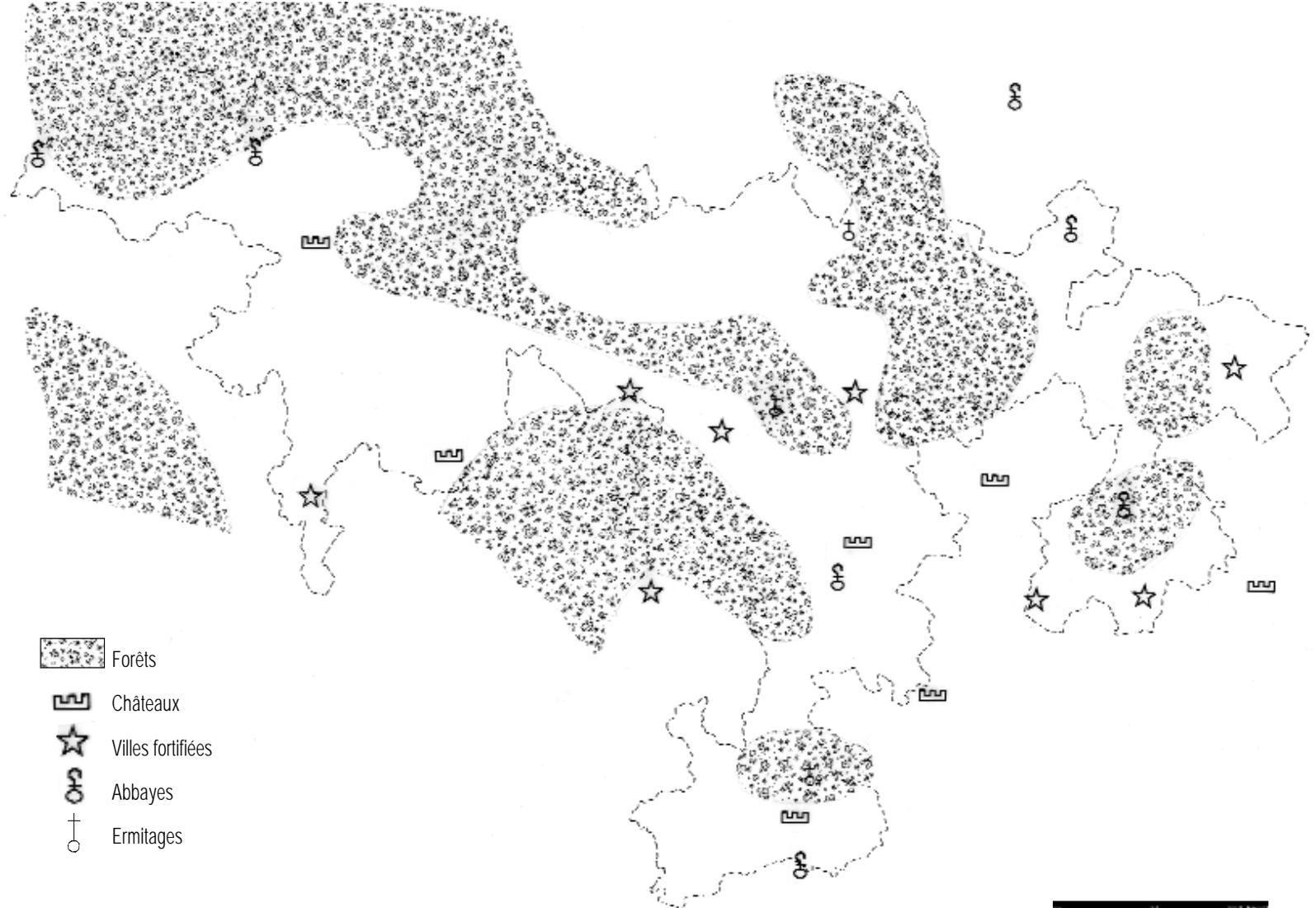
au temps des moines et des seigneurs

Parc naturel régional Normandie-Maine



La carte fait état de deux phénomènes qui prirent place au sein du Moyen Âge. D'une part, la christianisation qui s'opère par la fondation de nombreuses abbayes (Mortain, Lonlay, Sées, Saint-Léonard-des-Bois, Perseigne) et ermitages (Goult, Sillé, la Lacelle). Et d'autre part, la mise en place d'une frontière au pied Sud du relief armoricain. En effet, châteaux (Domfront, Lassay, Saint-Céneri, Sillé) et villes fortifiées (Ambrières, Couptrain, Pré-en-Pail, Bourg-le-Roi, le Mêle) font état d'une région en proie à des fréquents conflits entre France (Maine) et Normandie.

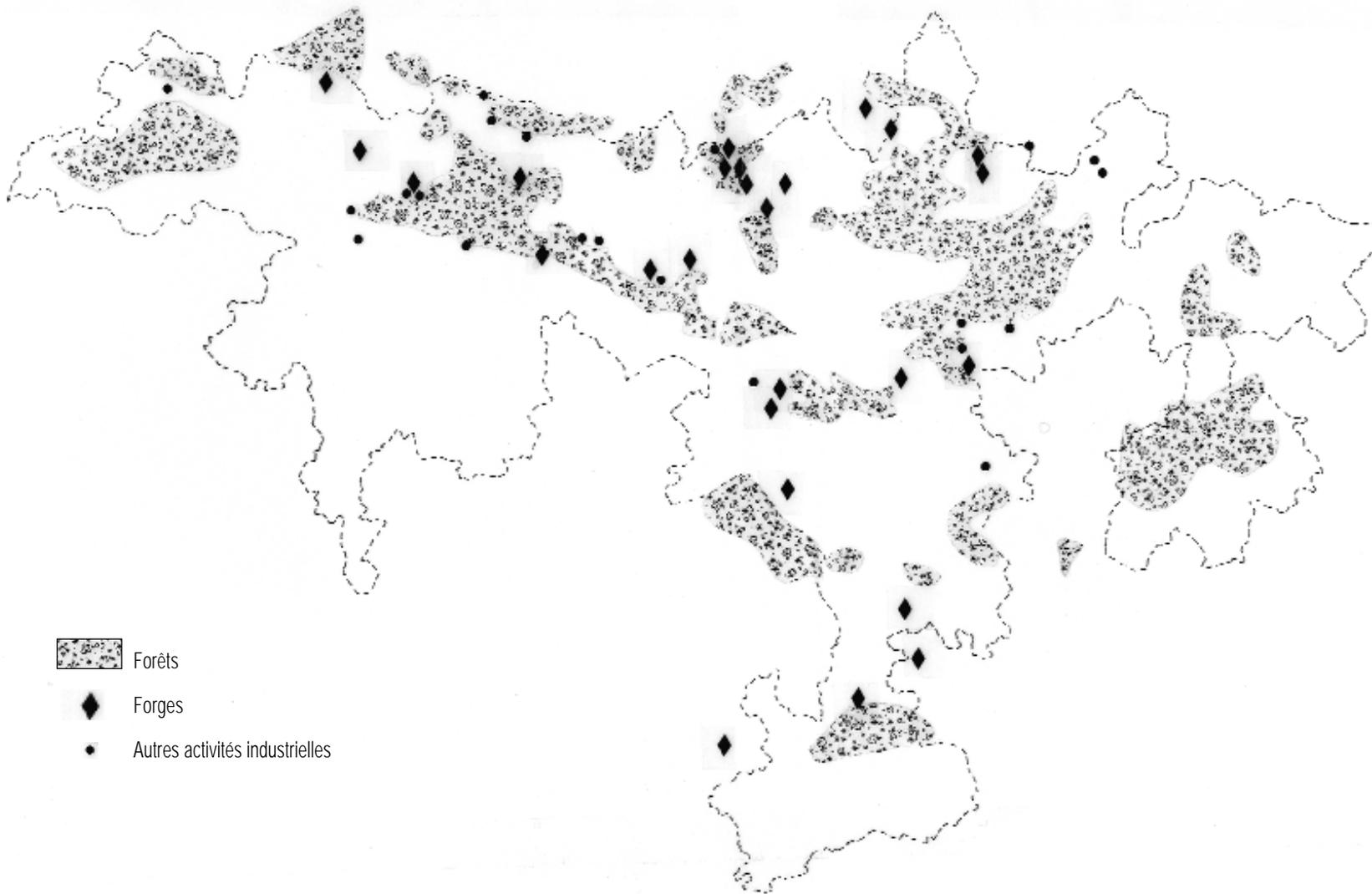
Ici comme ailleurs, la population augmentant vers le 12ème siècle, de nombreux villages ou hameaux sont fondés. La toponymie de ces villages les dédie très fréquemment à un saint patron. Parfois, c'est la dimension agricole du territoire qui est exprimée (ainsi à Lignièrès, Orgères, Colombiers...).



ATLAS DES PAYSAGES

au temps du fer

Parc naturel régional Normandie-Maine



La fin du 18^{ème} siècle montre un territoire "industriel", où se côtoient forges, mines, tuileries, poteries et verreries. Le phénomène est d'importance puisque près d'une trentaine d'établissements liés au fer sont présents sur le territoire (établissements complets, fourneaux, forges, fenderies ou mines). Si cette activité économique ne s'est pas maintenue au-delà du 19^{ème} siècle (les dernières grosses forges disparaissent au Second Empire), elle a cependant profondément modifié les paysages. En effet, le travail du fer nécessite de l'eau et du bois, l'une et l'autre furent maîtrisés et exploités, voire surexploités. L'eau était retenue par des barrages, tandis que les bois passaient de la futaie au taillis. Le besoin de bois était tel, que c'est peut-être sur le territoire du Parc que fut inventé le "taillis à courte rotation" (moins de 10 ans entre deux coupes). Les forêts, royales et surtout privées, ont beaucoup souffert de ces excès.



ATLAS DES PAYSAGES

les forêts d'avant-hier à aujourd'hui

Parc naturel régional Normandie-Maine

la l. Rivière

Boisse la Tourne

Entre feuillus et conifères, une recherche d'équilibre...



Chartrelou
la Ferrière

Arvent
la Senchalère

Monperthuis

Le L. Rivière

ATLAS DES PAYSAGES

les forêts d'avant-hier à aujourd'hui

Parc naturel régional Normandie-Maine



Les conifères occupent les forêts "maine-normandes" depuis plusieurs décennies. Les feuillus quant à eux sont indigènes ; de nouvelles essences feuillues ont cependant des origines lointaines comme le chêne rouge d'Amérique. La répartition entre feuillus et conifères joue un rôle important dans les perceptions visuelles de proximité (lorsque l'on s'éloigne, les différences de teintes s'atténuent).



Spontanément (au sens de la végétation spontanée liée aux conditions bioclimatiques), les forêts de Normandie-Maine sont des forêts de feuillus.

Mais l'histoire "industrielle" du territoire a laissé à l'orée de ce siècle une forêt surexploitée, pauvre en bois de valeur, avec une forte représentation de taillis. Cependant, la forêt est un espace productif au même titre qu'une prairie ou qu'un champ. Héritiers d'une forêt utilisée abusivement, les forestiers se sont orientés vers d'autres essences, jugées plus aptes, plus productives. Les conifères ont ainsi fait leur apparition dans les forêts non montagneuses de France. Les pins sylvestres sont les témoins de ces premiers enrésinements réalisés sur les sols les plus dégradés dès la fermeture des forges (ils ont parfois été également introduits en tant que dommages de guerre – la première). Les années 50 voient, quant à elles, l'implantation de conifères plus exotiques. Ces enrésinements ont favorisé l'émergence d'un renouveau économique autour du boisement ; ainsi remobilisés, les propriétaires forestiers sont devenus, entre les années 50 et aujourd'hui, de véritables acteurs du paysage.

Mais si la forêt est espace productif, elle est également espace culturel. Et c'est une dimension parfois trop oubliée. Du 19^{ème} siècle aux années 70, un lent processus a fait sortir de la forêt bien des métiers qui y étaient exercés (charbonniers, scieurs) tandis qu'y entraient les promeneurs.

Bien que perçues par la majorité des français comme des espaces naturels (c'est-à-dire sans interventions humaines) les forêts sont évidem-

ment des espaces gérés. La question de l'enrésinement dominant des bois et forêts doit être comprise dans cette dualité de points de vue, auxquels s'est rajoutée la dimension naturaliste (écosystèmes forestiers).

Ainsi pour la forêt domaniale ornaise, la répartition à l'horizon 2000 sera de 64% de feuillus pour 36% de résineux. Il s'agit là d'un changement de tendance, puisqu'en 1981, la répartition visait 51% de feuillus pour 49% de résineux. Il apparaît donc que le critère de production intervient parmi d'autres, garantissant un meilleur équilibre des différents rôles de la forêt.



ATLAS DES PAYSAGES

Le bocage d'avant-hier à aujourd'hui

Parc naturel régional Normandie-Maine

la L^{re} Rivière

Boisse la Roche Medavy

Quelles évolutions pour le bocage ?





ATLAS DES PAYSAGES

le bocage d'avant-hier à aujourd'hui

Parc naturel régional Normandie-Maine

Le bocage domine tant dans le paysage rural du Parc que dans les esprits de ses habitants ! Il est cependant bien délicat d'en retracer la genèse. C'est sans doute sa lente édification qui domine son histoire. Modèle agricole né de la volonté des Hommes de protéger les cultures des bêtes sauvages et d'élevage, le bocage a connu une inversion complète d'usage au cours de la progressive spécialisation vers l'herbage. C'est au début du 19ème siècle que commence ce processus ; dès lors, la haie enclôt une pâture. Les plaines, quant à elles, attendront la fin de ce siècle et la chute du prix des céréales pour s'orienter également vers l'élevage. La haie s'est peu à peu chargée d'une valeur symbolique venant s'ajouter aux utilisations agricoles ou forestières. Clôturer son parcellaire par le végétal est ainsi devenu une "obligation morale". Cette dernière, couplée au système d'héritage de la France du Nord, a généré une division extrême du finage et une multiplication importante des haies. Les photographies aériennes du milieu de ce siècle montrent ainsi une trame bocagère étonnamment dense, quadrillant et requadrillant l'espace. Mais cet héritage s'est révélé absolument inadapté aux techniques nouvelles développées après-guerre (la seconde). Il en a résulté un phénomène important de débocagement, tandis que peu à peu la haie s'est vidée de ses autres sens traditionnels, jusqu'à ce qu'il paraisse naturel et sans risques de la supprimer.

Aujourd'hui, le contexte culturel et réglementaire a fortement évolué et de nombreuses politiques ont été mises en place en faveur de la maille bocagère. Dans ce cadre, les collectivités incitant financièrement à la replantation de haies

ont établi des critères d'attribution (listes d'espèces, typologies de plantations subventionnées, etc.). C'est ainsi que l'on peut voir aujourd'hui de jeunes replantations, des panneaux signalant une haie de référence, etc. De même, depuis la loi du 8 janvier 1993, dite "loi paysage", des grilles d'évaluation des haies existantes ont fleuri, puisque la législation a ouvert des possibilités de préservation de haies patrimoniales.



ATLAS DES PAYSAGES

les villages d'avant-hier à aujourd'hui

Parc naturel régional Normandie-Maine

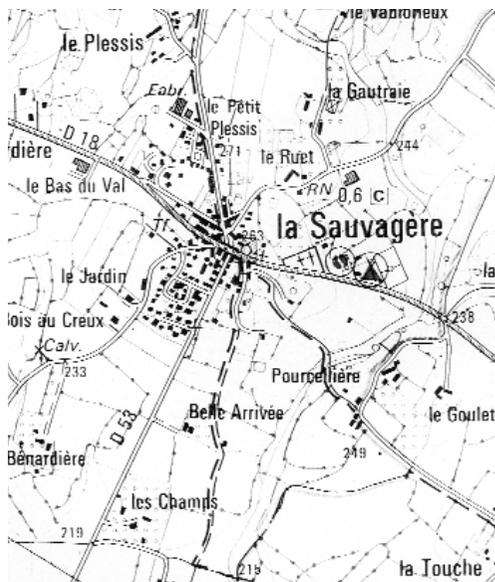


Au contact entre campagne et village, les lotissements sont un enjeu pour les paysages.





- la Sauvagère 1975 -



- la Sauvagère 1991 -

Les sites d'habitat humain existants sur le territoire ont été, pour la grande majorité d'entre eux, établis entre l'époque celte/romaine et le Moyen ge. La forte augmentation de population que connut l'Europe aux 12^{ème} et 13^{ème} siècles a ainsi provoqué la fondation de nouveaux villages et hameaux. **Historiens et géographes remarquent la coexistence fréquente des paysages de bocage et de l'habitat dispersé.** En Normandie-Maine, le phénomène est évident, bien que le pointillisme de l'habitat se répartisse en trois classes :

- les bourgs (ces derniers sont majoritairement fondés aux 8^{ème} et 9^{ème} siècles),
- les hameaux (l'habitat dispersé intercalaire date des 12^{ème} et 13^{ème} siècles),
- les fermes isolées.

Dans certains villages, les bourgs ne se distinguent des hameaux que par la présence du clocher ou du drapeau de la mairie. Mais plus fréquemment, le bourg abrite la part la plus importante de la population communale, porte ses équipements, accueille ses extensions et fait l'objet d'actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

Les hameaux correspondent souvent à un regroupement d'exploitations agricoles, bien qu'il arrive que certains bâtiments soient aujourd'hui reconvertis en habitat simple (dont beaucoup en résidences secondaires).

Les fermes isolées – qu'il est parfois difficile de différencier des hameaux – développent bien souvent les silhouettes complexes des différents bâtiments les composant.

Globalement, la population du territoire du Parc,

après avoir beaucoup décliné jusqu'au milieu de ce siècle et un peu au-delà, a amorcé une stabilisation, voire une augmentation légère. C'est ainsi que les alentours d'Alençon montrent des centre-bourgs étendus par les lotissements et qu'un phénomène similaire est perceptible près des communes thermales, de Domfront ou d'Argentan. Les villes dynamisent donc les villages situés à proximité. Les lotissements ou le pavillonnaire individuel ne sont pas les seules formes de cette évolution démographique sensible. Les réhabilitations témoignent également de ce mouvement. Il faut cependant rattacher ces réhabilitations à l'engouement des "parisiens" pour "la Normandie". Ainsi, ces maisons sont bien souvent des résidences secondaires (le Perche voisin connaît ce phénomène de manière accrue).

Le caractère éclaté de l'habitat en Normandie-Maine rend complexes et coûteux les réflexions et les aménagements à l'échelle du territoire communal. C'est sans doute pourquoi les bourgs ont concentré les intérêts ces dernières années. Certains élus se questionnent cependant sur le devenir des hameaux. Les agriculteurs décroissant en nombre, que deviendront ces lieux d'habitat : friches ou villages de résidences secondaires ?

Les fermes isolées semblent en revanche particulièrement bien adaptées au développement d'une agriculture d'élevage ; les réglementations de distance entre immeubles à usage d'habitation et bâtiments d'élevage devenant dissuasives pour les exploitations inscrites dans les villages.

L'intégration de bâtiments nouveaux au sein d'une agglomération ou dans la campagne mérite toujours une attention particulière. La localisation (dans la parcelle, par rapport à la rue, sur la pente, etc.), le choix des matériaux, les aménagements sur les espaces libres, les plantations, les clôtures... sont les éléments qui influenceront directement l'impact visuel du projet. Le Plan d'Occupation des Sols – au-delà du zonage du territoire communal – ouvre à la collectivité la possibilité de déterminer les paramètres définissant l'identité architecturale et paysagère de la commune. Si l'outil est relativement lourd dans sa procédure, c'est une opportunité pour un territoire d'affirmer ses spécificités et de dire à chacun ses exigences en la matière (lorsqu'une commune n'a pas de POS, c'est le règlement national d'urbanisme qui s'applique).

ATLAS DES PAYSAGES

carte des ensembles paysagers du parc

Parc naturel régional Normandie-Maine



ENSEMBLES PAYSAGERS :

-  Lande Pourrie et Vergers à Poiriers
-  Andaines
-  Les Bois
-  Ecouves
-  Bourse
-  Perseigne
-  Sillé
-  Multonne-Pail - Alpes mancelles
-  Les Deux Vallées
-  Forêts



Mais qu'est-ce qu'un ensemble paysager ? Les analyses paysagères proposent généralement le découpage d'un territoire en entités paysagères. Chacune correspond à une partie de territoire disposant d'une géographie et d'une histoire communes ayant conditionné la mise en place d'un même paysage, d'un paysage homogène. Sur le territoire du Parc, la détermination des entités paysagères conduirait à un morcellement excessif du territoire, tant ce dernier recèle de variétés dans ces paysages et son histoire (ainsi, par exemple, le haut et le bas pays dans le Domfrontais présentent des distinctions relativement importantes ; de même, dans le secteur de la forêt de Bourse, le Nord possède un relief bien plus accentué que le Sud, etc.).

La notion d'ensemble paysager apparaît plus adaptée aux dimensions du territoire du Parc. Ces ensembles mettent l'accent sur l'identité structurale des paysages du Parc, développent l'interdépendance entre différentes spécificités, favorisent l'émergence de problématiques communes.

En Normandie-Maine, il est remarquable de constater la grande régularité du modèle structurel suivant :

- une forêt très majoritairement positionnée sur un relief saillant,
- des pentes et vallonnements plus ou moins bocagers autour du massif,
- un plateau ou une large vallée ouvrant des vues lointaines sur la forêt avec des premiers plans bocagers.

A ce trio, est très généralement liée une agglomération urbaine tissant des liens privilégiés avec le massif et le bocage.

Cinq des neuf ensembles paysagers déterminés sur le territoire du Parc répondent complètement à ce modèle structurel. Il s'agit des ensembles paysagers :

- DE LA LANDE POURRIE ET DES VERGERS A POIRIERS,
- DES ANDAINES,
- D'ECOUVES,
- DE PERSEIGNE,
- DE SILLE.

L'ensemble paysager **DE BOURSE** se distingue par la relative platitude du sol.

L'ensemble paysager **DES DEUX VALLEES** ne présente pas de grand massif propre ; en revanche, les hauteurs de la Lande Pourrie et des Andaines restent très prégnantes.

L'ensemble du paysager **DES BOIS**, entre Andaines et Ecouves, propose un éclatement forestier en partie lié à la nature granitique de son sous-sol.

Enfin, l'ensemble paysager **DE MULTONNE-PAIL - ALPES MANCELLES** dispose de deux massifs, tandis que la faille de la Sarthe marque fortement ses paysages.

C'est sur cette concordance structurelle que se sont basées les propositions d'orientations stratégiques qui vont suivre. Ainsi, quatre grands thèmes ont été retenus :

- les forêts,
- le bocage,
- les bourgs identitaires,
- les sites particulièrement importants.

LANDE POURRIE ET VERGERS A POIRIERS

La forêt de la Lande Pourrie s'est délitée mais elle est encore très présente dans les paysages, son orientation suit la grande ligne du relief Est/Ouest. Le bocage est dominé par le hêtre avec une forte représentation du châtaignier ; les talus sont de taille importante ; les vergers sont très nombreux.

Domfront est le bourg identitaire de cet ensemble, il a donné son nom au secteur : le Domfrontais.

Deux sites remarquables sont à noter dans cet ensemble : **la fosse Arthur** et **la cluse de la Varenne à Domfront**.

ANDAINES

La forêt des Andaines et toutes celles qui composent la "queue de la comète" présentent une faible épaisseur Nord/Sud, leur orientation est dans la grande ligne de relief Est/Ouest.

Le bocage autour des Andaines propose de multiples visages : très dense au Nord/Ouest, régulier en lisière, à maille plus large vers la Mayenne.

La vallée de la Mayenne constitue, au pied Sud du massif, un espace de respiration ouvrant de très belles vues sur la forêt et ses pentes bocagères.

Le secteur présente par ailleurs une spécificité thermique, **Tessé-la-Madeleine** et **Bagnoles-de-l'Orne** sont donc les bourgs identitaires.

ECOUVES

C'est la plus vaste et la plus massive des forêts de Normandie-Maine, avec de nombreuses incursions d'agriculture et d'habitat. Ecouves et ses boisements satellites sont majoritairement situés dans l'axe Est/Ouest.

Au Nord, le massif présente d'importants secteurs de défrichements récents, avec un bocage très intéressant à maille orthogonale. C'est également dans ce secteur de haras que les haies basses paraissent dominer. En revanche, au Sud et à l'Est, le bocage perd du terrain, avec un maillage plus ou moins relictuel autour des fermes et des villages, ainsi que dans les vallons et vallées.

Ces franges Est et Sud proposent des paysages plus ouverts de plaines cultivées, dégageant ainsi de vastes panoramas sur la forêt. Sées, "la calcaire", est située sur le fuseau de circulation reliant le Nord au Sud et qui vient lécher le massif forestier. Elle est le bourg identitaire.

Un site majeur retient l'œil du promeneur et permet l'orientation : **la butte Chaumont**.

PERSEIGNE

La forêt de Perseigne est une île forestière dominant la plaine. Bien que décalée vers le Sud par rapport aux trois massifs précédents, elle est également située dans l'orientation Est/Ouest (elle est la dernière émergence armoricaine avant les vastes étendues du Bassin parisien).

Le bocage est très lié à la proximité immédiate de la forêt. On le retrouve également sur les pentes les plus sévères.

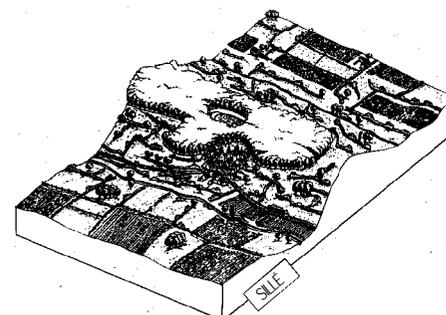
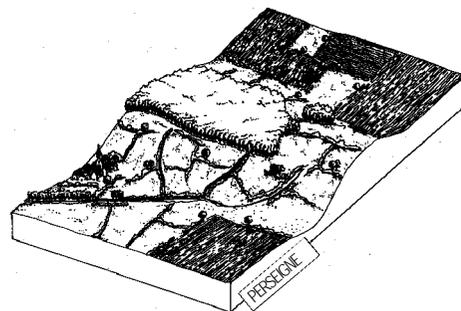
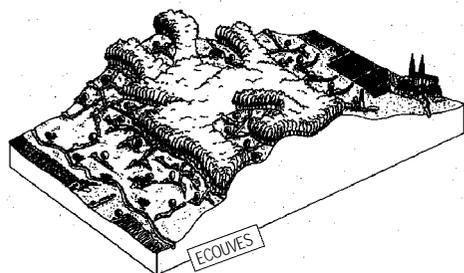
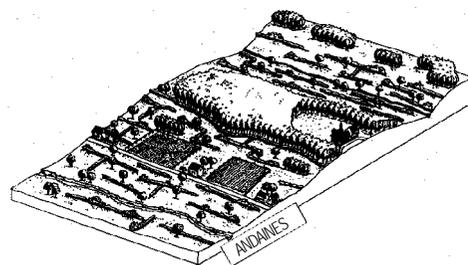
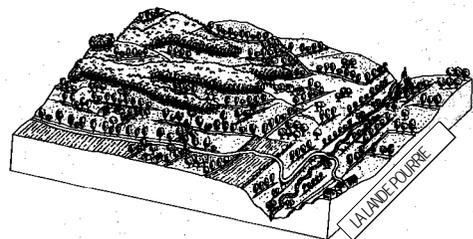
La vallée de la Sarthe au Nord et les plaines aux amples vallonnements du Sud et de l'Est offrent de larges vues sur cette forêt au relief mouvementé.

SILLE

Le massif de Sillé est également une île forestière. Comme Perseigne, il est décalé vers le Sud, mais présente l'orientation armoricaine. La forêt de Sillé est auréolée d'un bocage qui se délite au Nord et au Sud.

Au Nord, le Gaultier, plateau au bocage très régressif, permet de découvrir le massif ; au Sud, le relief favorise également les vues sur le coteau de Sillé.

Sillé-le-Guillaume – avec son château qui regarde vers le Mans – est le bourg identitaire.



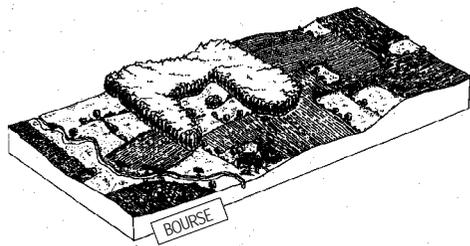
BOURSE

La forêt de Bourse est une forêt de plaine (avec cependant des pentes plus marquées au Nord) avec des sols quaternaires. Elle est donc très différente des autres massifs de Normandie-Maine. Sa position géographique la place pourtant dans l'axe stratégique Est/Ouest.

Le bocage de Bourse est en assez forte régression, nombreux sont les arbres isolés dans ce secteur.

La plaine et la vallée de la Sarthe encadrent le massif forestier qui ne laisse découvrir que ses abords, en raison de la platitude des terrains.

Le **Mêle-sur-Sarthe** paraît protégé par le boisement de Bourse, et forme le bourg identitaire.



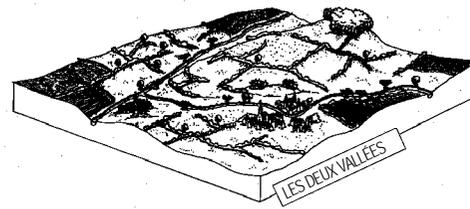
LES DEUX VALLEES

L'ensemble paysager dit des "Deux Vallées" ne présente pas de grand massif forestier autour duquel le paysage s'organise. Ce sont au contraire deux vallées, la Varenne et la Mayenne qui ici structurent l'espace.

Le bocage est très présent sur le relief vallonné de ce secteur. Le bocage à vergers trouve, entre Lande Pourrie et "Deux Vallées", son aire de densité maximale.

Lassay (et ses trois châteaux) est le bourg identitaire.

Le **mont Margantin** est un site majeur s'inscrivant dans cet ensemble paysager, bien que son relief constitue un espace charnière entre Andaines, Lande Pourrie et "Deux Vallées".

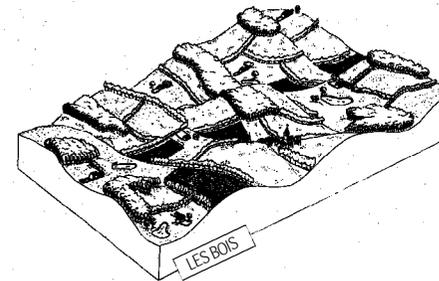


LES BOIS

Cet ensemble paysager, situé entre Andaines et Ecouves, se distingue par la présence de boisements (aux dimensions très variables). Il s'agit là d'un espace de transition très intéressant – du point de vue des paysages et des milieux naturels – entre deux grands massifs.

Le bocage, assez dense de ce secteur, trouve son impact visuel renforcé par la démultiplication des lisières forestières.

Carrouges, qui domine le pays depuis ses hauteurs, est le bourg identitaire.



MULTONNE-PAIL-ALPES MANCELLES

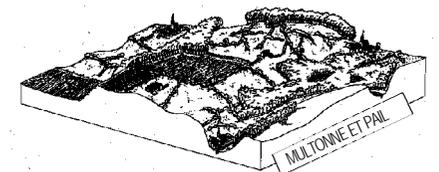
Cet ensemble paysager est structurellement le plus complexe. D'abord, le massif de Multonne offre une continuité Est/Ouest. D'autre part, la forêt de Pail vient limiter l'ensemble à l'Ouest (corniche). Enfin, failles et cassures découpent des secteurs pierreux souvent plus ou moins boisés (Alpes mancelles).

La grande variabilité des sous-sols et du relief engendre sur cet ensemble une forte imbrication de terres bocagères et de cultures.

La plaine d'Alençon à l'Est, le Gaultier au Sud sont des espaces cultivés ouvrant sur l'ensemble paysager ; cependant, le relief en creux de la Sarthe laisse entier l'effet de surprise lors de sa découverte.

Saint-Denis-sur-Sarthon et Pré-en-Pail, tous deux situés sur la RN 12 qui longe la forêt de Multonne, dont des bourgs identitaires.

Le **site des Alpes mancelles** possède des caractères paysagers, naturels et historiques remarquables. De manière radicalement différente, **la corniche de Pail** émerveille grâce aux panoramas qu'elle ouvre sur le paysage bocager de la Mayenne et des Andaines.



ATLAS DES PAYSAGES

villes et bourgs identitaires du paysage

Parc naturel régional Normandie-Maine

Les villes et bourgs identitaires sont édifiés autour de l'association d'un site remarquable, d'un passé historique très riche, d'un urbanisme et d'une architecture de qualité. Ils sont porteurs d'identité, c'est-à-dire bavardes quant au territoire et à l'Histoire du pays dans lequel elles s'inscrivent.

Ces bourgs entretiennent avec les paysages ruraux qui les entourent des relations nombreuses et variées. En matière de paysage, la position perchée de certains d'entre eux (Domfront, Carrouges...) leur ouvrent de vastes panoramas sur la campagne ; tandis que, depuis cette dernière, on voit la ville dresser ses fières silhouettes de pierre. Certains sont davantage tournés vers la route, étant situés sur des itinéraires au long cours, pour lesquels ils constituent des étapes (Saint-Denis-sur-Sarthon, Sées...). Chacun peut être un relais dans la découverte de l'ensemble paysager où il s'inscrit.

Domfront, ensemble paysager de la Lande Pourrie et des vergers à poiriers

Site de l'éperon rocheux en relation totale avec la vocation de forteresse de la ville, base stratégique de la frontière entre Normandie et Maine.



Bagnoles-de-l'Orne, ensemble paysager des Andaines

Particularité urbaine de cette ville thermale inscrite dans le massif forestier et sur sa lisière Sud.



Carrouges, ensemble paysager des Bois

Bourg perché sur son "dôme" qui regarde le pays en tous sens et assure ainsi comme une veille sur les boisements.



le Mêle-sur-Sarthe, ensemble paysager de Bourse

Position de la ville comme protégée par le boisement de Bourse en forme de haie défensive ; présence de la Sarthe hors les murs de la ville.

Sillé-le-Guillaume, ensemble paysager de Sillé

Site particulièrement expressif d'un château appuyé contre son rocher et sa forêt.

Pré-en-Pail et Saint-Denis-sur-Sarthon, ensemble paysager de Multonne-Pail-Alpes mancelles

Seul ensemble présentant deux bourgs identitaires ayant deux positions très stratégiques de part et d'autre de Multonne. Pré-en-Pail au pied de la corniche et Saint-Denis sur le cours du Sarthon entre les reliefs qui portent Écouves et Multonne. Les deux villes ont été des lieux de passage obligé entre l'Ouest et Alençon.

Lassay-les-Châteaux, ensemble paysager des Deux Vallées

Témoignage très fort – au travers des édifices de défense de la frontière entre Normandie et Maine.

Sées, ensemble paysager d'Écouves

Ville calcaire de la frange Est de ce massif ; le site de cette ville est resté stratégique au cours de toutes les époques.



La Charte du Parc naturel régional met en avant des sites qui expriment des particularités paysagères. Il est intéressant de constater qu'il s'agit bien souvent de lieux exceptionnels ! Un pierrier, un affleurement rocheux sont là pour rappeler à l'Homme l'irréductibilité de la nature... Ces milieux sont tantôt des espaces délaissés par l'Homme à force de rudesse, tantôt des espaces où ce dernier est contraint à limiter son emprise. Parfois, ce sont les abus de la gestion humaine qui aboutissent à la création – ou au retour – de milieux de grandes richesses biologiques. On le voit, la richesse biologique correspond bien souvent à des lieux excessifs, trop pauvres pour l'agriculture ou la forêt, trop durs, trop exigeants...

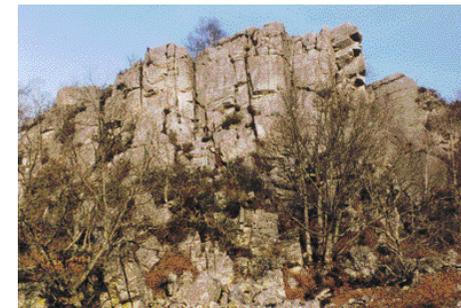
Certains des paysages du Parc possèdent cette qualité qui leur donne un statut particulier dans le territoire. Bien sûr, l'ensemble des paysages du Parc représente une douce harmonie, mais il est des lieux "d'excès paysagers" qui pour la plupart ont été repérés de longue date.

Quelques exemples...

Les Alpes mancelles, crevasse magnifique, présentent un site exceptionnel sur le territoire. L'Histoire de cette partie de la vallée de la Sarthe illustre à merveille la nécessaire conquête imposée aux hommes par ce milieu vigoureux et hostile. Saint-Céneri et Saint-Léonard témoignent du courage et de la volonté d'isolement des moines ermites des débuts de la christianisation.



Le site de la Fosse Arthour allie une géographie expressive à des traditions populaires vivaces affirmant le caractère de "merveilleux" portés par ces terres "violentes".



Le mont Margantin, témoin de l'histoire géomorphologique du territoire, est un point de repère majeur dans l'ensemble paysager de deux rivières, ses hauteurs boisées dominant le paysage collinaire doux environnant.

La butte Chaumont est un lieu remarquable de la forêt d'Écouves. En effet, ses pentes caillouteuses s'offrent aux regards jusqu'à des distances importantes. Au même titre que le mont

Margantin, il s'agit là essentiellement d'un point de repère.



La corniche de Pail est un relief majeur, correspondant à une faille géologique, elle marque la limite entre les ensembles paysagers de Multonne-Pail-Alpes mancelles, des Andaines et des Deux Vallées.

Le relief du socle gréseux et la longue forêt qui le chapeaute forment – de Mortain à Sées – un axe majeur identitaire tant culturellement que visuellement. Car la première image évocatrice du territoire du Parc est celle d'une très grande densité d'arbres. C'est la forêt "de sommet" qui partout forme "repère", limite l'horizon, cale le moutonnement bocager.

Cet axe fondateur, objet de tous les regards, se doit d'être au centre de la stratégie paysagère à l'échelle de l'ensemble du territoire du Parc. **Les grands thèmes de réflexion en matière de paysage forestier sont les suivants :**

- **affirmer la lisibilité et l'intégrité des boisements constitutifs de l'axe forestier (forêts domaniales ou privées de la Lande Pourrie, des Andaines, de la Ferté-Macé, de la Motte, de Monnaie, d'Écouves, y compris les bois de Goult, de l'Évêque, d'Ache, etc. La forêt de Multonne entre dans ce dispositif, bien que légèrement décalée au Sud),**
- **réfléchir aux potentialités des développements forestiers qui trouveraient là une inscription particulièrement judicieuse, en étant attentif à la richesse biologique et paysagère de certains espaces de lisière,**
- **utiliser l'axe forestier comme trait d'union traversant l'ensemble du territoire du Parc.**

Les forêts de Perseigne et de Sillé ne font pas partie du grand axe Est/Ouest. Elles présentent la spécificité d'être comme des îles détachées de cet axe et ayant dérivé vers le Sud. Leur typologie est cependant assez similaire avec un relief couronné de boisements, tandis que les pentes des lisières accueillent un bocage aux formes variées. Perseigne et Sillé ont participé en leur temps à la défense du pays et sont donc également à rattacher à la dimension frontalière du Parc. Les mêmes enjeux s'appliquent donc globalement à ces deux massifs.

La forêt de Bourse est la seule forêt du Parc à n'être pas localisée sur un relief marqué. Les réflexions et propositions qui vont suivre ne lui sont donc pas toutes adaptées puisque calées au contexte spécifique des forêts de relief.

CONTEXTE FORESTIER

La forêt est un espace extrêmement chargé culturellement. Trois vocations principales y sont en effet majoritairement attachées :

- vocation de production de bois (bois d'œuvre, bois de déroulage, pâte à papier, etc.),
- vocation de "récréation" et/ou vocation culturelle (tourisme, chasse, etc.),
- vocation d'espace naturel disposant d'écosystèmes nombreux et diversifiés.

L'exploitation, voire la surexploitation forestière des siècles passés, a amené le législateur à mettre en place une réglementation spécifique accompagnée d'aides financières, afin d'assurer la pérennité de la forêt française. Dans ce cadre, les boisements nouveaux sont toujours les bienvenus. Pourtant la prise en compte de l'agriculture, de la protection de la biodiversité et des paysages implique un examen approfondi, seul à même d'assurer au boisement une bonne intégration dans son contexte.

Une dynamique de développement forestier durable est en Normandie-Maine d'autant plus complexe à mettre en œuvre que la propriété forestière (hors forêts domaniales) est extrêmement morcelée. Malgré ces difficultés structurelles, la dimension paysagère intervient de plus en plus souvent tant pour l'implantation de nouveaux boisements que pour la gestion des bois et forêts existants. Ainsi, le paysage participe aujourd'hui pleinement à la définition des stratégies forestières traduites dans les plans de gestion des forêts domaniales. La démarche consiste en la réalisation de cartes de sensibilité identifiant les secteurs les plus perçus par les visiteurs, les éléments patrimoniaux (milieux naturels...), les parcelles les plus intéressantes pédagogiquement parlant, etc. En forêts privées, la réalisation des plans simples de gestion est également l'occasion d'attirer l'attention des propriétaires sur l'impact paysager des options retenues.

Il convient par ailleurs de noter que le réseau national des forestiers réfléchit depuis de nombreuses années à des techniques favorisant la prise en compte du paysage (traitement des lisières, gestion "proche de la nature", irrégularité des replantations, etc.).

Chez les propriétaires forestiers privés du territoire apparaît un courant tourné vers les peuplements irréguliers, dans la mesure où domine la vocation récréative (chasse).

Toutes ces initiatives concourent à diversifier les réponses techniques en matière de plantation ou de gestion. Diversité d'autant plus nécessaire que certains des "modèles" du passé connaissent de sérieuses difficultés (c'est notamment le cas des enrésinements en *Abies grandis*).

D'autre part, un ensemble de terrains d'expérimentations se constitue peu à peu sur le territoire, qu'il conviendrait de suivre et de valoriser auprès d'autres propriétaires. Cela pourrait être également l'occasion de rechercher des critères d'évaluation recevables par l'administration pour ces boisements encore atypiques.



LES ELEMENTS D'UNE PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE

La visibilité des forêts

Le premier élément de la prise en compte du paysage au sein du territoire du Parc tient au positionnement du boisement par rapport au relief. **La position "perchée" d'un certain nombre de forêts entraîne une double visibilité de ces dernières. Elles sont bien sûr visibles depuis l'intérieur (grâce aux routes et chemins), mais également depuis l'extérieur ; cette appréhension extérieure ne se limitant pas aux premiers arbres de la lisière, comme c'est le cas en forêt de plaine.**

Plus la pente sur laquelle s'installe le boisement est importante, plus la visibilité augmente. En la matière, la question des essences de plantations intervient en second plan, derrière le problème des coupes de grandes dimensions. En effet, dès que l'on s'éloigne des massifs, les différences de teintes s'atténuent graduellement pour tendre vers des bleus plus ou moins denses (ce phénomène est moins évident l'hiver, les feuillus tirant davantage vers les bruns).

Il ne faut cependant pas négliger le paysage intérieur des forêts, qui peut être considérablement "assombri" par une politique d'enrésinement dense le long des voies et chemins.



Paysages de gestion forestière

En matière de gestion et tout particulièrement de coupes, il conviendrait de traiter différemment les boisements existants et les boisements à venir. Mais il est extrêmement difficile de transformer en cours de route une gestion forestière qui est, de fait, inscrite dans la durée. Ainsi, par exemple, il n'est pas envisageable a posteriori d'intégrer au sein de la parcelle boisée des dispositifs visant à atténuer l'effet visuel produit lors de la coupe (bande boisée de feuillus au sein d'une parcelle enrésinée...). La gestion paysagère de la coupe doit donc être envisagée au moment même de la plantation.

Quatre critères peuvent permettre de compléter les descripteurs d'un projet de plantation par rapport à cet aspect de la gestion forestière :

- **la dimension parcellaire**

En effet, plus la parcelle est grande, plus l'impact visuel de la coupe sera important.

- **la forme parcellaire**

Le parcellaire forestier est très majoritairement régulier (voir à ce titre le parcellaire des forêts domaniales). Les lignes droites et les angles tranchés marquent le regard, dans la mesure où ces formes "trahissent" l'homme. Les courbes et les lignes souples donneraient en revanche un aspect plus "naturel".

- **l'orientation du parcellaire par rapport au relief**

Si la plus grande longueur de la parcelle est parallèle à la pente, la visibilité de la coupe est maximale. Pour se convaincre de ce phénomène, il suffit de contempler des pentes bocagères. Lorsque les haies sont majoritairement parallèles à la pente, l'usage agricole des sols est visible.

A l'inverse, lorsque les haies sont perpendiculaires (elles suivent alors les courbes de niveau), les arbres cachent les sols situés derrière eux !

- **la position du boisement par rapport aux infrastructures routières**

Lorsqu'une route passe au pied du boisement, ou à proximité mais avec des vues ouvertes sur ce dernier, un plus grand nombre de personnes sera amené à voir la coupe ! Une attention toute particulière doit être de mise lorsque l'infrastructure porte un trafic important.

Le parcellaire a donc un poids considérable quant à la meilleure intégration des coupes dans le paysage.

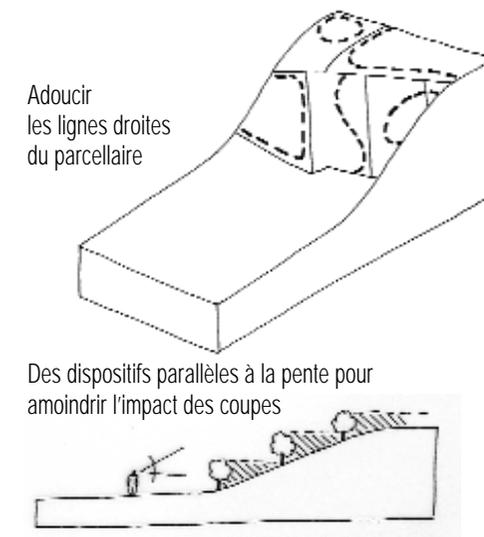
Dans la mesure où il s'agit d'une donnée immuable (elle l'est moins en forêt domaniale ou pour des grandes forêts privées), c'est bien dans la structure foncière existante qu'il faut rechercher des solutions.

Retenons :

- que l'assiette foncière ou la parcelle forestière ne justifie pas systématiquement un traitement homogène. C'est ainsi, par exemple, que l'Office National des Forêts (ONF) applique souvent une gestion différenciée au sein d'une parcelle en s'attachant d'abord aux qualités des boisements en place,

- qu'il est possible de mettre en place des dispositifs boisés visant à développer les formes molles, les courbes, l'irrégularité (boqueteaux dans les angles, plantations irrégulières par secteur, feuillus au sein de conifères, etc.). Ces mêmes dispositifs peuvent permettre de "couper" la longueur d'une parcelle parallèle à la pente.

Ces recommandations s'appliquent prioritairement aux parcelles nouvellement enrésinées. Dans le département de l'Orne, entre 1980 et 1990, 58% de la forêt privée subventionnée a été plantée de résineux (ce chiffre est à comparer avec les décennies précédentes puisque 90% des boisements subventionnés par le Fond Forestier National (FFN) étaient de résineux). Cependant, les grandes parcelles feuillues méritent également une prise en compte des paysages, en prévision de leurs coupes.



Adoucir les lignes droites du parcellaire

Des dispositifs parallèles à la pente pour amoindrir l'impact des coupes

Expliquer les évolutions du paysage

De même, pour ce qui est des perceptions intérieures des parcelles régénérées, le paysage appelle une prise en compte spécifique. Les propositions ci-dessous donnent l'exemple d'une attention destinée au public visiteur et/ou passant.

- **Sur les routes ouvertes aux automobiles, la vitesse est telle que l'impact de la coupe est vécu négativement par une grande partie de la population. Il conviendrait donc de s'orienter vers le maintien de bandes boisées le long de ces voiries lors des coupes de régénération.**

- **En revanche, le long des itinéraires de randonnée inscrits dans les massifs, une politique d'information et de sensibilisation du public à la gestion forestière paraît indispensable.** C'est en effet une des caractéristiques de la production forestière que de dépasser la vie d'une homme, si bien que nombre de personnes comprennent mal la nécessité de couper les arbres ! Mais, cette information ne peut se limiter à l'indication de la coupe. C'est au contraire l'occasion d'une sensibilisation plus large sur les thèmes suivants :

- le temps de la forêt (on compare souvent le temps de la "création terrestre" à celui de la vie d'un homme ; ceci permet de rendre le temps de l'arbre plus accessible au quidam),

- l'origine du jeune plant (s'agit-il d'une régénération naturelle ou d'une plantation, d'où proviennent les essences nobles ?...),

- l'évolution du paysage forestier et les attentions spécifiques qui sont demandées aux passants afin qu'un jour le "paysage objectif" soit atteint,

- quels ont été et seront (selon toute probabilité) les usages du bois produit par la forêt ? Une telle information peut être également l'occasion d'une sensibilisation sur les métiers de la forêt (marquage d'arbres, époque du plan de gestion qui avait prévu la coupe de cette parcelle, époque de la plantation précédente, etc.).

Les lisières forestières

La richesse biologique des lisières (de toutes les lisières qu'elles soient forestières, aquatiques, etc.) **est avérée scientifiquement.** Le concept d'écotone est né pour décrire un milieu naturel au contact d'un autre. Cette dimension naturaliste est à coupler – et tout particulièrement en Normandie-Maine – avec un fort intérêt paysager. La lisière elle-même et le maillage plus ou moins dense de haies de tous types, d'herbages, de vallons humides perchés, de bois, de pierriers, de tourbières, etc... confèrent à ces espaces une valeur indéniable. Les mesures agri-environnementales, comme par exemple celle mise en œuvre sur Écouves, ont pu répondre à cette attente de préservation des lisières et tout particulièrement du bocage de ces secteurs.

Ces terres sont cependant plus ouvertes au boisement pour deux raisons :

- d'une part, les aides bénéficient davantage aux boisements réalisés en continuité de boisements existants,
- d'autre part, les pentes les plus raides sont les plus difficiles à valoriser pour l'agriculture (et nombreuses sont celles situées à proximité des massifs).

Du point de vue des paysages, ces dispositions vont dans le sens de l'affirmation de l'axe forestier Est/Ouest. **Une limite est cependant à apporter lorsque de nouveaux boisements de résineux s'installent en limite et devant une forêt feuillue, car il y a alors une perte qualitative pour les paysages** (les forêts

"maine-normandes" étant originellement feuillues). Aussi, chaque fois qu'il est possible de bénéficier d'une parcelle feuillue située en lisière de boisement, les enrésinements, ayant pour conséquence de masquer cette dernière, devraient connaître des efforts complémentaires quant à leur intégration.

Le reboisement des terres agricoles

Au-delà des secteurs de lisières forestières, certaines terres agricoles évoluent vers des boisements. Il s'agit essentiellement soit de terres de défrichements récents (la période d'après-guerre connaissait encore des déboisements forestiers !), soit de terrains trop contraignants pour l'agriculture (qualité des sols, pentes trop fortes...). **Bien qu'ils concernent des surfaces souvent moindres par rapport aux grands massifs évoqués plus haut, les éléments d'une prise en compte des paysages sont les mêmes.** C'est également l'occasion d'attirer l'attention sur les boisements situés à proximité immédiate des villages. **Un boisement ne saurait à lui seul "étouffer" un village, mais petit à petit, le risque existe d'encercler les habitations par des boisements. C'est tout particulièrement le cas dans les ensembles paysagers d'Ecouves et des Bois.** Le sentiment de claustrophobie dont pourraient souffrir les habitants impliquerait une difficile recherche de solution (de tels exemples existent déjà dans l'est de la France). **Parallèlement, les milieux naturels ouverts tels que repérés par le Parc n'ont pas vocation à être boisés. Enfin les grandes vallées, qui sont des espaces de respiration depuis lesquels les paysages se découvrent, n'ont pas vocation - du point de vue des paysages - à être boisés.**

La ligne armoricaine, un axe de communication

Les forêts domaniales sont des massifs ouverts au public avec des équipements d'accueil tels que les itinéraires de promenade, les aires de stationnement, les plans d'eau et autres sites aménagés. Par ailleurs, le Parc naturel régional met en place des dispositifs d'information et d'éducation sur des sites qui offrent, par leur position relative sur le territoire et leur altitude, la possibilité de visualiser les paysages et de les comprendre. La première programmation a retenu le site des Avaloirs, du sommet de Perseigne, du rocher de Mortain et du Signal d'Ecouves. Pour ces quatre lieux, le Parc prévoit une démarche pédagogique permettant de communiquer au public la signification des éléments végétaux et minéraux des paysages environnants d'une part, et de développer un thème particulier en relation avec les caractéristiques majeures de chaque site d'autre part (par exemple, la géologie au mont des Avaloirs). Il s'agit d'offrir une lecture des paysages d'Est en Ouest, de Perseigne à Mortain, reposant sur l'axe structurant du relief et des forêts.

Parallèlement, et plus spécifiquement sur les massifs forestiers domaniaux, une réflexion visant à un meilleur accueil du public peut s'avérer nécessaire dans la mesure où certains sites fragiles connaissent une fréquentation excessive.

Il apparaît donc utile et nécessaire de mettre en réseau les grands massifs dans tous les supports d'information à destination du public. Cette notion d'axe forestier n'est pas contradictoire avec l'affirmation de spécificités internes à tel ou tel massif ou partie de massif. De plus, les reliefs boisés et la géologie qui les porte sont d'excellents supports pour décliner l'histoire du territoire, de ses hommes et de ses paysages.



Lorsqu'on évoque les paysages de bocages, le bucolique les dispute au pittoresque et les parfums des chemins creux au goût acide d'une pomme croquée. C'est dire la capacité d'enchantement de ces paysages. Les géographes parleront sans doute également de la structure très spécifique de l'habitat rural, dispersé, isolé au sein de ses haies. Le littéraire évoquera les sombres affaires cachées derrière les haies et Maupassant jetant sur les bocages un voile d'ombre. Pourtant, le bocage n'est pas un et indivis. Selon le relief, le sol, les productions agricoles prépondérantes et bien sûr toutes les différences liées à l'Histoire et aux pratiques agraires, le bocage est à plat, monospécifique et taillé à 1,20 mètres du sol autour d'une parcelle d'herbe, ou bien sur talus, composé de hautes tiges et d'arbustes d'essences différentes autour d'un champ de maïs de bonne dimension. Ces deux images caricaturales cherchent à témoigner de l'existence de la très riche gamme des bocages.

Les évolutions des bocages

Les questionnaires à destination des élus, les débats et rencontres, qui eurent lieu dans le cadre de la réalisation du présent atlas, montrent la très grande attention des acteurs quant aux évolutions des bocages, **ces derniers étant considérés par**

beaucoup comme les paysages fondateurs de l'identité culturelle du territoire. Ces dernières années ont favorisé l'émergence d'un regard positif sur les bocages au sein d'une part importante de la population. Cette prise de conscience a largement fait évoluer les acteurs du territoire (à ce titre, les élus indiquent que les aménagements fonciers ont connu plusieurs "générations"). De nombreux dispositifs ont été mis en place pour permettre – pour l'essentiel aux agriculteurs – de renouer un dialogue avec la haie. L'ensemble de ces démarches et l'expérience accumulée depuis plus d'une dizaine d'années permettent de mieux connaître les évolutions des bocages ainsi que les enjeux spécifiques de tel ou tel aspect de la problématique.

Le "déboisement"

C'est essentiellement l'évolution des pratiques agricoles, des engins agricoles et de la dimension des exploitations qui entraîne la suppression des haies bocagères. Ces déboisements ont pour effet de réduire peu à peu la densité de la maille bocagère, et ce tout particulièrement pour les haies situées entre deux parcelles contiguës. **Ces pratiques sont particulièrement importantes quant à l'évolution des paysages. En effet, les haies ainsi arrachées étaient les témoins d'une tradition, et il est rare que les replantations aient lieu dans des conditions similaires.**

La régénération

Autre phénomène à l'œuvre, le dépérissement des haies en raison de l'absence d'entretien et de régénération. Quand on observe dans le paysage des alignements d'arbres ou des arbres isolés, il faudrait nous projeter dans une vingtaine d'an-

nées, pour prendre conscience que rien ne sera venu remplacer ces arbres. De même, lorsqu'une haie arbustive montre des "trouées", il y a fort à parier que l'ensemble du linéaire sera amené à disparaître. On compare, avec justesse, certains secteurs (où les haies arbustives ont presque disparu) aux paysages anglais. Pourtant ce bocage séduit par la beauté des hautes silhouettes des chênes et la transparence offerte aux regards. Mais un arbre seul se resème rarement. **C'est donc par une plantation volontaire, par la mise en place de végétaux nouveaux au sein d'une haie ancienne que ce patrimoine vivant pourra trouver une continuité dans le temps...**

Les replantations

Les replantations sont nombreuses, largement favorisées par les collectivités locales et l'ensemble des partenaires. Bien qu'encore peu visibles sur le territoire, ces haies se distinguent facilement dans les paysages : la conduite des végétaux et les essences choisies "trahissent" la nouvelle plantation. Il y a là matière à réflexion. En effet, si les haies nouvelles ne ressemblent pas aux précédentes, c'est sans doute que l'on attend pas aujourd'hui de la haie la même chose qu'hier, ceci tant du point de vue fonctionnel (développement de brise-vent, production de bois ayant d'autres usages...) qu'esthétique (fleurs, couleurs...). **Ces haies nouvelles ne sont pas de nature à recréer une maille bocagère identique à la précédente. Non seulement la maille sera plus large que par le passé, mais encore ses constituants seront différents.** Ces évolutions s'inscrivent dans la vie du paysage qu'il ne s'agit pas de considérer

avec nostalgie comme le seul décor de nos promenades. Il est donc nécessaire d'accepter les usages nouveaux qui se mettent en place autour de la haie.

La haie, comme l'arbre fruitier, font également partie des formes utilisées dans les villages à des fins uniquement esthétiques. Seule "l'idée" de la haie est alors retenue, les végétaux horticoles qui la composent n'ont que peu de chose en commun avec les végétaux des prairies. Toutefois, ces aménagements sont intéressants pour les paysages du Parc. Ils montrent, en effet, que la haie, l'arbre, le "fruitier" font partie intégrante des paysages agricoles et urbains de ce territoire.

Le bocage des haies existantes

Un patrimoine

Ces haies – pour tout ou partie – sont des éléments du patrimoine agricole, paysager, environnemental et historique du Parc naturel régional. À ce titre, elles sont très fortement reconnues par la population, elles sont les vecteurs d'un "affectif culturel" fort.

Par ailleurs, le Code de l'Urbanisme énonce, dans son article L. 130-1, la possibilité de classement de ces éléments de paysage par les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.).

L'ensemble des partenaires agissant sur le territoire du Parc a toutefois attiré l'attention sur les dispositions suivantes :

- D'une part, l'art. 130-1 précise que les coupes et abattages peuvent être soumises à autorisation préalable, et énonce les conditions de délivrance de l'autorisation.
- D'autre part, il s'avère que le propriétaire (qui n'est pas forcément consulté, en dehors de l'enquête publique) ne bénéficie d'aucune aide pour le maintien et l'entretien des éléments identifiés. Il apparaît donc qu'un tel outil réglementaire doit s'appuyer sur une phase de concertation préalable au niveau de la commune.

Le Code rural, dans son article L. 126-6, offre quant à lui, une protection des haies par arrêté préfectoral, assortie du bénéfice d'aides publiques et d'exonération fiscale (attachées aux bois, forêts et terrains à boisier).

Sa mise en application peut-être parfois confrontée à l'existence inéluctable de certains paramètres :

- Si certains départements (via des groupes de tra-

vail rassemblant de nombreux partenaires) ont mis en place la grille d'évaluation des haies qui est la base de détermination de la valeur patrimoniale du boisement linéaire, le processus d'affectation parcellaire nécessaire à l'exonération fiscale peut parfois rester très délicate

- d'autre part, il apparaît que l'exonération fiscale ne couvre pas le manque à gagner de la sortie d'une partie des terres autrement subventionnées (au titre de la Politique Agricole Commune – PAC -).

Si certaines dispositions peuvent être ressenties comme insidieuses, il apparaît que la législation a ouvert des voies qui méritent d'être explorées en faveur de la préservation d'un patrimoine spécifique qu'est la haie bocagère.

Des disparitions brutales ou lentes

Nombreuses sont les haies qui furent et sont arrachées. **Ces disparitions brutales, soit d'initiative individuelle, soit dans le cadre d'aménagements fonciers, sont traumatisantes pour les paysages et les écosystèmes, mais aussi la population.**

Non moins fréquemment, les haies disparaissent après une lente dégradation. La strate herbacée et arbustive est bien souvent la première touchée. Les arbres perdurent sans qu'aucune replantation ne vienne assurer la pérennité du paysage. Dans d'autres cas, ce sont les arbres qui partent les premiers et la haie livrée à elle-même se laisse envahir par la ronce, la fougère. Seul un bourrelet témoigne alors de l'ancienne haie. Les disparitions lentes sont beaucoup plus difficiles à cerner dans la mesure où 10, 20 ans



voire plus seront nécessaires pour que la disparition soit effective.

Les arrachages comme l'absence d'entretien et l'exploitation sans régénération méritent la mise en place de politiques spécifiques. En effet, les haies nouvellement plantées ne posséderont pas la diversi-

té paysagère des haies anciennes. De même, il faudra attendre de nombreuses années pour que s'y développent une flore et une faune aussi riches. Enfin, la dimension patrimoniale des haies existantes évoquée plus haut justifie des démarches volontaires en la matière.

Les axes de travail sont, pour le moins, les suivants :

- la sensibilisation et l'information des propriétaires et des locataires des terres sur les intérêts de la haie. À ce titre, il semble intéressant de ne pas montrer exclusivement les intérêts des haies nouvelles, mais bien d'illustrer combien "l'héritage bocager" peut encore être utile aujourd'hui,
- la formation des jeunes agriculteurs. Il apparaît que nombreuses sont les interventions des partenaires du Parc au sein des organismes de formations agricoles. Cependant, la dimension "hors programme" de ces cours ne leur donne pas l'impact attendu,
- la formation aux techniques et aux outils d'entretien des haies existantes. Les formes du

bocage traditionnel étant très diversifiées, une approche plus fine, réalisée sur la base d'opérations pilotes, pourrait permettre de mieux connaître les coûts – et surcoûts – liés à l'entretien de ces linéaires patrimoniaux. Une telle démarche permettrait à l'avenir de mieux cadrer des programmes d'aides en faveur de l'entretien des haies bocagères,

- enfin, les techniques de régénération de haies existantes sont encore balbutiantes. Là encore, l'expérimentation est une phase nécessaire et préliminaire à la mise en place de politiques d'aides.

Le bocage des haies récemment plantées ou à planter

Une ambition collective

Les plantations de haies nouvelles sont relativement nombreuses sur le territoire et sont largement aidées par le trio de partenaires composé des Conseils généraux, des DDAF et des Chambres d'agriculture.

Les programmes sont portés par ces derniers depuis plusieurs années, sans que jamais ne faiblissent les efforts consentis par les Départements pour voir se développer ces plantations. Si les modalités, les montants, la répartition des tâches, etc. sont variables d'un département à l'autre, la constance des politiques témoigne de l'intérêt des partenaires financeurs et/ou techniques, ainsi bien sûr que de celui des bénéficiaires.

Parallèlement, de nouveaux intervenants se sont impliqués dans des programmes en faveur du "bocage nouveau". Les Régions ou encore certaines intercommunalités ont développé des initiatives – à destination des particuliers et/ou des communes – afin de favoriser le "Végétal", tant dans les bourgs qu'en milieu rural.

De plus, l'opportunité de bénéficier de fonds nationaux ou européens a permis le développement d'opérations pilotes, telle l'opération "l'arbre dans le paysage rural" ou les opérations locales (mesures agri-environnementales de l'Europe) ; de nouveaux partenariats se sont établis pour mener à bien ces programmes.

Ces différentes aides en faveur du bocage ne visent pas seulement la plantation de haies nouvelles, elles sont bien souvent l'occasion

de sensibiliser les habitants et les acteurs du paysage, de former à la plantation, etc. Plus récemment, la problématique de l'entretien des haies nouvelles est également apparue ; certaines de ces haies ayant dépassé l'âge des tailles de formation.

Deux questions demeurent au sein de ce thème des haies nouvelles. L'une est liée à la cohérence et à la lisibilité des actions menées par les uns et les autres, l'autre s'attache davantage au "contenu" de ces nouvelles haies.

En effet, nombreux ont été les élus à s'interroger sur la diversité des politiques contradictoires qui d'une part détruisent le bocage existant et d'autre part financent de nouvelles plantations. Parallèlement, le nombre de partenaires du bocage augmente.

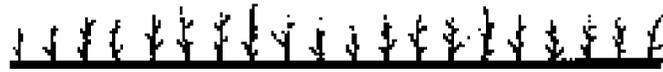
Il semble dès lors opportun de réfléchir à la création d'un "espace commun", lieu de rencontre entre les partenaires, permettant :

- un partage d'expériences,
- une cohérence accrue dans les objectifs visés,
- une meilleure lisibilité des actions de chacun.

Un tel lieu pourrait également permettre de développer des approches nouvelles, nécessitant des investigations nombreuses et des sites d'expérimentations divers. C'est ainsi que les indispensables recherches sur la filière bois pourraient peut-être trouver une juste échelle d'appréhension.

Ainsi, la dimension économique du bocage nouveau mérite d'être développée, tant il est vrai que le paysage n'est pas uniquement un espace d'émerveillements sur le plan esthétique !





Effet à la plantation.



Source : IDF

Effet à 5 ans.



Effet à terme.

Ce modèle présente l'inconvénient d'occulter complètement les vues sur les paysages derrière la haie.

La composition des haies nouvelles

L'autre point retenant l'attention concerne en effet la composition des haies nouvelles. Ces haies répondent à des cahiers des charges fortement différents de ceux ayant présidé à l'édification du bocage traditionnel ; les usages agricoles de la haie orientant cette dernière vers le brise-vent et la limitation des phénomènes d'érosion. La forme des haies s'en trouve donc fortement transformée : haie avec une répartition équilibrée de toutes les strates végétales, grande dimension verticale et tailles latérales, etc. La gamme de végétaux elle-même a évolué. Certaines essences ne peuvent plus être plantées (aubépines), d'autres sont peu disponibles en pépinières (rosiers des chiens...), d'autres ne sont plus aussi bien adaptées aux conditions pédo-climatiques – ces dernières ayant également changé – (hêtres qui souffrent du manque d'eau), tandis que d'autres essences font leur apparition (peupliers).

S'il semble difficile de faire évoluer les formes du bocage de demain, il est en revanche souhaitable de développer les réflexions sur les essences végétales proposées. En effet, au sein des listes déjà établies, il serait possible de définir des sous-secteurs favorisant telle ou telle espèce. Le châtaignier qui marque l'ouest du Parc, les cytises de l'Est, les chênes du centre, etc. sont autant de signes d'appartenance au territoire. C'est alors la gamme chromatique et la structure même du végétal (graphisme de la silhouette en feuille, texture du tronc, etc.) qui permettent une meilleure intégration de la nouvelle haie à ses campagnes anciennes.

D'autre part, une distinction est à opérer entre les végétaux des bourgs, des hameaux et des fermes et ceux des haies de plein champs. En effet, les fonctions des plantations réalisées à proximité de l'habitat ne sont pas les mêmes. Il s'agit de se protéger du vent tout en améliorant son cadre de vie. L'aspect esthétique est ici beaucoup plus déterminant. À ce titre, certains espaces sont particulièrement intéressants et devraient faire l'objet de démarches spécifiques. Il s'agit des espaces de transition entre village et campagne. Ce sont dans ces espaces que prennent bien souvent les extensions urbaines. Hélas ! les végétaux utilisés tranchent fréquemment par la couleur foncée et persistante qu'ils proposent (conifères...). Une gamme adaptée – entre celle des champs et celle des bourgs – favoriserait grandement le mariage des constructions nouvelles avec le village d'une part et son espace agricole d'autre part...

Cette synthèse a pour objectif de reprendre et de préciser l'ensemble des recommandations proposées dans le cadre du présent document. Le plan est donc le même afin de faciliter la mise en relation des éléments. Seuls les points forts ont été retenus. Les explications et justifications de ces propositions se trouvent donc dans les pages citées.

■ Quel temps fait-il ?

Pages 4 & 5

On ne saurait trop recommander pour les nouvelles plantations les meilleures adaptations possibles. En effet, l'absence de cette préoccupation se traduirait, pour les grands paysages ou le long des itinéraires routiers, par des perceptions paysagères hétéroclites ou disparates fortement contrariantes pour l'affirmation des caractères marquants du territoire du Parc. Ainsi, les essences locales seraient nécessairement privilégiées, mais il conviendrait également, lors de l'élaboration des projets d'aménagement, de faire référence aux essences très locales.

La notion de gamme végétale ne concerne pas que le bocage, elle mérite d'être étendue, autant que possible, aux plantations dans les villages et aux franges villages/campagnes.

En matière de construction, la définition d'une gamme chromatique pour le traitement des murs, façades et toitures ; cette dernière ayant pour objectif de compléter l'utilisation des matériaux traditionnels.

L'intégration des bâtiments présentant de très grands volumes est d'autant plus pertinente qu'elle aurait pris en compte les logiques traditionnelles d'implantation, à savoir l'orientation par rapport au soleil, aux vents dominants, au relief...

Dans l'élaboration des projets, il y a lieu de recom-

mander l'étude simultanée de l'implantation, de la volumétrie, des matériaux, des couleurs et des aménagements paysagers. Le Parc, en partenariat avec les conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement s'y emploient.

■ Sous nos pieds, les cailloux...

Pages 6, 7, 8 & 9

Les sites géologiques d'intérêt sont très souvent liés à l'extraction de matériaux. La mise au jour du sous-sol présente un intérêt pédagogique indéniable, qui devrait être pris en compte dans le cadre de la réhabilitation paysagère du site après sa fermeture. Bien que toutes les carrières ne puissent trouver une telle vocation, il conviendrait néanmoins de s'interroger sur la possibilité d'usages pédagogiques et/ou d'informations du public.

■ De la cave au grenier

Pages 10 & 11

Les paysages de fort relief (pentes accusées) et de plaine appellent tous deux une prise en compte spécifique lors de la réalisation de projets de construction ou de transformation de l'usage des sols. Sur les pentes, la visibilité d'un nouvel élément étant très importante. Aussi conviendrait-il de considérer cet aspect dans les phases amont de définition des projets. Des solutions concrètes seraient par ailleurs formulées pour réduire les impacts visuels. En plaine, les paysages sont plus ouverts, ce qui a pour conséquence de rendre également fort visible l'implantation de bâtiments nouveaux ou les occupations dépassant le niveau du sol (boisements en particulier). Il conviendrait donc également d'étudier les perceptions visuelles du projet et de proposer des mesures capables d'en intégrer les impacts. Cependant, si sur les terrains en pente, l'arbre est à même de faciliter l'intégration du projet dans son site, les plaintes n'ont pas voca-

tion à être morcelées par des éléments verticaux (bâtiments très hauts, arbres...). Dans ces paysages, c'est l'horizontale qui doit être visée comme outil spatial pour l'intégration des projets.

Le bocage des lisières forestières est particulièrement riche, il présente un triple intérêt. Intérêt paysager dans la mesure où ces bocages sont souvent très visibles (le relief permet une perception en profondeur de la maille bocagère) et qu'ils mettent en relation forêts et campagnes. Intérêt environnemental lié aux contacts entre deux milieux présentant une grande richesse faunistique et floristique. Intérêt agricole, le bocage de lisière montrant souvent des pentes importantes dont les haies évitent l'érosion. Ce bocage mériterait donc d'être conservé autant que possible. Les haies parallèles aux courbes de niveau seraient tout particulièrement préservées, ces dernières étant les plus visibles.

■ Les seigneurs des forêts

Pages 12, 13, 14 & 15

Les forêts perchées du Parc sont particulièrement sensibles aux évolutions en raison de leur très grande visibilité. Les lisières et les parcelles forestières situées sur des pentes le sont plus encore. La reconnaissance de l'axe forestier Est/Ouest qui traverse le territoire du Parc mériterait d'être affirmé. Aussi, il conviendrait de favoriser l'implantation de feuillus sur ces terrains très visibles. Ainsi, la perception paysagère dominante serait à terme celle de la forêt originelle, c'est-à-dire composée majoritairement d'essences feuillues.

Les routes principales qui traversent les massifs sont également des espaces de représentation de

ces derniers. Les itinéraires routiers portant une importante circulation seraient à même de bénéficier de projets d'aménagements visant l'itinéraire. Il convient, en effet, de traiter ces derniers dans leur ensemble et non par des projets ponctuels ou morcelés. Ces dispositions seraient seules capables de permettre l'appréhension des massifs forestiers (par massif forestier, il faut entendre les forêts publiques et privées situées en continuité).

■ Les mille éclats de l'eau

Pages 16 & 17

Les grandes rivières du Parc offrent une alternance d'espaces naturels ou agricoles et culturels qui constitue un de leur plus grand charme. Les plaines non bâties liées à ces rivières possèdent d'autre part un rôle dans l'expansion des eaux de crues. Il conviendrait que les outils de planification de l'espace soient particulièrement attentifs à ces plaines ouvertes.

■ Les visages du bocage

Pages 18 & 19

La typologie structurelle du bocage permet de visualiser les secteurs à enjeux spécifiques.

- Bocage en parcelles de tailles variées à haies d'arbres élagués et basse strate dense
- Bocage en régression
- Bocage à vergers
- Bocage des lisières

Le bocage à vergers et le bocage des lisières mériteraient tous deux une attention de premier ordre. Leur conservation serait donc une priorité. Le bocage en parcelle de tailles variées... et son corollaire, le bocage en régression bénéficieraient des mesures générales appliquées à la préservation du bocage.

■ Les arbres du bocage Pages 20 & 21

La typologie végétale du bocage doit permettre, à terme, une utilisation plus précise de certains végétaux dans la composition des haies nouvelles.

- Bocage à hêtres
- Bocage à chênes
- Bocage à ormes chênes
- Bocage à saules

Ces différents bocages présentent un cortège floristique (voir en annexe) qui pourrait être à la base de détermination des gammes végétales locales et très locales dont il a été question plus haut.

■ Les gestes du bocage Page 22

Les haies traditionnelles présentent une grande richesse formelle (en fonction de la gestion des végétaux). Les haies nouvelles sont plus monotones, elles peuvent ainsi – et ceci constitue un paradoxe – entraîner une banalisation du paysage. De haute dimension, elles peuvent également occulter la vue sur les paysages lorsqu'elles accompagnent les bords de routes. Aussi, les projets de plantations de haies pourraient intégrer la gestion de ces dernières, et ce en fonction de leur implantation dans le paysage. La gestion des haies situées le long des routes serait tout particulièrement étudiée, afin que l'itinéraire ouvre des perspectives sur les paysages et ne constitue pas un couloir végétal étanche.

■ Les campagnes aux vastes horizons Page 23

Les plaines sont des espaces importants pour la lecture des paysages du Parc, dans la mesure où elles ouvrent des perspectives sur les hauteurs du Massif armoricain. La fermeture excessive de ces espaces dans la troisième dimension (par exemple

par le boisement) leur serait donc préjudiciable (Cf. pages 8 & 9 et pages 14 & 15).

■ Les forêts d'avant-hier à aujourd'hui Pages 28 & 29

Une répartition, toujours plus favorable à la forêt feuillue par rapport à la forêt résineuse, garantirait les différents rôles de la forêt :

- espace de production,
- espace de loisirs,
- espace de richesse biologique.

■ Le bocage d'avant-hier à aujourd'hui Pages 30 & 31

Le bocage est dans une des composantes majeures de l'identité des paysages du Parc. Après une période de déclin, le maintien et la recréation de la maille bocagère font partie des objectifs prioritaires du Parc. Le contexte réglementaire, bien que plus favorable, mériterait des accompagnements locaux. D'autre part, des recherches juridiques et fiscales devraient être menées afin d'ouvrir des perspectives favorables au maintien des vergers et des haies bocagères.

■ Les villages d'avant-hier à aujourd'hui Pages 32 & 33

Les politiques d'amélioration de cadre de vie se concentrent sur les bourgs. Cette programmation incontournable ne doit pas faire oublier les hameaux et fermes isolées.

Le P.L.U. permet la spatialisation du projet communal. Il est également un moyen de réglementer les constructions (implantation, aspect extérieur, espaces libres, clôtures...). Bien que présentant une procédure lourde, cet outil est à même de participer à la préservation et à la valorisation des paysages. Ainsi, des démarches expérimentales ont pu être

menées sur le territoire du Parc afin de mettre en place des P.L.U. respectueux des paysages et du développement communal.

■ Bois, forêts et paysages Pages 40, 41, 42 & 43

Les grands axes de réflexion en matière de paysage forestier pourraient notamment être les suivants :

- affirmer la lisibilité et l'intégrité des boisements constitutifs de l'axe forestier,
- prendre en compte la visibilité des forêts. En raison du relief, les forêts sont particulièrement visibles. Cette notion d'impact visuel devrait être appréhendée le plus en amont possible dans les aménagements forestiers comme dans les projets de plantations,
- porter une attention particulière au reboisement des terres agricoles, et cela d'autant plus que des villages peuvent, à terme, être étouffés par les boisements. La prise en compte du paysage devrait donc passer par une réflexion sur le site d'implantation du boisement, ses relations aux habitations, sa gestion dans le temps, etc. Les milieux naturels non boisés et d'intérêt patrimonial tels que présentés dans la charte du Parc n'ont pas vocation à être boisés,
- réfléchir aux potentialités de développements forestiers qui trouveraient là une inscription particulièrement judicieuse, en étant attentifs à la richesse biologique et paysagère de certains espaces de lisière,
- utiliser l'axe forestier comme trait d'union traversant l'ensemble du territoire du Parc.

Les éléments pour une prise en compte du paysage

■ Bocages et paysages Pages 40, 41, 42 & 43

Les grands enjeux en matière de paysage forestier sont les suivants :

- Le débocagement
Les anciennes haies sont les témoins d'une tradition, il s'agit donc d'un patrimoine, d'autant plus important que les replantations n'ont pas lieu dans les mêmes conditions.
- La régénération
Autre phénomène à l'œuvre, le dépérissement des haies en raison de l'absence d'entretien et de régénération. C'est donc par une plantation volontaire, par la mise en place de végétaux nouveaux au sein d'une haie ancienne que ce patrimoine vivant pourra trouver une continuité dans le temps.
- Les replantations
Les replantations sont nombreuses et largement favorisées. Ces haies nouvelles ne sont pas de nature à recréer une maille bocagère identique à la précédente, mais il est nécessaire d'accepter les usages nouveaux qui se mettent en place autour de la haie.

Les principales orientations à retenir pour la pérennité des paysages de bocage seraient :

- de mettre en application, dans le cadre de l'élaboration ou de la révision d'un P.L.U., les dispositions législatives et réglementaires relatives au classement des haies,
- de sensibiliser et d'informer les propriétaires et les locataires de terres bocagères, sur l'intérêt de

la haie,
- de former les principaux acteurs des paysages de demain aux techniques et aux outils d'entretien des haies existantes.

Vers une ambition collective ?

Les principaux partenaires du bocage sont les Conseils généraux, les DDAF et les Chambres d'agriculture. Avec ces derniers et d'autres, il apparaîtrait nécessaire de créer un espace commun, un lieu de rencontre, afin :

- de partager des expériences,
- de développer une cohérence accrue dans les objectifs visés,
- d'offrir une meilleure lisibilité des actions de chacun.

La composition de haies nouvelles

Le réseau de partenaires évoqué ci-dessus est également à même de développer des réflexions précises sur les essences végétales proposées au sein des listes d'essences subventionnées ou conseillées. Aussi, il pourrait être envisagé de définir des sous-secteurs favorisant telles ou telles espèces, afin de respecter au mieux les différentes spécificités bocagères du territoire.



BOCAGE À HÊTRES

Hêtre *Fagus sylvatica*
Chêne pédonculé *Quercus pedunculata*
Noisetier *Corylus avellana*
Châtaignier *Castanea sativa*
Aubépine *Crataegus oxyacantha*
Merisier *Prunus avium*
Néflier *Mespilus germanica*
Prunellier *Prunus spinosa*
Ajonc d'Europe *Ulex europaeus*
Houx *Ilex aquifolium*
Bouleau *Betula* sp.
Genêt *Genista scoparius*
Bourdaie *Rhamnus frangula*
Sureau noir *Sambucus nigra*

BOCAGES À CHÊNES PÉDONCULES

Noisetier *Corylus avellana*
Chêne pédonculé *Quercus pedunculata*
Aubépine *Crataegus oxyacantha*
Châtaignier *Castanea sativa*
Houx *Ilex aquifolium*
Frêne *Fraxinus excelsior*
Églantier *Rosa canina*
Prunellier *Prunus spinosa*
Hêtre *Fagus sylvatica*
Merisier *Prunus avium*
Ajonc d'Europe *Ulex europaeus*
Érable champêtre *Acer campestre*
Sureau noir *Sambucus nigra*
Genêt *Genista scoparius*
Symphorine *Symphoricarpos racemosa*
Saule *Salix* sp.
Fusain d'Europe *Evonymus europaeus*
Fusain sauvage *Evonymus vulgaris*
Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*
Pommier sauvage *Malus sylvestris*
Néflier *Mespilus germanica*
Bouleau *Betula* sp.

BOCAGE DES ZONES HUMIDES

Saule *Salix* sp.
Chêne pédonculé *Quercus pedunculata*
Noisetier *Corylus avellana*
Aubépine *Crataegus oxyacantha*
Bouleau pubescent *Betula pubescens*
Églantier *Rosa canina*
Aulne glutineux *Alnus glutinosa*
Bourdaie *Rhamnus frangula*
Merisier *Prunus avium*
Frêne *Fraxinus excelsior*
Hêtre *Fagus sylvatica*
Houx *Ilex aquifolium*
Châtaignier *Castanea sativa*
Sorbier des oiseleurs *Sorbus aucuparia*
Viorne *Viburnum opulus*
Tremble *Populus tremula*
Genêt *Genista scoparius*
Prunier sauvage *Prunus insititia*
Prunellier *Prunus spinosa*
Chêne sessile *Quercus sessiliflora*

BOCAGE À ORMES ET CHÊNES PÉDONCULES

Orme champêtre *Ulmus campestris*
Aubépine commune *Crataegus oxyacantha*
Érable champêtre *Acer campestre*
Prunellier *Prunus spinosa*
Aubépine monogyne *Crataegus monogyna*
Saule *Salix* sp.
Églantier *Rosa canina*
Chêne pédonculé *Quercus pedunculata*
Frêne *Fraxinus excelsior*
Sureau noir *Sambucus nigra*
Troène *Ligustrum vulgare*
Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*
Prunellier *Prunus spinosa*
Nerprun purgatif *Rhamnus catharticus*
Noisetier *Corylus avellana*
Charme *Carpinus betulus*
Poirier commun *Pyrus communis*
Orme champêtre *Ulmus campestris*
Viorne obier *Viburnum opulus*

■ Espèces les plus représentées dans les haies anciennes



L'ATLAS DES PAYSAGES a été réalisé
avec le concours financier de



Direction Régionale de l'Environnement
BASSE-NORMANDIE



Union Européenne



Maison du Parc
BP 05 - 61320 Carrouges
Tél. 02 33 81 75 75
Fax 02 33 28 59 80
info@parc-normandie-maine.fr
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

Crédits photographiques : © Parc naturel régional Normandie-Maine, © B. Boufflet Reporter

ENSEMBLE PAYSAGER DES ANDAINES

ATLAS DES PAYSAGES

Parc naturel régional Normandie-Maine

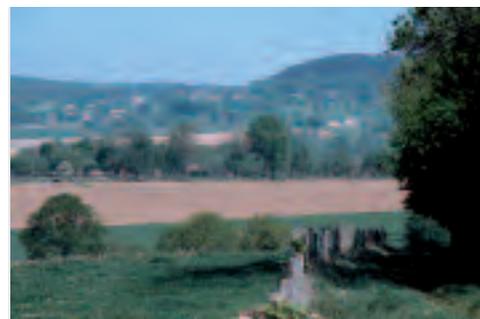


Parc naturel régional Normandie-Maine



La particularité de l'ensemble paysager tient à la linéarité du massif forestier des Andaines avec des boisements contigus qui s'égrènent. Sur plusieurs dizaines de kilomètres, la forêt s'étire ainsi d'ouest en est.

En lisière sud, les secteurs les plus pentus se distinguent et sont particulièrement visibles depuis la campagne environnante. Ces pentes confèrent aux espaces boisés une position dominante, caractéristique de l'axe armoricain.



Il convient, à ce titre, de noter une nette différence d'ambiances paysagères entre le sud aux lisières majoritairement pentues et le nord où le relief s'apaise.

L'ensemble paysager des Andaines comprend des voies de communication très importantes pour la lecture des paysages. La RN 176, qui longe une partie de la vallée de la Mayenne, permet d'apprécier l'étirement du massif ; des routes départementales prennent le relais pour grimper les coteaux des Andaines et proposer ainsi des itinéraires sud/nord intéressants pour la perception des paysages. La RD 908 (axe la Ferté Macé / Domfront) est également un axe de première importance puisqu'elle traverse une grande partie de la forêt dans la "direction armoricaine" et permet donc une découverte forestière d'envergure.



Le massif forestier est traversé par quelques cours d'eau qui, après avoir cheminé au creux de petits vallons, rejoignent la Mayenne. C'est le cas par exemple de la Gourbe qui a formé, sur son passage, les surprenantes gorges de Villiers...

Les bourgs de l'ensemble paysager présentent presque tous un site d'implantation marqué. Ainsi le relief entre-t-il

par exemple dans la structure urbaine de la Ferrière-aux-Étangs, de Perrou, de Méhoudin, de Juvigny-sous-Andaine ou encore de St-Patrice-du-Désert.

D'autres entretiennent des relations de grande proximité avec la forêt ; c'est le cas de Champsecret, Perrou, Antoigny, Saint-Ouen le Brisoult, la Pallu, Saint-Michel des Andaines.

Viennent ensuite les villages organisés le long de la route nationale 176, à savoir Couptrain, Neuilly le Vendin, Méhoudin (pour lequel la vallée de la Mayenne constitue également un élément majeur), Couterne, Haleine, la Chapelle d'Andaine qui se succèdent suivant un rythme assez soutenu.

La ville de Domfront est située dans l'exacte continuité du relief saillant du massif des Andaines, bien que la forêt « s'arrête » avant l'entrée est de la ville.

Avec un centre-ville organisé autour d'une imposante église et quelques zones d'activités réparties sur le pourtour urbain, la Ferté-Macé constitue une ville pôle (un centre d'appui pour le territoire du Parc) vers laquelle convergent les axes routiers de la partie nord de l'ensemble paysager.

La commune de Bagnoles-de-l'Orne, localisée au cœur de la forêt des Andaines, présente une spécificité thermale qui a jeté les bases d'un développement urbain de station dès la fin du XIX^{ème} siècle. La qualité architecturale ainsi générée a

ATLAS DES PAYSAGES

ENSEMBLE PAYSAGER DES ANDAINES

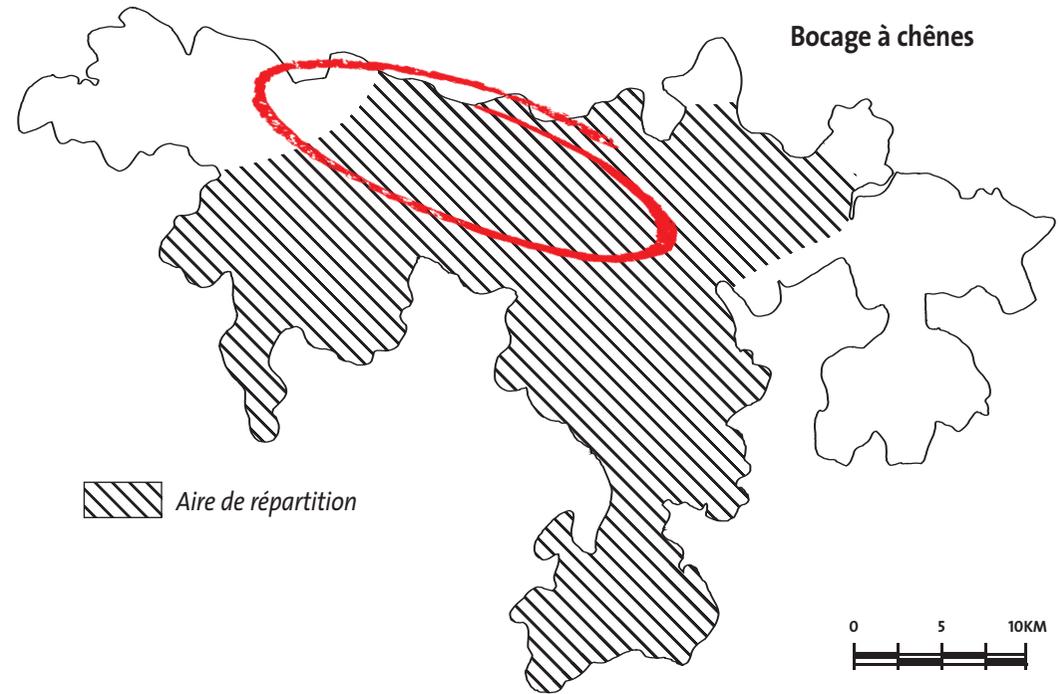
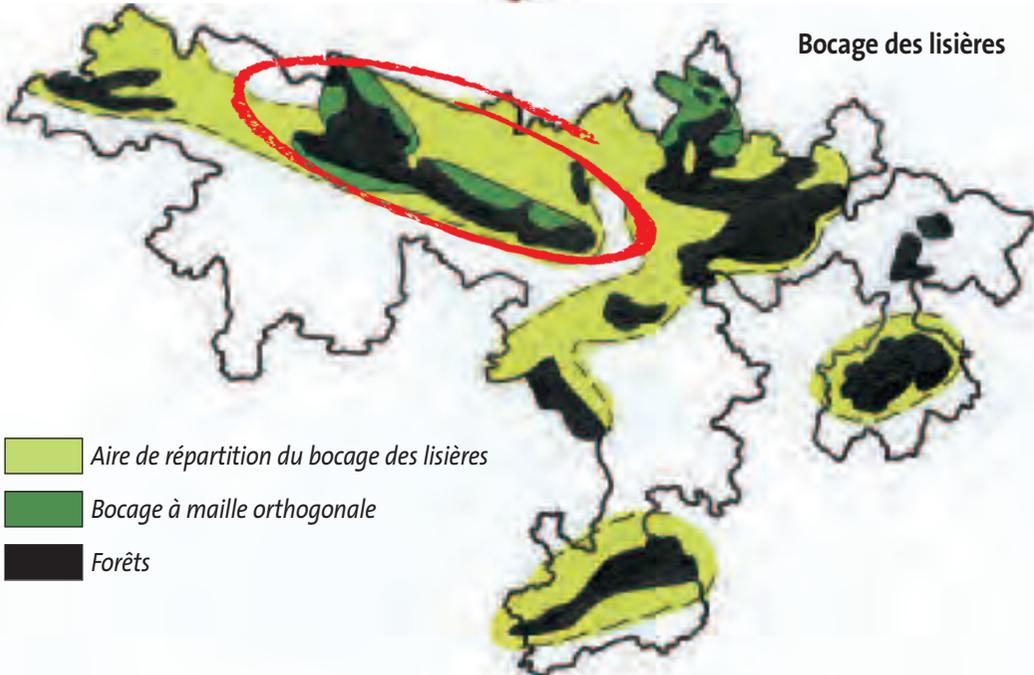
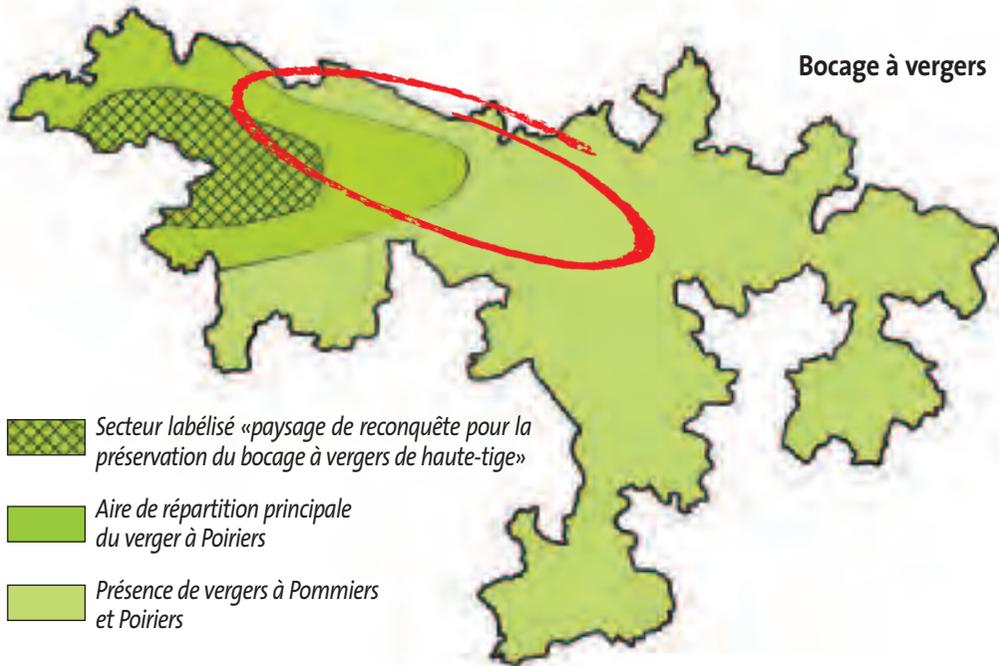
Parc naturel régional Normandie-Maine

d'ailleurs fait l'objet d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.). La commune, qui rassemble aujourd'hui deux bourgs (suite à la fusion de Bagnoles-de-l'Orne et Tessé-la-Madeleine), présente de nombreux atouts qui en font le pôle identitaire du secteur.

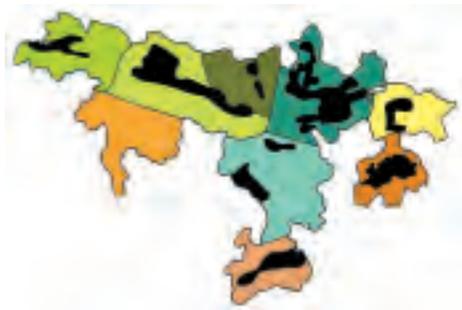


L'ensemble paysager d'Andaines offre également un maillage bocager réparti de part et d'autre du massif forestier. Les abords de la Ferté-Macé ou de Neuilly-le-Vendin montrent toutefois des "plages" de paysages semi-ouverts, avec un bocage en régression.

Ailleurs, on observe encore un bocage à maille régulière. Celui-ci indique une conquête relativement récente des terres agricoles sur la forêt et peut parfois correspondre à des espaces de forte densité bocagère.



Parc naturel régional Normandie-Maine



Parc et politique du paysage

Au regard des potentiels énumérés plus haut, les orientations d'aménagement prioritaires pourraient se fonder sur :

- le potentiel de la route nationale 176
- le développement urbain de la station thermale de Bagnoles de l'Orne
- l'approche paysagère des entrées de ville

LE POTENTIEL DE LA ROUTE NATIONALE 176

axe stratégique pour la desserte du territoire du Parc.

L'objectif de cette orientation n'est pas de proposer pléthore d'aménagements paysagers en linéaire sur la RN 176, mais plutôt d'engager une réflexion sur la fonction distributrice de cet axe au bénéfice de petites routes propices à la découverte du territoire.

La route nationale doit être un support pour conduire les visiteurs vers l'intérieur des terres, vers les paysages contrastés du territoire sillonné par les routes départementales. C'est sur cette piste que la valorisation de l'axe routier devrait prioritairement s'orchestrer.

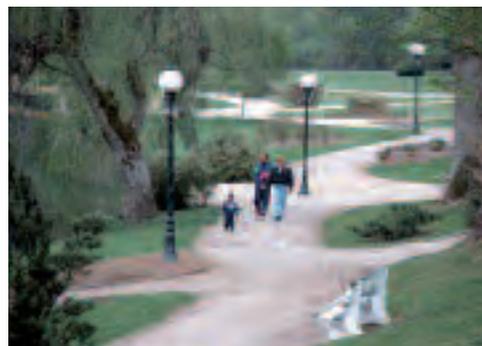
LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DE LA STATION THERMALE DE BAGNOLES DE L'ORNE

fondé sur un patrimoine de premier ordre.

Bagnoles présente une architecture caractéristique des villes d'eau, dans un cadre forestier remarquable.

Le patrimoine architectural et paysager est largement reconnu et doit bénéficier d'une prise en compte particulière dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme. La commune mérite que les secteurs emblématiques du thermalisme ne connaissent pas une banalisation de leurs caractéristiques au fil du temps. La mise en place d'un règlement de P.L.U. approprié et la Z.P.P.A.U.P. existante sont de nature à favoriser des évolutions positives.

Par ailleurs, Bagnoles connaît des extensions urbaines (actuelles ou en projet) qui doivent prendre en compte le caractère propre à chaque pôle (Bagnoles lac d'une part et Bagnoles château -anciennement Tessé la Madeleine- d'autre part) et ce, dans l'objectif du maintien de la qualité des espaces de vie souhaitée par les résidents.



L'APPROCHE PAYSAGÈRE DES ENTRÉES DE VILLE

Généralement situés en entrée de ville, les espaces correspondant à des zones d'activités peuvent témoigner d'une recherche d'harmonie entre dynamisme économique et qualité du cadre de vie.

Les secteurs à vocation d'activités (existants ou futurs) méritent de bénéficier d'une réflexion de nature à assurer leur qualité urbaine, architecturale et paysagère.

Pour ce faire, il conviendrait de s'inspirer de textes réglementaires relatifs aux entrées de villes situées le long d'axes routiers à grande circulation. Les conclusions des travaux d'étude seraient alors transcrites au sein de documents d'urbanisme tels que les Plans Locaux d'Urbanisme, les Plans et Règlements d'Aménagement de Zones (P.A.Z. et R.A.Z.), etc. La commune de la Ferté Macé s'est d'ailleurs engagée dans cette voie lors la révision de son P.L.U.

Il s'avérerait également nécessaire de fouiller les aspects paysagers concernant la totalité des espaces réservés à l'implantation des activités (espaces construits et espaces destinés à la construction). Pour les secteurs anciens, les préconisations urbanistiques, architecturales ou paysagères devront s'adapter à l'existant. Les espaces réservés à ce type d'urbanisation correspondent le plus souvent à des zones de transition entre la ville et

la campagne et ne doivent pas, de ce fait, créer de rupture dans le paysage urbain. Au contraire, ils doivent être considérés comme des opportunités à saisir pour la recherche d'une meilleure articulation paysagère entre ville et campagne. Enfin, si les emprises de zones d'activités se situent en limite de commune, il s'impose de développer des approches intercommunales cohérentes.



L'ATLAS DES PAYSAGES a été réalisé
avec le concours financier de



Maison du Parc
BP 05 - 61320 Carrouges
Tél. 02 33 81 75 75
Fax 02 33 28 59 80
parc.normandie-maine@wanadoo.fr
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

ENSEMBLE PAYSAGER DES BOIS

ATLAS DES PAYSAGES

Parc naturel régional Normandie-Maine



Parc naturel régional Normandie-Maine



L'ensemble paysager dit des Bois est de petite dimension et n'est pas fondé sur l'existence d'une forêt, mais plutôt sur la présence d'un éclatement forestier. Ce secteur, véritablement charnière entre Écouves et Andaines, offre en effet des ambiances «forestières» étonnantes et spécifiques. Nul part ailleurs sur le territoire du Parc, une telle dispersion de bosquets, boqueteaux et bois n'est atteinte.



Cette caractéristique s'explique par la géologie locale. En effet, le terrain est essentiellement granitique, avec des affleurements rocheux qui rendent les terrains impropres à la culture. Mais l'histoire vient également prendre place dans l'explication de la densité des boisements

de ce secteur. En effet, les alentours de Carrouges ont connu la grande époque des forges. Ces dernières ont laissé de nombreux étangs mais également des boisements épars ; eau et bois étaient les deux sources principales d'énergie utilisées par les forges.



La trame bocagère est ici très dense avec des haies compactes où toutes les strates de végétation sont représentées. Le secteur représentatif de ce bocage comprend les communes de la Chaux, du Champ-de-la-Pierre, de Joué-du-Bois, de Lignéres-Orgères et de la Motte-Fouquet. Les pentes de plus de 10 % sont nombreuses et le plus souvent boisées. C'est par ailleurs dans les ensembles paysagers dits des Bois et d'Écouves que les élus ont évoqué des déboisements très tardifs. Ainsi, de nouvelles terres étaient encore prises sur la forêt au milieu du 20^e siècle. Les besoins de l'agriculture d'aujourd'hui n'étant plus ceux d'hier, ces mauvais terrains retournent aisément vers leur passé forestier. Autour de Carrouges, le paysage s'ouvre davantage et la maséiculture domine. Plus au nord, la plaine d'Argentan, au

relief plus doux et aux paysages ouverts, vient frôler bois et bocages.

La principale caractéristique des villages de l'ensemble paysager des Bois repose sur une grande homogénéité des matériaux de construction ; ici le granite est roi. En revanche, les sites d'implantation villageoise ne présentent pas de caractéristiques très marquées. Le relief, bien qu'agité de pentes fortes, est globalement vallonné. Ce sont donc bien les boisements et les affleurements granitiques qui constituent l'identité des villages. Joué-du-Bois possède une position centrale au sein de l'ensemble paysager et les villages qui l'entourent connaissent des paysages semblables de bois et de bocage très dense (la Chaux, le Champ-de-la-Pierre, Saint-Martin-l'Aiguillon, Orgères et la Motte-Fouquet). Sainte-Marie-la-Robert et le Ménil-Scelleur présentent quant à eux une position charnière entre terres bocagères et plaine. Enfin, Beauvain montre une structure linéaire le long d'une petite route départementale.



ATLAS DES PAYSAGES

ENSEMBLE PAYSAGER DES BOIS

Parc naturel régional Normandie-Maine



Carrouges, par son caractère plus patrimonial, s'impose comme le bourg identitaire de cet ensemble paysager. En effet, son site d'implantation est remarquable et stratégique en raison des panoramas offerts par ses hauteurs granitiques. De plus, la commune présente un patrimoine architectural de grand intérêt. Enfin, le réseau routier de cet ensemble paysager converge vers le bourg (dont le nom signifie carrefour). La commune est donc un « passage obligé » dans la découverte des paysages des Bois et d'Écouves.

Outre Carrouges, l'ensemble paysager offre trois autres sites d'importance. Il s'agit de Joué-du-Bois qui présente un grand intérêt historique puisque l'on trouve sur la commune des traces attestant de la très ancienne présence humaine dans le secteur (menhirs et dolmens, dont certains sont repris à l'inventaire des monuments historiques). Le troisième site est localisé autour de la Motte-Fouquet où la rivière « la Gourbe » s'allie au patrimoine architectural pour donner un caractère singulier à ces lieux.

Enfin, la commune du Champ-de-la-Pierre

a également été citée par les élus en raison de la qualité de ses forges récemment restaurées et d'autres éléments du patrimoine architectural.



Ainsi, trois de ces sites – Carrouges, Joué-du-Bois et Le Champ-de-la-Pierre – permettent de balayer la longue histoire du secteur, des

premiers Hommes à l'industrie du fer.

L'avenir tient essentiellement ici à la façon d'envisager le développement forestier du secteur. Cette caractéristique de bois en ponctuation, de bois isolés, mérite d'être maintenue dans le cadre des projets de plantation. L'objectif est ici de préserver l'identité paysagère des boisements épars sur granits affleurants. Cette identité tient, on l'a dit, à la dimension plus ou moins réduite qu'ils affectent, mais également à leur opacité. Les boisements sont en effet compacts, avec une bonne représentation des différents étages de végétation. Il ne s'agit pas, par exemple, de peupleraies transparentes, laissant filtrer les regards, mais bien de bouquets compacts où le regard est arrêté dès la lisière. Celle-ci revêt ainsi un enjeu spécifique : le cœur peut en effet être moins dense, si la lisière présente les spécificités évoquées plus haut.

Entre boisements et bocages, l'ensemble paysager des Bois est sans doute le secteur du Parc le plus à même de connaître des expériences d'agro-sylvesterie. L'arbre y est déjà fortement dominant et l'on imagine sans peine de telles tentatives.



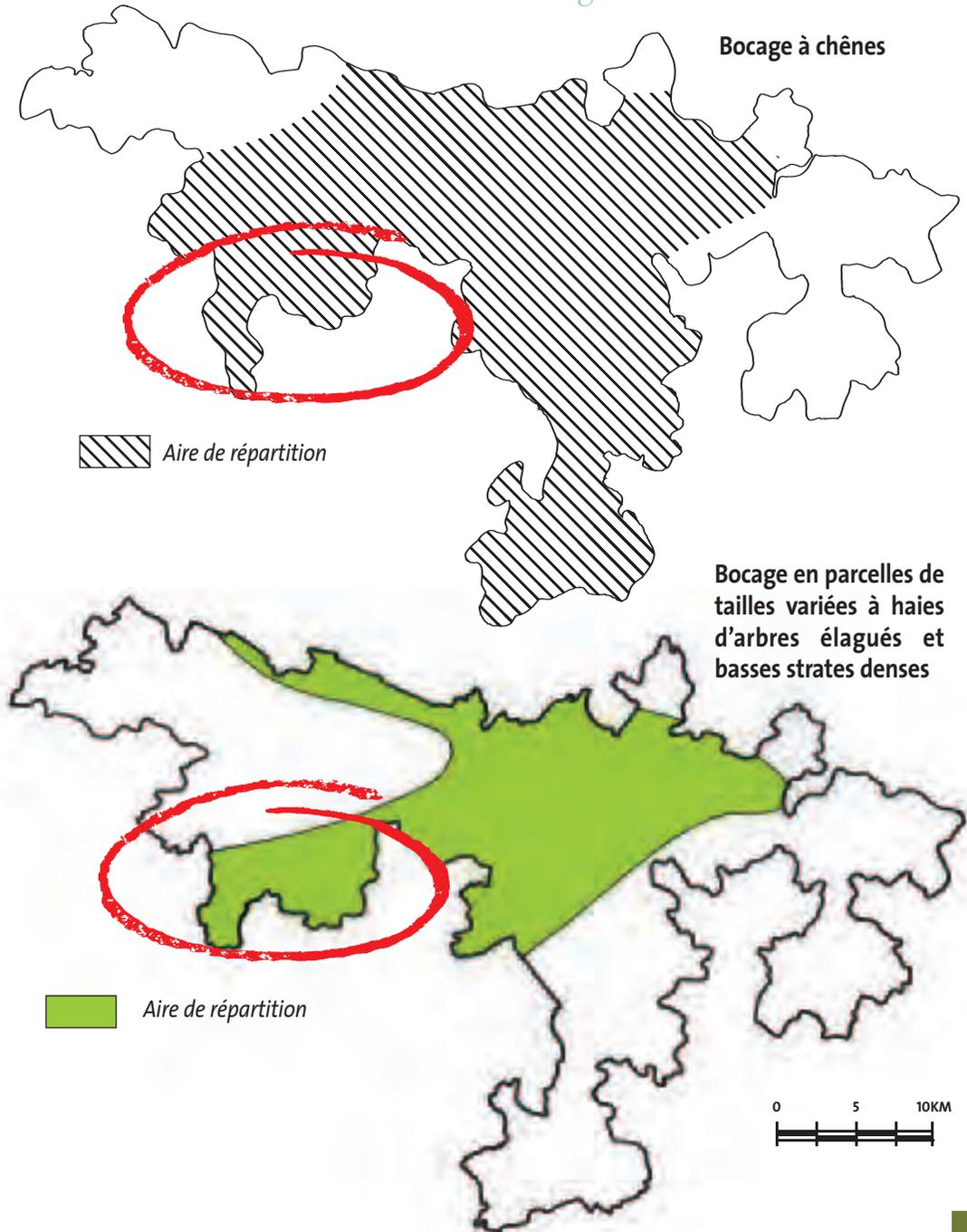
En matière de bocage, la haie de l'ensemble paysager des Bois a été décrite comme haute et fournie. Le modèle de la haie brise-vent paraît donc bien adaptée à cet ensemble paysager. Les cultures sont bien souvent venues remplacer les prairies, mais le bocage se maintient pourtant. Celui-ci est d'autant plus important que l'ensemble paysager possède tous les atouts d'une grande richesse biologique. La présence des bois et des haies, entre deux grands massifs forestiers, développe en effet les interfaces entre milieux naturels. Ce bocage appelle donc une attention particulière qui dépasse les paysages, pour s'inscrire dans le maintien de la biodiversité.

La RD 908 est une route importante quant à la découverte des paysages. Entre Carrouges et la Ferté-Macé, la voirie traverse le cœur bocager et boisé de l'ensemble. Ainsi, cette route départementale, depuis Sées jusqu'à la Ferté-Macé, permet l'appréhension de deux ensembles paysagers (Écouves et les Bois). Une dimension d'itinéraire propice à la lecture des paysages s'y inscrit donc.

ATLAS DES PAYSAGES

ENSEMBLE PAYSAGER DES BOIS

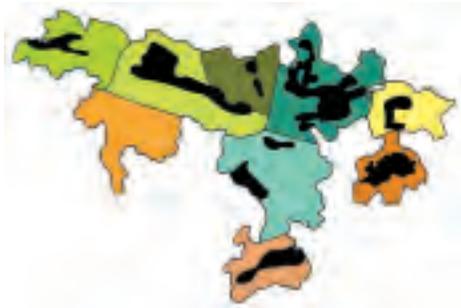
Parc naturel régional Normandie-Maine



ATLAS DES PAYSAGES

ENSEMBLE PAYSAGER DES BOIS

Parc naturel régional Normandie-Maine



Parc et politique du paysage

Parmi les potentiels énumérés plus haut concernant l'ensemble paysager des bois, on retiendra principalement les orientations suivantes :

- des aménagements paysagers adaptés pour la RD 908
- la sauvegarde d'un bocage dans les bois ou des bois dans une trame bocagère
- la préservation de la qualité architecturale

DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ADAPTÉS POUR LA RD 908

La route est bien souvent un espace privilégié pour la découverte des paysages. Ainsi, la RD 908 offre frondaisons de bois et chaos granitiques.

Principale voie de circulation, la route départementale 908, entre Carrouges et la Ferté-Macé, traverse l'ensemble paysager des Bois. Aussi conviendrait-il de concevoir un accompagnement paysager de cet axe. L'objectif est de susciter la curiosité des automobilistes et de les inviter vers les sites remarquables (le Champ-de-la-Pierre, la Motte-Fouquet, le bois de Monthard, les Roches d'Orgères...).

Des alignements d'arbres commencent à

apparaître le long des routes. Frênes et merisiers (de croissance rapide) viennent alors rythmer la découverte des paysages tandis qu'ils guident le conducteur sur sa route. Mais ces alignements ne correspondent guère aux formes végétales traditionnelles de l'ensemble paysager ;



en effet, on les retrouve davantage en plaine ou à l'entrée des villes importantes (Argentan, La Ferté Macé...). Ils peuvent cependant constituer un bon compromis entre la possibilité de voir les paysages depuis la route et la plantation des accotements de cette dernière.

Toutefois, il serait inopportun de planter systématiquement de nouvelles haies de haut jet sur les bords de routes. Car il faut craindre «l'effet couloir» dans le futur. En revanche, la haie basse taillée, composée d'essences locales, permettrait çà et là aux regards de s'échapper vers l'horizon, de contempler les paysages.

LA SAUVEGARDE D'UN BOCAGE DANS LES BOIS OU DES BOIS DANS UNE TRAME BOCAGÈRE

La caractéristique d'imbrication « bois / bocage » de cet ensemble paysager ne

doit pas disparaître avec la progression des boisements.

Ces terres sont difficiles, ici récemment défrichées et là incultes. De l'avis de tous, entre bois et herbe, l'équilibre n'a jamais été atteint, les défrichements succédant aux reboisements. Le paysage de l'ensemble paysager est donc particulièrement «instable» et ce sont ces dynamiques propres qu'il conviendrait d'apprécier. La friche est perçue comme négative, mais qu'en était-il des friches il y a 20 ans, 50 ans ? Il conviendrait donc de réaliser une étude des phénomènes à l'œuvre quant aux relations entre espaces boisés et espaces agricoles. À partir des conclusions d'un tel travail, il deviendrait possible de déterminer quelle politique mettre en œuvre, quels outils utiliser pour favoriser le maintien d'un paysage dont la valeur est aujourd'hui reconnue.

LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE

Lorsque domine le granite, l'architecture devient sévère et appelle la légèreté et l'éphémère de la végétation.

Les bourgs et les hameaux sont bien souvent très minéraux dans ce secteur. Les gris bleuté ou roux des murs de granite, les gris des toitures d'ardoises, les routes asphaltées peuvent teinter de tristesse les villages. Aussi, nombreuses sont les communes à avoir doté leurs espaces publics de plantations à caractère ornemental venant apporter couleurs et mouvement.

En la matière, il paraît intéressant de

proposer sur quelques bourgs ou hameaux une expérimentation de fleurissement à partir d'essences locales vivaces ou annuelles. Il s'agirait d'adapter ces plantations aux caractéristiques du secteur, de les différencier des pratiques de plantations que l'on peut observer partout en France...



Les plantes décoratives peuvent se trouver dans le bocage (prunelliers, églantiers, ajoncs...). Celles-ci sont par ailleurs peu coûteuses, offrent la certitude de leur adaptation au sol et au climat, et enfin participent largement à l'affirmation du caractère local du paysage.

... leur utilisation est à diversifier.



L'ATLAS DES PAYSAGES a été réalisé
avec le concours financier de



Maison du Parc
BP 05 - 61320 Carrouges
Tél. 02 33 81 75 75
Fax 02 33 28 59 80
parc.normandie-maine@wanadoo.fr
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

ENSEMBLE PAYSAGER DE BOURSE

ATLAS DES PAYSAGES

Parc naturel régional Normandie-Maine



Parc naturel régional Normandie-Maine



L'ensemble paysager de Bourse correspond au secteur du Parc le plus dominé par les terrains calcaires du Bassin parisien. Le relief est ici globalement plat, bien qu'une ligne de «points hauts» vienne former la limite nord au niveau d'Essay, Aunay-les-Bois et jusqu'à Saint-Aubin-d'Appenai. Une dernière émergence offre également à Boitron un site particulier.

La forêt de Bourse n'est pas une forêt armoricaine perchée, mais plutôt une forêt de plaine. Ici, les ambiances ne sont donc pas identiques à celles des autres ensembles paysagers qui s'appuient également sur les massifs forestiers : les perceptions lointaines de la forêt sont très rares et les boisements se découvrent soudainement lorsqu'on franchit les lisières. Le massif ne constitue donc pas, comme ailleurs, un point de repère à l'horizon. Cependant, la forme de Bourse est intéressante et conditionne par exemple les paysages du village des Ventes-de-Bourse. En effet, le massif présente une disposition en arc de cercle qui vient s'enrouler autour du village et qui protège également la ville du Mêle-sur-Sarthe.



Les paysages agricoles de Bourse sont calmes et doux. Les champs ouverts forment d'immenses premiers plans, tandis que l'on devine dans les lointains les toitures d'un village, la ligne d'une haie, la présence d'un



léger vallon. Le bocage est nettement en régression ; il se maintient par poches sans qu'il soit

aisé d'en expliquer les raisons. C'est un bocage aux formes simples, composé pour l'essentiel de haies basses taillées et d'arbres isolés ou en alignement. Comme pour l'ensemble paysager de Perseigne (tout proche), les terres sont ici favorables à la culture et le bocage semble ne s'y être développé que tardivement, lors de la spécialisation de la région à l'élevage. Il en est de même des plaines où l'on doute qu'un bocage ne vienne jamais ponctuer le finage. Enfin, Bourse est également un territoire de bocage à ormes.

Au sein des paysages semi-ouverts de ce secteur, la vallée de la Sarthe attire l'attention. La rivière coule en effet dans une large vallée. Les

végétaux en place témoignent de l'humidité des sols, tandis que de belles perspectives s'ouvrent sur la forêt de Perseigne.



Les villages de l'ensemble paysager de Bourse présentent deux situations. Il y a d'une part les villages qui entretiennent des relations de proximité avec la forêt ; il s'agit de Aunay-les-Bois, de

Marchemaisons, des Ventes-de-Bourse, du Ménil-Broult et de Neuilly-le-Bisson. Ailleurs, le site d'implantation des villages n'est guère marquant, en dehors de Coulonges-sur-Sarthe qui est installé sur une pente. Il convient également de citer Boitron et Essay dont les sites d'implantation fonctionnent en négatif : Boitron sur son «piton» et Essay dominant le paysage verdoyant animé par le ruisseau « la Vésone ».

Notons enfin la présence de quelques villages linéaires, installés le long d'axes routiers plus ou moins importantes, comme Ménil-Erreux et le Ménil-Broult.



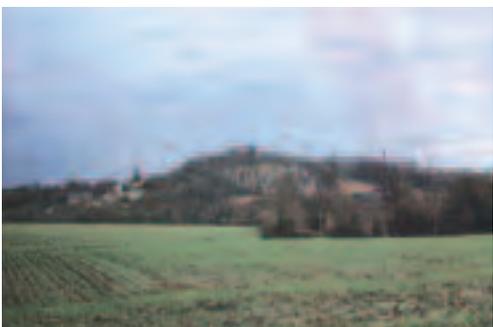
Le Mêle-sur-Sarthe est le bourg ou plutôt la ville identitaire de l'ensemble paysager. Le territoire communal, limité à l'espace bâti, la met en position de ville protégée avec, à l'arrière-plan, de petits boisements et la présence d'un étang.

ATLAS DES PAYSAGES

ENSEMBLE PAYSAGER DE BOURSE

Parc naturel régional Normandie-Maine

En matière de voirie, il faut insister sur l'importance de la RN 12 (axe Paris-Bretagne) qui entre dans le territoire du Parc à proximité du Mêle pour s'en aller rejoindre Alençon. Cette route est de première importance, dans la mesure où elle donne les premières images de l'ensemble du territoire du Parc. Elle est de plus localement intéressante puisqu'elle permet de traverser la Sarthe, puis de longer un espace boisé.



Les autres routes, offrant au regard un paysage d'intérêt, permettent notamment de découvrir le site de Boitron fièrement campé sur une hauteur, la petite ville d'Essay au paysage urbain de qualité, ainsi que la forêt de Bourse.

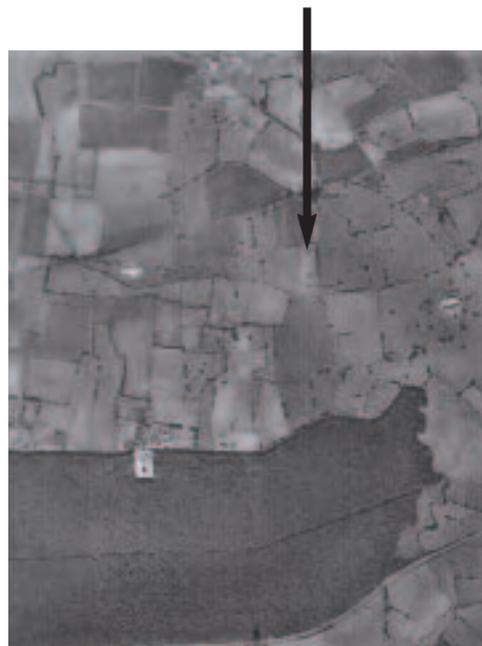
La structure paysagère de cet ensemble mérite que l'attention se focalise sur trois points :

- le maintien et la régénération du bocage composé d'arbres isolés, voire de haies, même s'il ne paraît pas souhaitable de développer des actions de même nature qu'en secteur bocager dense.
- la mise en valeur du territoire depuis la RN 12. Cette valorisation passerait par des

aménagements paysagers accompagnant la route, mais également par une réflexion sur les paysages perçus en profondeur.

- la commune du Mêle présente un bourg dynamique qui connaît des extensions urbaines. Comme d'autres bourgs identitaires du territoire du Parc, soumis aux mêmes problématiques (Domfront, Sillé, Sées...), c'est l'ensemble des espaces périphériques qui constitueront demain les entrées de ville. Il conviendrait donc de ne pas limiter la notion d'entrée de ville aux accotements d'une voirie à grande circulation, mais bien plutôt de prendre en compte « l'épaisseur urbaine » en cours de constitution.

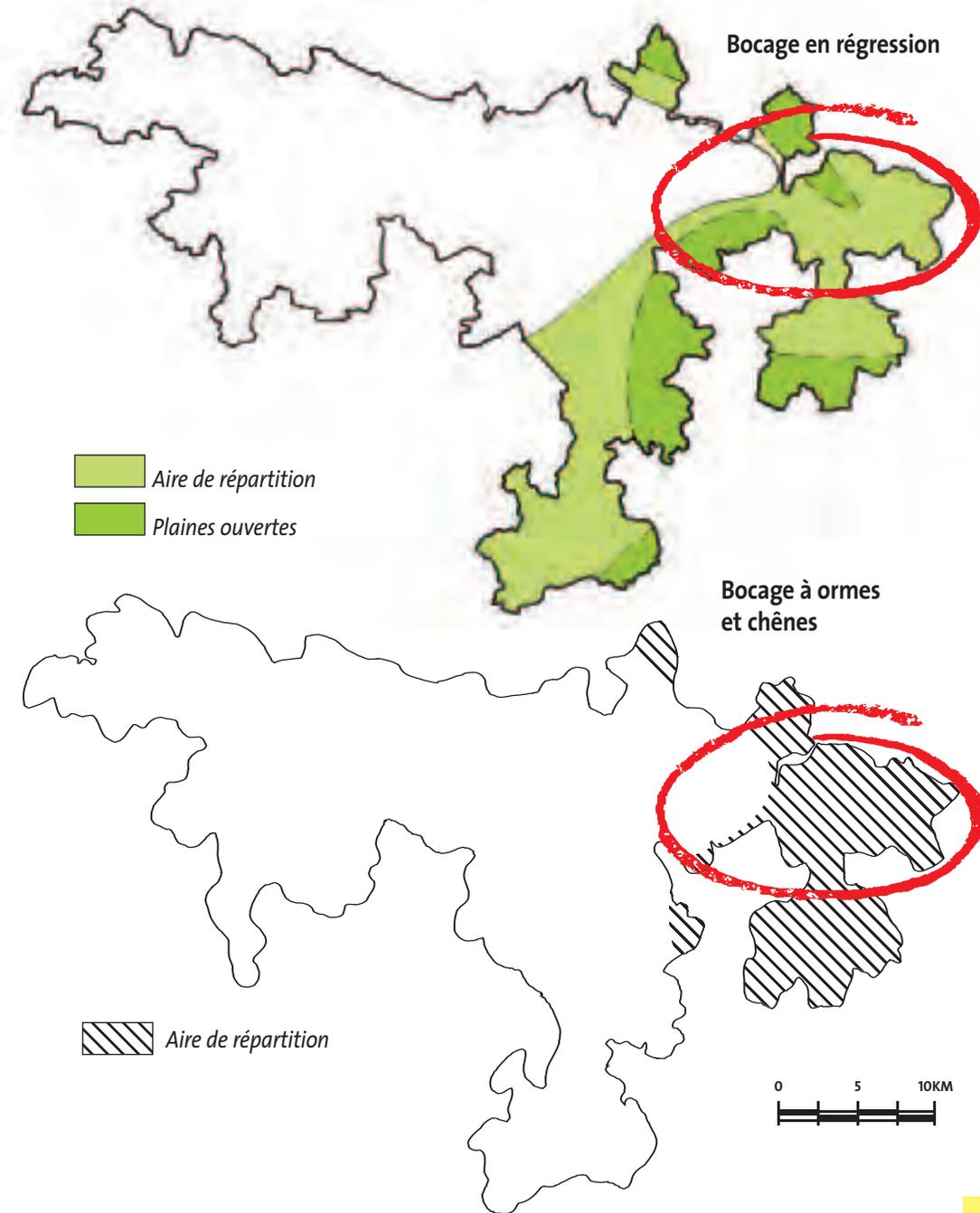
arbre isolé



ATLAS DES PAYSAGES

ENSEMBLE PAYSAGER DE BOURSE

Parc naturel régional Normandie-Maine



ATLAS DES PAYSAGES

ENSEMBLE PAYSAGER DE BOURSE

Parc naturel régional Normandie-Maine



Parc et politique du paysage

Parmi les potentiels énumérés plus haut concernant l'ensemble paysager de Bourse, le Parc retiendra principalement les orientations suivantes :

- la prise en compte de la dimension paysagère aux abords de la route nationale 12
- l'approche paysagère des zones d'activités (Essay, le Mêle-sur-Sarthe et Coulonges-sur-Sarthe)
- la sauvegarde du bocage mêlois
- l'invitation à la découverte du territoire
- l'insertion paysagère de la carrière de Boitron

LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION PAYSAGÈRE AUX ABORDS DE LA ROUTE NATIONALE 12

Principale entrée du Parc depuis Paris, la RN 12 se doit d'ouvrir des vues valorisantes pour le territoire.

Dans le cadre de la mise à 2x2 voies de l'infrastructure routière, une attention particulière mériterait d'être portée au paysage. Il s'agirait essentiellement :

- d'intégrer la nouvelle route aux paysages environnants (relief, végétation, etc.),

- de mettre en scène les paysages vus depuis la route (traversées de boisements, de rivières, larges ouvertures sur le territoire classé en Parc naturel régional, etc.).

L'APPROCHE PAYSAGÈRE DES ZONES D'ACTIVITÉS

Généralement situés en entrée de ville, les espaces correspondant à des zones d'activités peuvent témoigner d'une recherche d'harmonie entre dynamisme économique et qualité du cadre de vie. Les secteurs à vocation d'activités (existants ou futurs) méritent de bénéficier d'une réflexion de nature à assurer leur qualité urbaine, architecturale et paysagère.

Pour ce faire, il conviendrait de s'inspirer de textes réglementaires relatifs aux entrées de villes situées le long d'axes routiers à grande circulation. Les conclusions des travaux d'étude seraient alors transcrites au sein de documents d'urbanisme tels que les Plans Locaux d'Urbanisme, les Plans et Règlements d'Aménagement de Zones (P.A.Z. et R.A.Z.), etc.

Par ailleurs, si les emprises de zones d'activités se situent en limite de commune, il s'impose de développer des approches intercommunales cohérentes.

Dans ce cadre, il semble utile d'attirer l'attention sur deux points :

- la prise en compte du paysage passe par la mise en valeur des atouts paysagers préexistants sur le site (rivières, bâtiments anciens, trame végétale...),

- des plantations judicieuses sont les garantes de la pérennité de la qualité paysagère d'une zone d'activités. Si l'utilisation des sols venait à être modifiée, ce sont en effet les éléments précités qui peuvent permettre de conserver dans le temps des espaces de qualité.

LA SAUVEGARDE DU BOCAGE MELOIS

Le bocage de ce secteur a été identifié comme présentant des spécificités qu'il est opportun de mieux connaître afin de les maintenir et de les reproduire dans le temps.

La typologie du bocage de l'ensemble paysager de Bourse repose sur plusieurs points. Il s'agit d'un bocage à ormes qui a souffert de la maladie de ces végétaux (graphiose). Il en résulte un bocage relativement déstructuré où dominent les arbres isolés et les haies basses taillées. Un travail plus fin sur les formes, les essences et l'entretien de ce bocage permettrait de valoriser les plantations traditionnelles, et d'affirmer l'importance de leur présence pour le caractère et la qualité du paysage mêlois. Il s'agirait également de proposer une source d'inspiration pour tous les projets d'aménagement à venir sur cet ensemble paysager.

L'INVITATION A LA DECOUVERTE DU TERRITOIRE

La politique d'aménagement de quatre points hauts du Parc pour la lecture des paysages peut trouver une réso-

nance sur des sites moins élevés mais qui présentent néanmoins un potentiel.

A cet égard, la motte féodale de Saint-Léger-sur-Sarthe offre de nombreux atouts :

- proximité de la RN 12 (covisibilité possible),
- témoignage historique de l'architecture médiévale de terre accompagnée d'un patrimoine bâti remarquable (église des 16ème et 17ème s., manoirs),
- vues dégagées sur ladite « haute vallée de la Sarthe »,
- accès aisé avec des aménagements déjà réalisés.

L'objectif ici est donc d'accompagner la découverte des espaces observés depuis ce point haut, en mettant en place des dispositifs permettant une meilleure compréhension des composantes paysagères.

L'INSERTION PAYSAGERE DE LA CARRIERE DE BOITRON

Ce vaste site carrié mérite une double attention, dans le cadre de la requalification de fronts de taille exploités d'une part, et lors de l'extension du site d'exploitation d'autre part.

Les carrières sont souvent l'occasion de révéler la géologie d'un territoire. C'est particulièrement le cas à Boitron où le front de taille qui entame le relief offre à lire une résurgence armoricaine dans ce secteur calcaire. Mais les sites carriés ne doivent

pourtant pas générer un paysage chaotique.

Sur la carrière de Boitron, il pourrait être proposé :

- de réfléchir aux réaménagements des secteurs déjà exploités afin de réorganiser l'espace sans occulter les vues permettant de découvrir le front de taille situé sous la tour,
- de conforter les plantations réalisées autour du secteur situé en contrebas de la carrière. Il conviendrait en effet de proportionner les écrans végétaux à la dimension de l'ouvrage qu'ils doivent masquer.



L'ATLAS DES PAYSAGES a été réalisé
avec le concours financier de



Maison du Parc
BP 05 - 61320 Carrouges
Tél. 02 33 81 75 75
Fax 02 33 28 59 80
parc.normandie-maine@wanadoo.fr
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

ENSEMBLE PAYSAGER DES DEUX VALLÉES

ATLAS DES PAYSAGES

Parc naturel régional Normandie-Maine



Parc naturel régional Normandie-Maine



L'ensemble paysager dit des « Deux vallées » est atypique au sein des paysages du Parc, dans la mesure où aucun boisement ne vient en construire la spatialité. Les paysages proposent alors une douce répétition de collines, sur lesquelles seul le bocage porte la dimension arborée. Vers le nord-est, la forêt des Andaines apparaît au loin et cale souvent l'horizon.



La vallée de la Varenne tranche ces paysages ondulants, en offrant des coteaux aux pentes très marquées et plus ou moins boisées. La Mayenne présente quant à elle une vallée plus large, au sein de laquelle la rivière est le plus souvent discrète, si bien que sa traversée est parfois une surprise. Au sein des reliefs de l'ensemble paysager, signalons le mont Margantin, sur lequel vient s'appuyer la limite nord de l'ensemble. Cette colline, composée de roches métamorphiques dures, offre aux regards ses douces croupes couronnées d'arbres.

Le bocage est ici nettement en régression. Dès que le relief s'apaise complètement, le labour gagne sur l'arbre et l'herbage. En revanche, lorsque les vallonnements

dominent, la haie conserve en partie ses usages et se maintient donc dans les paysages. Cette imbrication de terres labourées, où l'arbre se retire, et de terres bocagères confère aux paysages des ambiances particulières ; le recul du bocage étant visible, presque palpable. Mais ce terroir est sans doute moins prêt que les plaines de l'Est à perdre son bocage ; l'ouverture des paysages risquerait d'ailleurs ici de les banaliser.

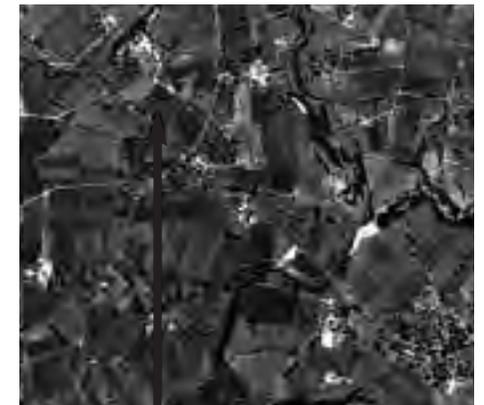


Mais l'élément significatif de cet ensemble paysager est lié, surtout dans la partie nord, à une tradition de vergers de haute-tige où domine le poirier. C'est ainsi que les alentours du mont Margantin font partie du périmètre labélisé « paysage de reconquête » pour la préservation de cet arbre fruitier. Cependant, les vergers ne se cantonnent pas sur cet espace ; il est loisible de les découvrir de-ci, de-là, dans les autres ensembles paysagers. Souvent maintenus à proximité des sièges d'exploitation, ils entrent complètement dans la composition des paysages de la ferme. Ils peuvent ainsi être référents quant aux aménagements d'amélioration paysagère des sites d'exploitation.

1970



1996



vergers

Les bourgs sont le plus souvent de modeste dimension, avec un important réseau de fermes isolées et de hameaux. Leurs sites d'implantation ne revêtent pas de caractère exceptionnel, les collines se succédant.

ATLAS DES PAYSAGES

ENSEMBLE PAYSAGER DES DEUX VALLÉES

Parc naturel régional Normandie-Maine

Trois villages disposent de sites en étroite relation avec des vallées : Saint-Fraimbault sur le ruisseau de la Pisse, affluent de la Varenne, qui étonne par ses abrupts ; Ambrières-les-Vallées située à la confluence de la Mayenne et de la Varenne, avec son impressionnante «falaise» ; Sept-Forges sur la Mayenne, au coteau bien plus doux. Quant au bourg de Céaucé, sur la RD 962 reliant Domfront à Ambrières, il présente une structure urbaine linéaire.



Lassay-les-Châteaux ne peut laisser indifférent. Sa constitution granitique, les édifices que l'on y trouve, et particulièrement le château massif et lourd qui orne son centre, dégagent une harmonie architecturale étonnante. Il est aujourd'hui bien difficile d'imaginer que ces murs épais ont résonné de cris et de fureur, tant l'eau calme de l'étang les reflète avec sérénité. Lassay est le bourg identitaire de l'ensemble paysager.

La départementale 962 est sans nul doute la voirie de découverte principale de cet ensemble paysager. Elle permet de contourner le mont Margantin (sans qu'il soit hélas possible de bien perce-

voir), puis de traverser les terres aux paysages semi-ouverts situées entre les deux vallées.

La RD 24 offre aux regards un aspect plus bocager du secteur. Les terres de la vallée de la Mayenne étant soumises aux débordements de cette dernière, routes et villages s'éloignent de la rivière (Sept-Forges fait exception). C'est pourquoi la Mayenne se découvre davantage lors des traversées du cours d'eau qu'en le longeant. Il est en revanche plus aisé de circuler au bord de la Varenne, par de petites routes qui ouvrent ici ou là des vues sur la rivière.

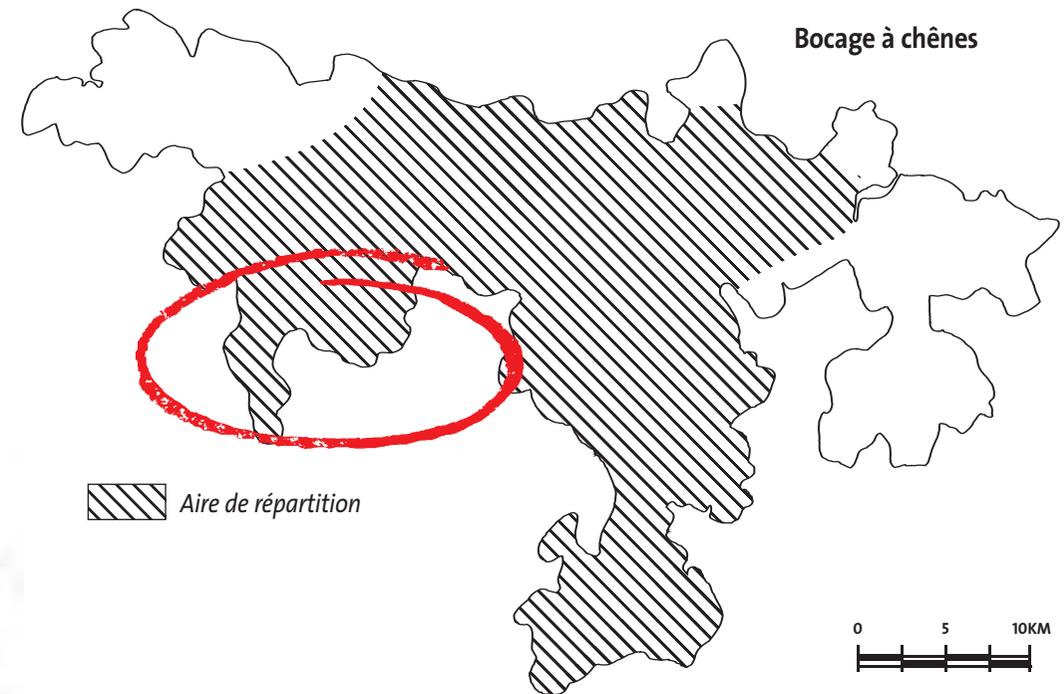
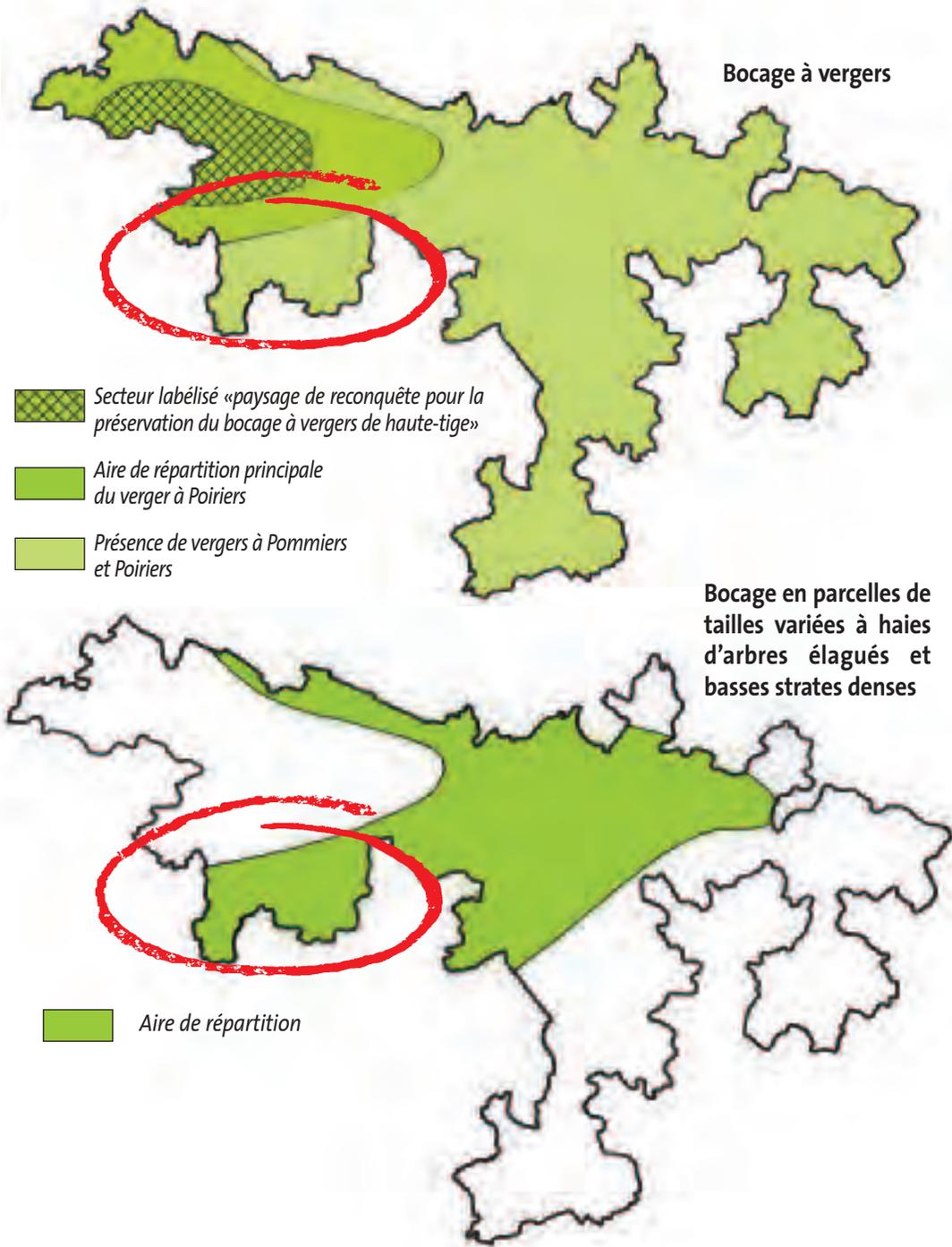
Le site majeur de ce secteur est le Mont Margantin qui, chargé d'Histoire et de légendes, offre des panoramas inattendus. C'est ainsi que Domfront se révèle dans toute la beauté de son site armoricain. De l'autre côté, c'est un paysage valonné qui se déroule.

Autres sites d'intérêt : la vallée de la Mayenne entre Geneslay et Loré, constituant un fil où se succèdent des éléments de patrimoine architectural ; Lassay et Ambrières-les-Vallées dont les caractéristiques ont été précédemment évoquées.

Les paysages des vallées de la Varenne et de la Mayenne peuvent connaître de fortes évolutions par la plantation de boisements. En vallée de Varenne, les boisements linéaires accompagnent déjà fréquemment les fortes pentes. Il serait alors dommageable de voir se constituer un cordon continu occultant toutes vues en belvédère. En vallée de Mayenne, ce sont

plutôt les boisements de milieux humides (peupleraies par exemple) qui risqueraient de banaliser les paysages. Leur relative ouverture d'aujourd'hui permet au regard de voyager dans toutes les profondeurs de l'espace jusqu'à buter sur Andaines.

S'agissant du bocage, sa préservation doit être une préoccupation pour le territoire. Sans vouloir retrouver une maille bocagère aussi dense qu'hier, ce territoire verrait avec bonheur se constituer une trame bocagère plus large avec, aussi souvent que possible, des vergers qui, par les silhouettes hautes et torturées des poiriers, conforteraient l'unicité des paysages de l'ensemble paysager. Les photographies aériennes anciennes montrent à cet égard un grand nombre de vergers entourés de haies.



ATLAS DES PAYSAGES

ENSEMBLE PAYSAGER DES DEUX VALLÉES

Parc naturel régional Normandie-Maine



Parc et politique du paysage

Sur la base des potentiels énumérés plus haut, on retiendra principalement les orientations suivantes :

- le maintien des vergers à poiriers
- l'accompagnement de la découverte du territoire au mont Margantin
- l'approche paysagère des entrées de ville

LE MAINTIEN DES VERGERS À POIRIERS

Le Parc naturel régional et ses partenaires se sont déjà fortement investis pour le maintien et le redéploiement de ce verger très spécifique. Ces actions qui visent tant la production agricole que la transformation de cette même production restent un axe majeur de la politique du Parc.



Les communes septentrionales de l'ensemble paysager présentent un paysage unique de vergers à poiriers (qui s'étend également vers l'Ouest).

Il convient donc d'appliquer la même politique que pour l'ensemble paysager dit

« Lande Pourrie et vergers à poiriers ». La reconnaissance de ce verger et des produits de terroir afférents est patente. Si tous s'accordent à en dire la valeur, la politique de préservation voire de développement de ces vergers doit être une affaire de longue haleine.

Les actions doivent viser non seulement le monde agricole, mais aussi les communes et les particuliers, dans l'objectif de la préservation de l'existant et de la recréation d'une certaine densité de fruitiers. Les terrains communaux, les jardins privés, les espaces libres des zones d'activités, les bords de routes, etc. sont autant d'espaces où le poirier haute-tige peut prendre place et signer la spécificité d'un territoire. Il convient donc de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux intérêts de ces arbres fruitiers.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE AU MONT MARGANTIN

La politique d'aménagement des quatre points hauts du Parc peut trouver une résonance sur des sites moins élevés mais présentant un potentiel pour la lecture du paysage.

Le mont Margantin constitue un relief modeste mais important dans les paysages. Rappelons qu'il s'agit également :

- d'un site chargé d'Histoire et de légendes,
- d'un site géologiquement intéressant,
- d'un site ouvrant de vastes panoramas sur les paysages périphériques ponctués de vergers.

Pour une meilleure appréhension de ces différentes richesses, il serait opportun d'accompagner la lecture du paysage

offerte aux visiteurs depuis ce point haut, au moyen de dispositifs adaptés.

Il faut ajouter que la RD 962 qui conduit au mont n'invite pas le visiteur à découvrir les lieux. Cette route, dont le parcours est parfois monotone, mériterait une réflexion d'aménagement à même de valoriser les paysages.

L'APPROCHE PAYSAGÈRE DES ENTRÉES DE VILLE

Généralement situés en entrée de ville, les espaces correspondant à des zones d'activités peuvent témoigner d'une recherche d'harmonie entre dynamisme économique et qualité du cadre de vie.

Les secteurs à vocation d'activités (existants ou futurs) méritent de bénéficier d'une réflexion de nature à assurer leur qualité urbaine, architecturale et paysagère.

Pour ce faire, il conviendrait de s'inspirer de textes réglementaires relatifs aux entrées de villes situées le long d'axes routiers à grande circulation. Les conclusions des travaux d'étude seraient alors transcrites au sein de documents d'urbanisme tels que les Plans Locaux d'Urbanisme, les Plans et Règlements d'Aménagement de Zones (PAZ et RAZ), etc.

Il s'avèrerait également nécessaire de fouiller les aspects paysagers concernant la totalité des espaces réservés à l'implantation des activités (espaces construits et espaces destinés à la construction). Pour les secteurs anciens, les

préconisations urbanistiques, architecturales ou paysagères devront s'adapter à l'existant. Les espaces réservés à ce type d'urbanisation correspondent le plus souvent à des zones de transition entre la ville et la campagne et ne doivent pas, de ce fait, créer de rupture dans le paysage urbain. Au contraire, ils doivent être considérés comme des opportunités à saisir pour la recherche d'une meilleure articulation paysagère entre ville et campagne. Enfin, si les emprises de zones d'activités se situent en limite de commune, il s'impose de développer des approches intercommunales cohérentes.



L'ATLAS DES PAYSAGES a été réalisé
avec le concours financier de



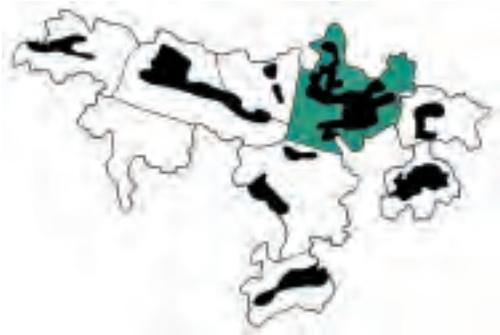
Maison du Parc
BP 05 - 61320 Carrouges
Tél. 02 33 81 75 75
Fax 02 33 28 59 80
parc.normandie-maine@wanadoo.fr
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

ENSEMBLE PAYSAGER D'ÉCOUVES

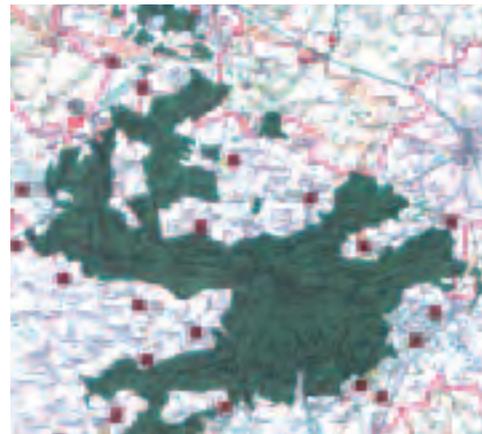
ATLAS DES PAYSAGES

Parc naturel régional Normandie-Maine





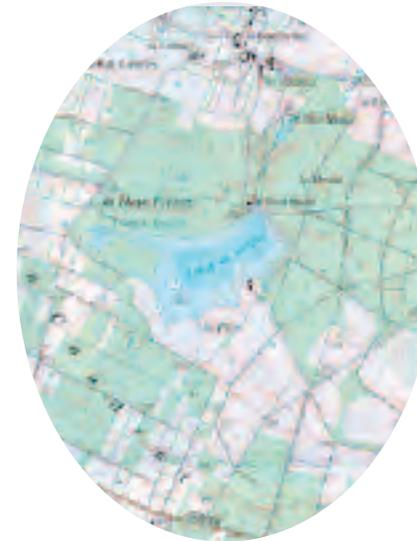
L'ensemble paysager d'Ecouvès est marqué par la forêt et les formes particulières de cette dernière. Le massif présente en effet de nombreuses découpes, sortes d'amphithéâtres majoritairement bocagers où la forêt vient former des horizons bleutés et foncés : cette caractéristique distingue Ecouvès des autres massifs forestiers. Les amphithéâtres accueillent non seulement une agriculture plutôt herbagère, mais également des espaces bâtis. Les bourgs, ainsi que de très nombreux hameaux, entretiennent une relation de grande proximité avec le massif d'Ecouvès ; celui-ci s'impose alors, il n'est distant que de quelques centaines de mètres, et les chemins s'y enfoncent. Ainsi, forêt, agriculture et bâti sont étroitement unis, avec une « covisibilité » rarement atteinte ailleurs.



amphithéâtre forestier



villages



Une autre particularité de l'ensemble paysager d'Ecouvès s'affirme par la présence d'un bocage très spécifique de la partie septentrionale. Ce bocage est d'ailleurs une illustration de l'intimité existant entre boisements et bocages. Le secteur de Francheville, de la Bellière, du Cercueil, de Saint-Hilaire-la-Gérard, de Saint-Christophe-le-Jajolet et de Vrigny témoigne d'un bocage de création récente (après la Révolution) avec une trame extrêmement régulière et une très forte densité.

Les pentes les plus fortes de la forêt d'Ecouvès sont principalement situées au sud, ce qui a pour conséquence de les rendre visibles depuis la périphérie nord d'Alençon. Ces pentes forestières s'étendent sur un axe est/ouest, allant de la butte Chaumont jusqu'à la Chapelle-

près-Sées. La butte Chaumont, en raison de sa forme conique, est un point de repère majeur : c'est une courte arête de grès armoricain avec, sur sa face ouest, un escarpement spectaculaire recouvert d'éboulis dits pierriers. D'autres fortes pentes s'observent dans le secteur de Rouperroux, autour du Bouillon et au niveau de Vingt-Hanaps et de Saint-Gervais-du-Perron. Enfin, une dernière ligne de crête vient relier Saint-Sauveur-de-Carrouges à la Bellière sur un axe également forestier. Ces pentes rendent les secteurs concernés de la forêt particulièrement perceptibles depuis l'extérieur. Les pentes raides non boisées de l'ensemble paysager d'Ecouvès ont tendance à évoluer vers le boisement. Mais le relief hors forêt ne présente que peu de pentes sévères. Aussi cette évolution du paysage n'est-elle pas préoccupante en Ecouvès.



En revanche, en lisière forestière, les évolutions vers le boisement semblent plus nombreuses. Les découpes du massif augmentent ce phénomène qui pourrait à terme remettre en question les amphithéâtres bocagers et villageois.

ATLAS DES PAYSAGES

ENSEMBLE PAYSAGER D'ÉCOUVES

Parc naturel régional Normandie-Maine

Le massif découpé d'Écouves est bordé, au nord, à l'est et au sud, d'espaces plus ouverts, puis de plaines dites d'Argentan, de Sées et d'Alençon. Le bocage est ici en régression et laisse donc des traces plus ou moins déterminantes ; dans certains secteurs, il ne s'est sans doute jamais véritablement implanté. Ces plaines sont des espaces intéressants pour la perception de la forêt.

Comme cela a été dit plus haut, les villages de l'ensemble paysager entretiennent – pour la majorité d'entre eux – une relation avec la forêt d'Écouves. D'autres se trouvent situés en périphérie du massif, sur l'axe nord/sud reliant Sées à Alençon (RN 138). Ainsi, Sées, Saint-Gervais-du-Perron et Vingt-Hanaps se trouvent sur le faisceau de communication longeant la forêt et qui ouvre de belles perspectives sur cette dernière. Au nord, se trouvent deux villages en position charnière entre bocage et plaine : Vrigny et Saint-Christophe-le-Jajolet.

L'ensemble paysager d'Écouves présente cinq sites d'intérêt. Le premier d'entre eux correspond à la butte Chaumont et au village de la Roche-Mabile. C'est un endroit qui impose sa présence par son relief particulier. Mais c'est également un site d'intérêt historique : la motte féodale (de la Roche-Mabile) est le témoin d'une longue union entre les hommes et la forêt. La vallée du Sarthon et le ruisseau de la Roche-Elie viennent par ailleurs modeler le paysage au nord de la butte. Ici sont rassemblés tous les éléments constitutifs d'Écouves au sein d'un amphithéâtre : arbres remarquables,

forêt, ruisseaux, bourg et hameaux de caractère.

La Lande-de-Goult a également gardé les traces du passé, sous des aspects plus spirituels : l'ermitage est une forme moyenâgeuse du désert biblique.



Sées, dont la fondation gallo-romaine est avérée, offre les flèches de sa cathédrale sur un paysage de plaine qui, de tout temps, fut le passage entre le Nord et le Sud. Cette ville, qui se distingue par la richesse de son patrimoine

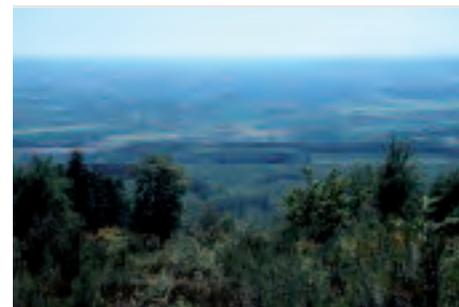
architectural allié au site géographique de la vallée de l'Orne, constitue le bourg identitaire de l'ensemble paysager.

Le site correspondant au vaste étang de Vrigny et au château de Sassy tout proche marque également le paysage.

Enfin, un dernier site d'intérêt a été révélé : il s'agit du vallon de la Brillante qui relie Colombiers à la forêt d'Écouves. Cet espace offre une belle continuité paysagère entre la forêt (avec des sites caillouteux et rocheux) et le village (qui dispose d'un patrimoine architectural important, tels que manoirs et fermes typiques).



L'avenir de cet ensemble paysager tient essentiellement à la préservation des



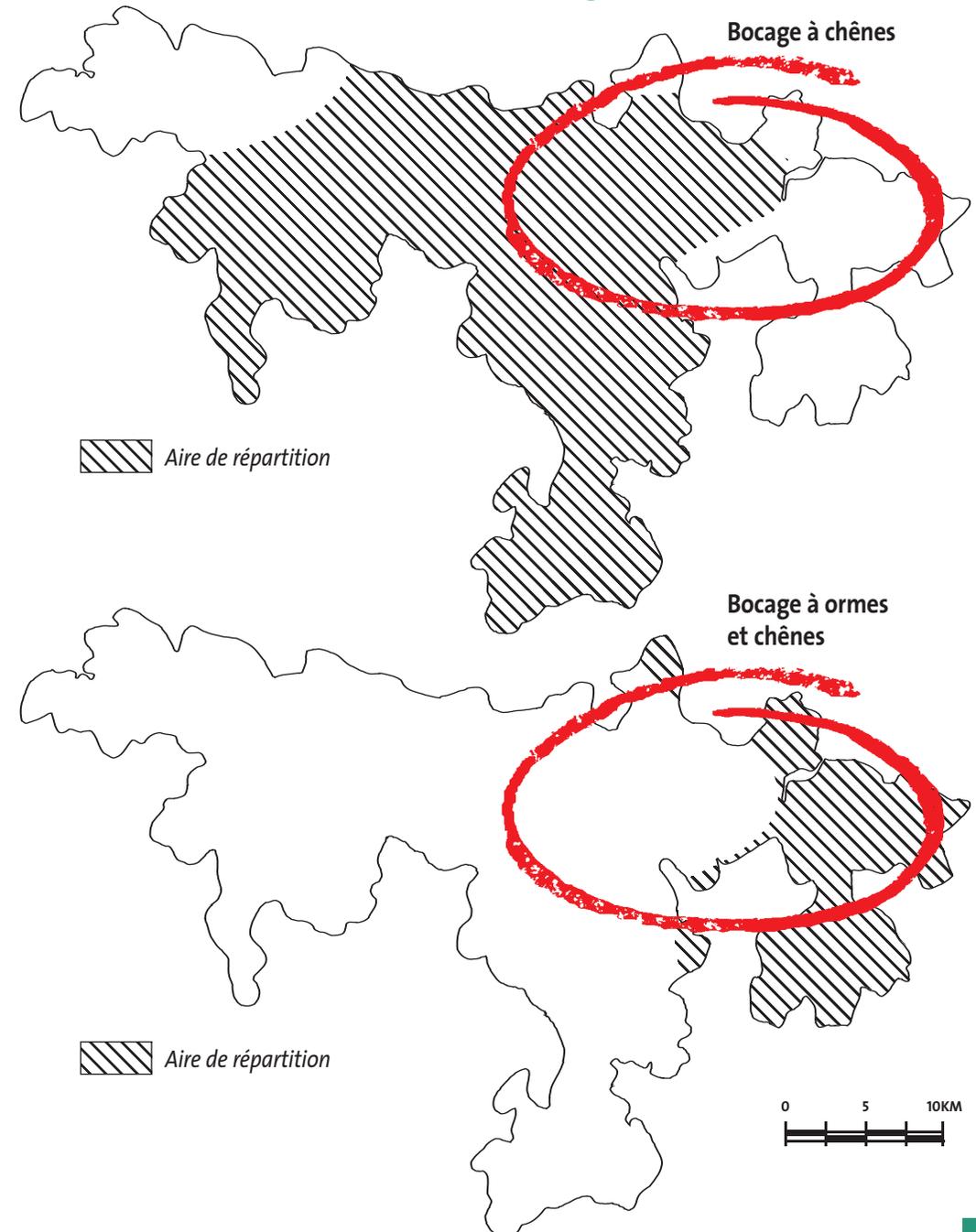
découpes du massif forestier, à savoir les amphithéâtres (concernant les communes de St-Nicolas-des-Bois, de la Roche-Mabile, de Livaie, de Fontenai-les-Louvets, de St-Didier-sous-Écouves ; de St-Sauveur-de-Carrouges ; de la Bellière ; de St-Hilaire-la-Gérard, du Cercueil, de la Ferrière-Béchet, de Tanville ; du Bouillon). Il serait en effet extrêmement dommageable de voir ces espaces se fermer par des extensions de boisements réalisées en continuité de ceux qui existent.

Ces boisements – et surtout ceux tendant à se développer sur des axes nord/sud, pourraient entraîner l'enfermement des villages, provoquant ainsi non seulement une dégradation des paysages, mais aussi un isolement préjudiciable au cadre de vie des habitants. Aussi, la logique d'épaississements forestiers est à éviter : mieux vaut lui préférer un allongement dans le sens est/ouest. Par exemple, au nord de Saint-Hilaire-la-Gérard et du Cercueil, de nombreux boisements ont pris place sans que ce développement sylvestre n'apporte d'importants préjudices pour les paysages (ces boisements s'implantant selon l'axe est/ouest).

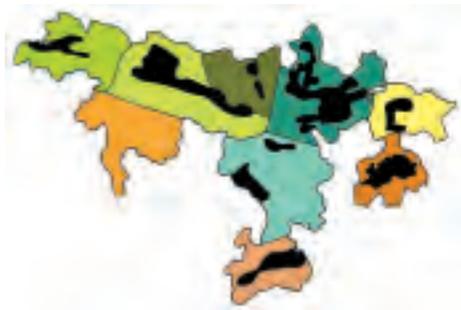
D'autre part, le bocage à maille orthogonale de la partie nord et la clairière de la Lande-de-Goult seraient encore moins à même de voir se développer les boisements, ces derniers pouvant à terme détruire leurs spécificités paysagères.

La ville de Sées, bourg identitaire de l'ensemble paysager, est particulièrement concernée par le passage de la RN 138. D'autres infrastructures routières viendront conforter ce fuseau Nord/Sud. C'est sur ce thème, couplé aux perceptions des hauteurs boisées depuis les infrastructures, que doit se tourner l'attention en matière de paysages.

Ces routes, très importantes pour l'appréhension des paysages, méritent en effet une prise en compte de ces derniers, notamment dans l'hypothèse d'aménagements ou de développements urbains situés à proximité. La RD 908, reliant Carrouges à Sées, et la RD 2 traversant le massif, sont également importantes dans la mesure où elles permettent une découverte des amphithéâtres d'Écouves et l'alternance entre espaces boisés et espaces bocagers.



Parc naturel régional Normandie-Maine



Parc et politique du paysage

Sur la base des potentiels énumérés plus haut, seront principalement retenues les orientations suivantes :

- la prise en compte du paysage dans les projets routiers,
- la mise en place d'une réflexion visant à limiter le développement des boisements,
- la préservation du bocage spécifique à maille orthogonale,
- l'accompagnement de la découverte du site de la Roche-Mabile,
- la valorisation paysagère des espaces publics de Sées,
- le plan d'aménagement forestier connoté « paysage ».

LA PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE DANS LES PROJETS ROUTIERS

Les nouveaux axes de communication (A 28 et A 88) marqueront à Sées une des principales entrées du territoire du Parc pour les automobilistes arrivant de Rouen ou de Caen.

A cet égard, une attention particulière doit être portée au paysage. Deux axes de travail sont à développer, en relation avec la politique dite du « 1% Paysage » :

- l'intégration des infrastructures dans les paysages traversés,
- la mise en scène des paysages vus depuis les voies.

L'enjeu est ici de taille puisque l'autoroute A 28 ouvrira des vues sur le massif d'Ecouvès et sur les flèches de la cathédrale de Sées. Ces deux éléments de fort impact méritent de bénéficier d'une dynamique de mise en valeur au niveau de l'autoroute (signalétique, valorisation au niveau des aires de repos).

LA MISE EN PLACE D'UNE REFLEXION VISANT A LIMITER LE DEVELOPPEMENT DES BOISEMENTS

La forêt d'Ecouvès est caractérisée par ses amphithéâtres forestiers au sein desquels bourgs, hameaux et bocages prennent place. La préservation de cette spécificité passe par la limitation des boisements.

L'objet d'une telle politique n'est pas de mettre en place une réglementation contraignante. En premier lieu, il paraîtrait opportun de proposer des aides spécifiques à l'intégration des boisements. Cet accompagnement permettrait de favoriser des plantations respectueuses de l'axe est/ouest (évoqué plus haut) et de prendre en compte, dès la conception du boisement, les contraintes liées à sa gestion.

A plus long terme, une politique plus ambitieuse de limitation des boisements en faveur des paysages nécessiterait un budget spécifique. Qu'il s'agisse de ne pas boiser ou de boiser avec des essences feuillues, le différentiel de rentabilité pour le propriétaire doit pouvoir être compensé.

LA PRESERVATION DU BOCAGE SPECIFIQUE A MAILLE ORTHOGONALE

Le bocage de ce secteur a été identifié comme présentant des spécificités qui justifient de le préserver.

L'atlas des paysages met en lumière un bocage spécifique au sein du bocage des lisières. Il s'agit d'un bocage à maille orthogonale particulièrement présent au nord du massif d'Ecouvès (ce bocage a également été mis en avant par les travaux de Monsieur Pierre Brunet, professeur émérite de l'Université de Caen). Sa rareté justifie des mesures de préservation spécifiques au bénéfice de l'agriculture, seule garante de la pérennité de ce bocage.



L'ACCOMPAGNEMENT DU SITE DE LA ROCHE MABILE

L'objectif ici serait de favoriser l'accueil du public et d'accompagner la lecture du paysage qui est offerte par le site, au moyen de dispositifs informatifs intégrés à l'environnement.

Le site de la Roche-Mabile présente, à cet égard, de nombreux intérêts :

- intérêt patrimonial lié à la présence d'une motte féodale,

Parc naturel régional Normandie-Maine

- intérêt architectural de par la qualité du bâti dans le bourg qui se déploie au pied de la motte,
- intérêt paysager, du fait de l'inscription du site dans l'un des amphithéâtres forestiers du massif d'Écouves, et de la présence d'un relief particulier avec la butte Chaumont.

LA VALORISATION PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS DE SÉES

La commune de Sées dispose d'un patrimoine architectural exceptionnel. La mise en valeur de ce patrimoine est déjà largement amorcée. Toutefois, les espaces publics méritent quant à eux une réflexion à même d'inscrire le bâti dans un cadre de qualité.

La renommée de Sées n'est plus à faire ; les éléments architecturaux qui ponctuent la ville attirent les visiteurs. Toutefois, une étude paysagère s'avère utile pour conforter la qualité urbaine de la commune sur deux axes en particulier :

- l'amélioration du paysage des entrées de la commune. Celle-ci s'étant étendue autour de son site d'origine, les axes routiers qui desservent le centre méritent des aménagements paysagers en relation avec la qualité des espaces intramuros,
- la requalification paysagère des espaces publics. En effet, les espaces verts ou ouverts situés aux abords ou à proximité des monuments font partie intégrante de l'image globale de la cité. Un patrimoine végétal important existe déjà ; il conviendrait de le diagnostiquer, voire de

le régénérer ou de le créer.

Il convient de préciser qu'il a été retenu, dans le prolongement de l'atlas des paysages, de réaliser une étude pour la valorisation du paysage et ce, en vue de définir un programme d'actions ainsi que des priorités d'intervention visant à :

- affirmer l'identité de la ville par une restructuration des espaces au plan paysager,
- mettre en valeur les éléments du patrimoine bâti de la ville par l'introduction du végétal,
- traiter les espaces dégradés.

UN PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER CONNOTÉ « PAYSAGE »

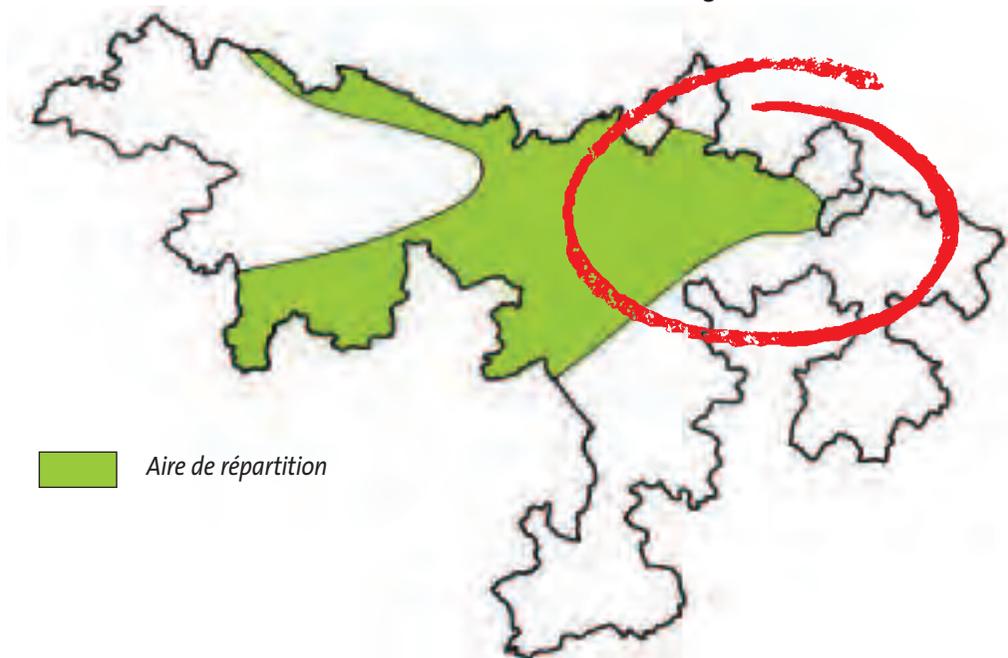
La charte du Parc naturel régional Normandie-Maine exprime la nécessité de prendre en compte les composantes « paysage » et « biodiversité » des forêts. Ainsi, dans le cadre de la révision des plans d'aménagement forestier, le Parc a programmé, en partenariat avec l'Office National des Forêts, une démarche innovante faisant appel à des études paysagères préalables à l'élaboration des préconisations énoncées en matière de gestion sylvicole. Dans cette perspective, il est prévu de s'intéresser au massif forestier d'Écouves.

ATLAS DES PAYSAGES

ENSEMBLE PAYSAGER D'ÉCOUVES

Parc naturel régional Normandie-Maine

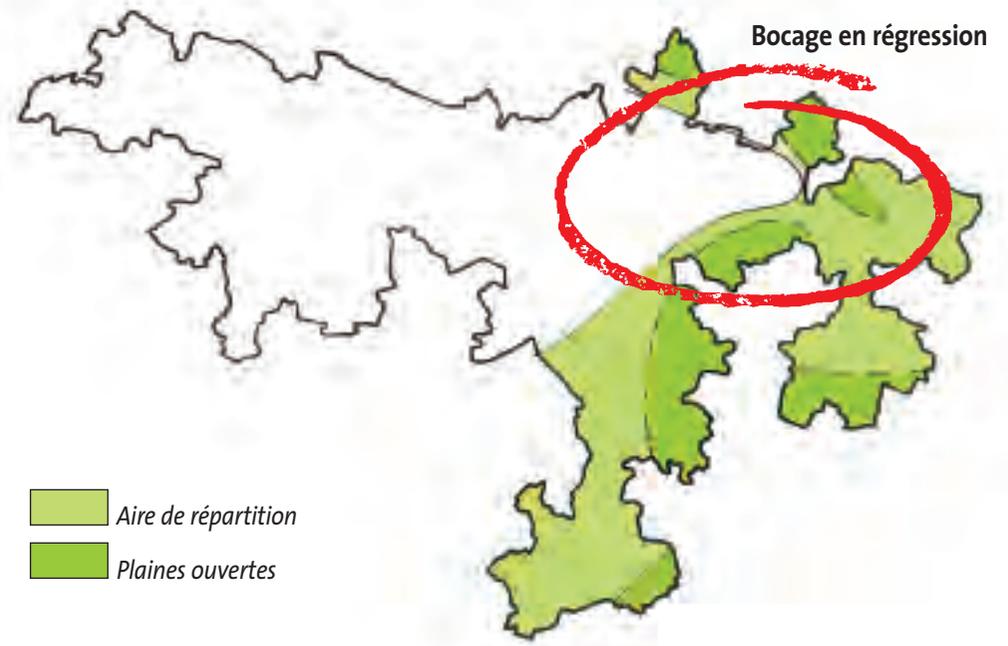
Bocage en parcelles de tailles variées à haies d'arbres élagués et basses strates denses



Aire de répartition



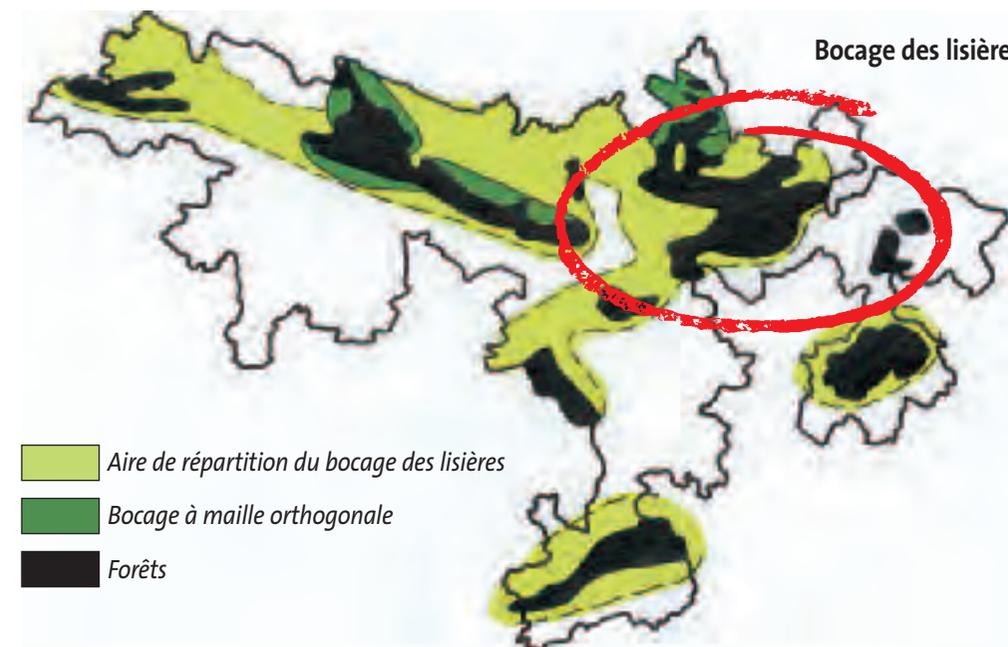
Bocage en régression



Aire de répartition

Plaines ouvertes

Bocage des lisières



Aire de répartition du bocage des lisières

Bocage à maille orthogonale

Forêts



L'ATLAS DES PAYSAGES a été réalisé
avec le concours financier de

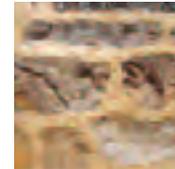


Maison du Parc
BP 05 - 61320 Carrouges
Tél. 02 33 81 75 75
Fax 02 33 28 59 80
parc.normandie-maine@wanadoo.fr
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

ENSEMBLE PAYSAGER DE LA LANDE POURRIE & DES VERGERS À POIRIERS

ATLAS DES PAYSAGES

Parc naturel régional Normandie-Maine



Parc naturel régional Normandie-Maine



Cet ensemble paysager est l'un des plus remarquables du territoire du Parc. Basé sur la logique armoricaine, avec des boisements positionnés sur le relief, il offre par ailleurs une grande diversité d'ambiances paysagères. De plus, les très nombreux vergers à poiriers, avec leurs hautes silhouettes, lui confèrent un caractère d'unicité au sein des paysages «maine-normands» et français.

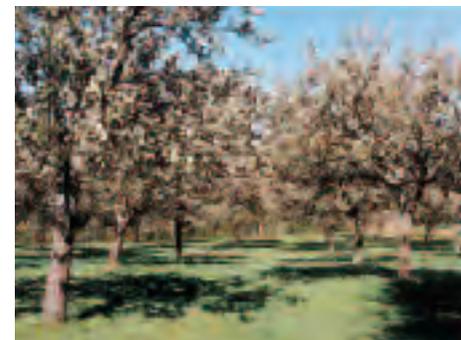
La Lande Pourrie (située sur la partie nord) est la seule forêt du Parc à ne pas présenter de noyau domanial. Peut-être faut-il trouver là une explication à la discontinuité des boisements qui la composent. C'est en effet une forêt qu'il est bien difficile d'appeler «massif».

Les boisements de l'ensemble paysager s'organisent donc sur deux lignes principales, sécantes aux environs de Domfront. La première ligne correspond à la poursuite du relief armoricain qui porte la forêt des Andaines, elle présente donc une orientation est/ouest. La seconde suit la vallée de l'Egrenne qui est orientée nord-ouest/sud-est. Le «haut pays» compris entre ces deux lignes de reliefs opposés – l'un en positif et l'autre en creux – est sûrement l'espace le moins habité du territoire du Parc.



Bocage dense à maille fournie

Le bocage de cet ensemble paysager présente une répartition typologique en lien avec le haut pays précité et le bas pays. Dans le haut pays, domine un bocage dense, à la maille fournie et aux haies arborescentes. Les talus sont également de grande dimension dans ce secteur. Le hêtre et le chêne sont les essences dominantes, tandis que les châtaigniers composent souvent la strate arbustive (ces derniers sont également employés seuls, en taillis, pour des haies homogènes). La densité bocagère et le petit nombre de bourgs participent certainement au sentiment d'isolement que font naître ces hautes terres. Les communes sont ici des territoires immenses (anciennes communes «abbatiales» comme Lonlay) ; les



hameaux, très présents, sont dissimulés au creux des vallons ou masqués par les arbres.

Au sud, le bocage n'offre pas une maille aussi serrée, mais correspond en revanche au territoire des vergers de haute-tige où dominent les poiriers. Les photographies aériennes anciennes montrent un paysage de peintre pointilliste quand, au milieu de ce siècle, les vergers étaient si nombreux sur l'ensemble du finage.



Aujourd'hui, ces hautes silhouettes accompagnent presque toujours les toitures des fermes et hameaux. La présence de ces arbres est l'une des spécificités majeures de cet ensemble paysager. Aussi l'ensemble des vergers à poiriers méritent-ils une protection et une mise en valeur tout à fait particulière.

C'est pourquoi – en lien avec la production de poiré et de cavaldos du Domfrontais – une vaste partie de cet ensemble paysager s'est vu reconnaître au niveau national via le label «paysage de reconquête pour la préservation des vergers de haute-tige».

Au nord, Ger et Lonlay-l'Abbaye dialoguent tous deux avec la vallée de l'Egrenne. Ger, installé sur ses pentes, bénéficie d'ambiances sylvestres, tandis que les édifices de Lonlay bordent les eaux nerveuses de la rivière.

Au sud, une ligne de villes et villages vient longer le relief, suivant le même dispositif qu'en Andaines et Sillé. La RD 907 porte donc un collier de bourgs :

ATLAS DES PAYSAGES

ENSEMBLE PAYSAGER DE LA LANDE POURRIE & DES VERGERS À POIRIERS

Parc naturel régional Normandie-Maine

Barenton, Saint-Georges-de-Rouelley et Rouellé (les deux premiers connaissent en partie une structure rendue linéaire par le passage de la route). Bion et Saint-Jean-du-Corail accompagnent la RD 32 sans pourtant que cette dernière n'influence leur structure urbaine.

Au sud encore, Saint-Gilles-des-Marais, Torchamp et Saint-Brice sont des bourgs de petite taille, à peine différents d'un gros hameau.

La commune de Domfront présente un site splendide qui fut au cours du temps magnifié encore par les constructions humaines. La ville constitue le bourg identitaire de l'ensemble paysager.



L'ensemble paysager de la Lande Pourrie et des vergers à poiriers possède deux sites déterminés comme majeurs pour l'Atlas des paysages du Parc. Il s'agit d'une part du site de Domfront et d'autre part de la Fosse Arthour. Ces deux sites ont comme caractéristique commune d'être fondés sur une coupure de la ligne gréseuse du relief armoricain. Leurs paysages sont donc essentiellement minéraux ; la cluse de Varennes à Domfront ayant par ailleurs été utilisée à des fins militaires (fortifications de Domfront qui ajoutent « des cailloux aux cailloux »). L'aire du site de Domfront dépasse cependant le rocher, ses pentes et les terrains situés en contrebas appartiennent également à son territoire. S'agissant de la Fosse Arthour, son patrimoine naturel reconnu et la présence de rochers sur lesquels flotte la légende arthurienne en font un site apprécié. Trois autres sites d'intérêt sont à signaler. Citons en premier lieu la commune de Lonlay-l'Abbaye pour la richesse de son patrimoine architectural, ce dernier étant à relier aux coteaux de la Varenne où se niche le bourg. Puis Saint-Bomer-les-Forges en raison de son patrimoine industriel ancien (forges de la Varenne fondées au 16^e s.) et de son patrimoine bâti (manoirs). Et enfin, Ger (dont les élus évoquent le télégraphe installé par Chape au 19^e s.) qui fut un centre de fabrication céramique important utilisant notamment les argiles de la Haute-Chapelle et de Saint-Gilles-des-Marais.

C'est avant tout la préservation des vergers haute-tige qui constitue l'enjeu pay-

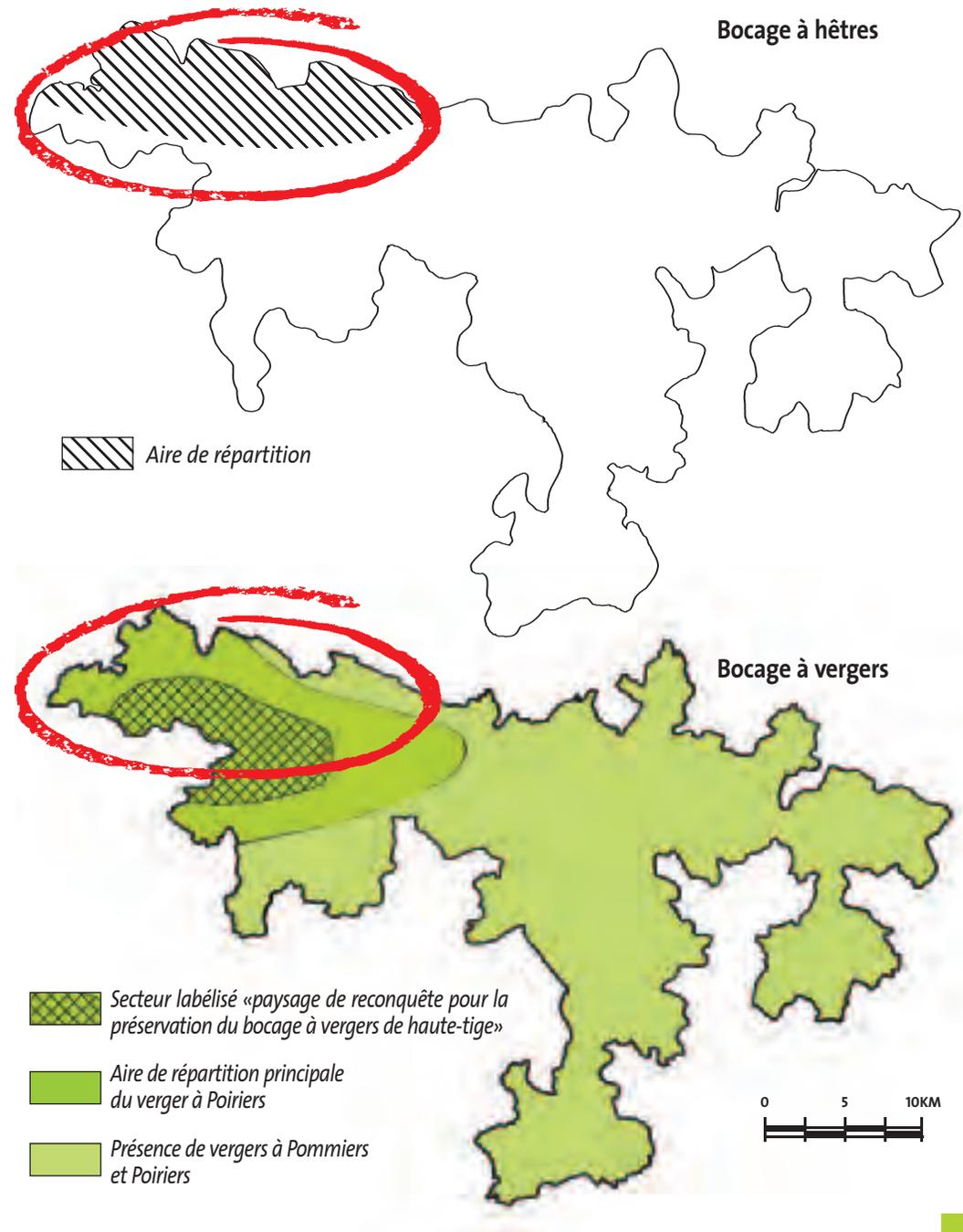
sager de ce secteur. Tous les outils allant dans le sens de la préservation, de la restauration, voire de la récréation de ces vergers mérite d'être considérés (outils incitatifs, fiscaux et juridiques, de sensibilisation, de valorisation économique, etc.). De même, le bocage situé dans la partie nord appelle une attention, en raison de la densité et de la qualité de la maille encore en place.

Quant à la Lande Pourrie, les boisements pourraient sans doute être renforcés. Cette forêt, frontière à l'époque des guerres opposant Maine et Normandie, est représentée sur les cartes anciennes comme une barrière épaisse et infranchissable. C'est ainsi que la logique historique trouverait intérêt aux renforcements de boisements de qualité entre Mortain et Domfront. La lecture géographique et historique de la ligne armoricaine se trouverait affirmée par ces boisements et par ceux proposés entre Andaines et Domfront.

Le secteur de la forêt de la Lande Pourrie possède par ailleurs des milieux naturels d'une grande richesse (landes, prairies...). Aussi, la dimension paysagère ne peut à elle seule être retenue quant à d'éventuels projets de boisement de ces terrains.

La vallée de l'Egrenne appelle quant à elle un processus inverse. Ses fortes pentes, hier ouvertes aux pâturages, présentent aujourd'hui des milieux naturels de lande extrêmement riches du point de vue des milieux naturels et sont d'une grande beauté. Il serait donc fort dommageable de voir ces terrains se boiser...

S'agissant du maillage routier, la RD 907 est une infrastructure importante quant à la découverte des paysages du sud de l'ensemble paysager. Sa position au sein du relief offre en effet la possibilité de surplomber la campagne bocagère, tandis que les hauteurs boisées apparaissent de loin en loin. Cette route appelle sans doute des aménagements paysagers sur l'ensemble de son itinéraire (qui est par ailleurs en continuité de la RN 176), elle suppose également des réflexions d'urbanisme, dans la mesure où cette voirie, de par son trafic, n'est pas sans influence sur la structure urbaine des communes traversées (Barenton, Saint-Georges-de-Rouelley et Domfront).



ATLAS DES PAYSAGES

ENSEMBLE PAYSAGER DE LA LANDE POURRIE & DES VERGERS À POIRIERS

Parc naturel régional Normandie-Maine



Parc et politique du paysage

Pour l'ensemble paysager de la Lande Pourrie et des vergers à poiriers, on retiendra principalement les orientations suivantes :

- un aménagement paysager adapté pour la RD 907
- le maintien des vergers à poiriers
- la valorisation du site de Domfront
- la mise en exergue des richesses de la vallée de l'Egrenne

UN AMENAGEMENT PAYSAGER ADAPTE POUR LA RD 907

La RD 907 est un axe stratégique majeur pour la découverte du territoire du Parc.

En effet, elle fait suite à la RN 12 comme «pénétrante» vers l'Ouest. C'est donc sur sa dimension de colonne vertébrale qu'il convient de s'appuyer.

L'objectif n'est pas ici de proposer des aménagements en linéaire sur l'ensemble de la voirie, mais plutôt d'entamer une réflexion sur la fonction distributrice de la route. En effet, la RD 907 traverse l'ensemble paysager de part en part et prend plus ou moins place sur la frontière entre le haut et le bas pays. Au nord, la forêt et ses pentes s'off-

rent aux regards, tandis qu'au Sud, le bocage blanchit au printemps en raison de la floraison des poiriers.

La route départementale est donc par elle-même un excellent support pour attirer l'attention des visiteurs vers l'intérieur des terres, vers les paysages contrastés du haut et du bas pays. C'est sur cette piste que la valorisation de l'axe routier et du territoire doit s'orchestrer.

LE MAINTIEN DES VERGERS A POIRIERS

Le Parc naturel régional et ses partenaires se sont déjà fortement investis pour le maintien et le redéploiement de ce verger très spécifique.

Ces actions qui visent tant la production agricole que la transformation de cette même production reste un axe majeur de la politique du Parc.

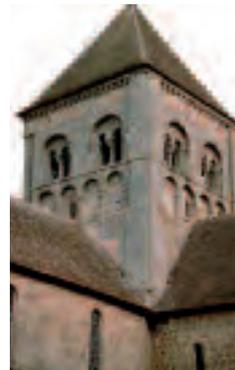
Le paysage des vergers à poiriers est particulier en Normandie, dans la mesure où la silhouette des poiriers est très différente de celle des pommiers. La reconnaissance de ce verger et des produits de terroir afférents est patente. Si tous s'accordent à en dire la valeur, la politique de préservation, voire de développement ou de reconstitution de ces vergers, est une affaire de longue haleine.

Les actions doivent viser non seulement le monde agricole, mais aussi les communes et les particuliers, dans l'objectif de la préservation de l'existant et de la recréation d'une certaine densité de fruitiers. Les terrains communaux, les jardins privés, les espaces libres des zones d'activités, les bords de routes, etc. sont autant d'espaces où le poirier de haute-tige peut prendre

place et signer la spécificité d'un territoire. Aussi convient-il de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire aux différents intérêts de ces arbres fruitiers.

LA VALORISATION DU SITE DE DOMFRONT

Le site présente de multiples richesses paysagères, architecturales, urbaines, géologiques et environnementales. Les travaux menés par différents partenaires du Parc tendent tous à valoriser ce patrimoine exceptionnel.



Domfront possède sans nul doute un site remarquable et un patrimoine architectural qui font sa renommée. Les enjeux d'avenir sont essentiellement liés au développement de l'urbanisation

aux pieds du piton rocheux. Il importe donc que les différents enjeux soient considérés, notamment dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme et que des réflexions spécifiques soient engagées sur les aspects paysagers.

LA MISE EN EXERGUE DES RICHESSES DE LA VALLEE DE L'EGRENNE

Cette vallée présente des paysages étonnants et rares au sein Parc naturel régional.

C'est la richesse du milieu naturel qui confère au relief un paysage remarqua-

ble, dans lequel s'inscrit le centre-bourg de Lonlay-l'Abbaye.

La vallée de l'Egrenne fait l'objet d'attentions nombreuses liées à la richesse biologique de certaines de ses pentes (landes tourbeuses...). Le paysage ne peut seul suffire à la mise en place d'un projet en faveur de la vallée et de ses habitants. Il convient de coupler les approches environnementales aux approches paysagères afin de déterminer des orientations d'actions et de gestion. Les teintes de la lande qui varient avec les saisons, l'aspect de cette végétation, les essences végétales elles-mêmes sont autant d'éléments constitutifs des paysages de la vallée qui pourraient influencer les aménagements y prenant place.



L'ATLAS DES PAYSAGES a été réalisé
avec le concours financier de

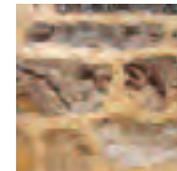


Maison du Parc
BP 05 - 61320 Carrouges
Tél. 02 33 81 75 75
Fax 02 33 28 59 80
parc.normandie-maine@wanadoo.fr
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

ENSEMBLE PAYSAGER DE MULTONNE-PAIL

ATLAS DES PAYSAGES

Parc naturel régional Normandie-Maine



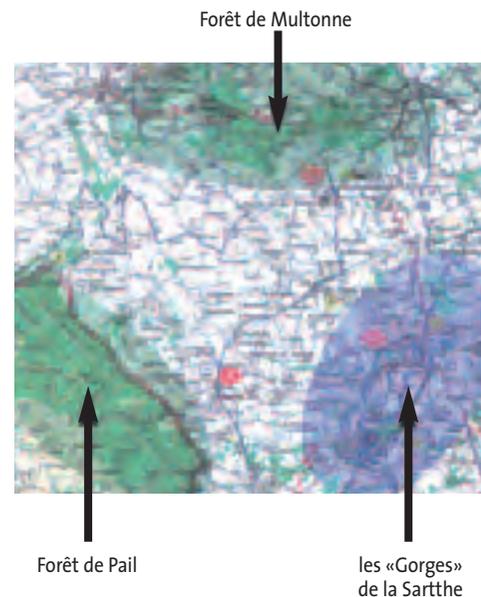


Cet ensemble paysager est sans nul doute le plus complexe du territoire du Parc. La topographie s'allie à la géologie pour offrir des paysages parfois extrêmes et particulièrement expressifs.

L'ensemble paysager se fonde sur un vaste triangle dont les trois sommets sont :

- la forêt dominante de Multonne,
- la forêt perchée de Pail,
- le site en creux des Alpes mancelles.

Ailleurs (au centre de ce triangle et sur ses franges), le relief s'adoucit, offrant aux regards de douces et reposantes ondulations.



La forêt de Multonne présente, sur l'ensemble ou presque de sa surface, des terrains mouvementés avec quantité de pentes à plus de 10 %. Elle offre des points hauts favorables à la découverte des paysages environnants. Citons, à juste titre, le Mont des Avaloirs, point culminant de l'Ouest français, à 416 mètres d'altitude...

La route nationale 12, tracée en contrebas, ouvre de belles perspectives sur le massif, même si les bosquets ou les haies bocagères, hautes et fournies, les occultent trop souvent.

Au sud, la découverte de la forêt appelle une autre échelle de temps et de circulation car les horizons boisés se révèlent au détour d'une route tortueuse.

A quelques encablures, se distingue la forêt de Pail qui n'appartient que pour une faible partie au territoire du Parc. Mais sa corniche est un élément marquant qui propose des vues splendides sur les contrées s'étalant à ses pieds.

Entre Multonne et Pail, une ligne de crête accueille des boisements discontinus, mais qui témoignent de la "fraternité géologique" des deux massifs.



La troisième présence boisée de l'ensemble paysager correspond au site des Alpes mancelles. Toutefois, cette entité se distingue par

des particularités géologiques résultant en particulier du phénomène de surimposition des cours d'eau. Le paysage qui leur est associé correspond aux profondes gorges de la Sarthe. Aujourd'hui, la végétation a conquis les pentes abruptes en rivalisant avec la roche et les pierriers...

Les Alpes mancelles offre ainsi un site exceptionnel tant au plan de la géomorphologie que des richesses naturelles. Ces spécificités ont d'ailleurs été reconnues d'intérêt patrimonial par le classement d'une partie du site (décret du janvier 1995).

Bien que la nature ait été l'artisan patient de ces espaces somptueux, l'Homme est venu, au fil du temps, ajouter sa touche en bâtissant, avec les pier-

ATLAS DES PAYSAGES

ENSEMBLE PAYSAGER DE MULTONNE-PAIL

Parc naturel régional Normandie-Maine

res de pays (grès, schistes, roussard), de magnifiques villages et hameaux.

Le bocage de l'ensemble paysager s'affiche sous différentes formes. Tantôt, ce sont des auréoles bocagères qui accompagnent les espaces boisés (Multonne et Pail). Tantôt, c'est un bocage de densité moyenne qui colonise des pentes relativement fortes ou qui se remarque le long d'un cours d'eau ; il est parfois en lien avec des boisements épars.

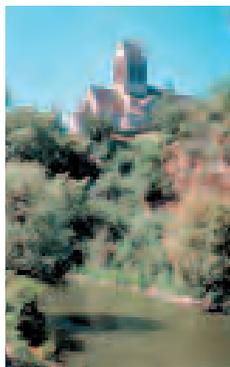
Partout ailleurs, le bocage semble "se déliter". Le phénomène touche par exemple une grande partie du pays de Gaultier, entité située vers le sud et dont le relief est constitué d'une suite de collines et de vallons parallèles. La partie orientale de l'ensemble paysager, en bordure de la plaine d'Alençon, ainsi qu'une enclave dans les environs de Saint-Pierre-des-Nids, présentent également des paysages ouverts ou semi-ouverts. De même, dans sa partie nord, ce sont les labours qui dominent les herbages.



Nombreux sont les bourgs linéaires (organisés le long des routes). Parmi ceux-ci, Pré-en-Pail et Saint-Denis-sur-Sarthon affichent tous deux une position stratégique. Situés de part et d'autre de la forêt de Multonne, sur un axe majeur (RN 12),



ils sont l'un comme l'autre des lieux de « passages obligés » entre l'Est et l'Ouest, et dans une certaine mesure, entre le Nord et le Sud du territoire du Parc. C'est à ce titre qu'ils ont été retenus comme bourgs identitaires de l'ensemble paysager ; la vallée du Sarthon venant par ailleurs structurer la commune de Saint-Denis.



L'ensemble paysager est sillonné par de multiples routes intéressantes pour la perception des paysages. C'est le cas de la RN 12 évoquée plus haut. Quant à la RD 20 (en Mayenne), elle permet de gravir la surprenante Corniche

de Pail qui offre alors de vastes panoramas. Plus loin, une petite route ornaise (RD 315) traverse le village d'Héloup pour une découverte en profondeur des paysages, puis elle est relayée par des itinéraires tortueux qui affrontent les reliefs montagnards de la vallée de la Sarthe.

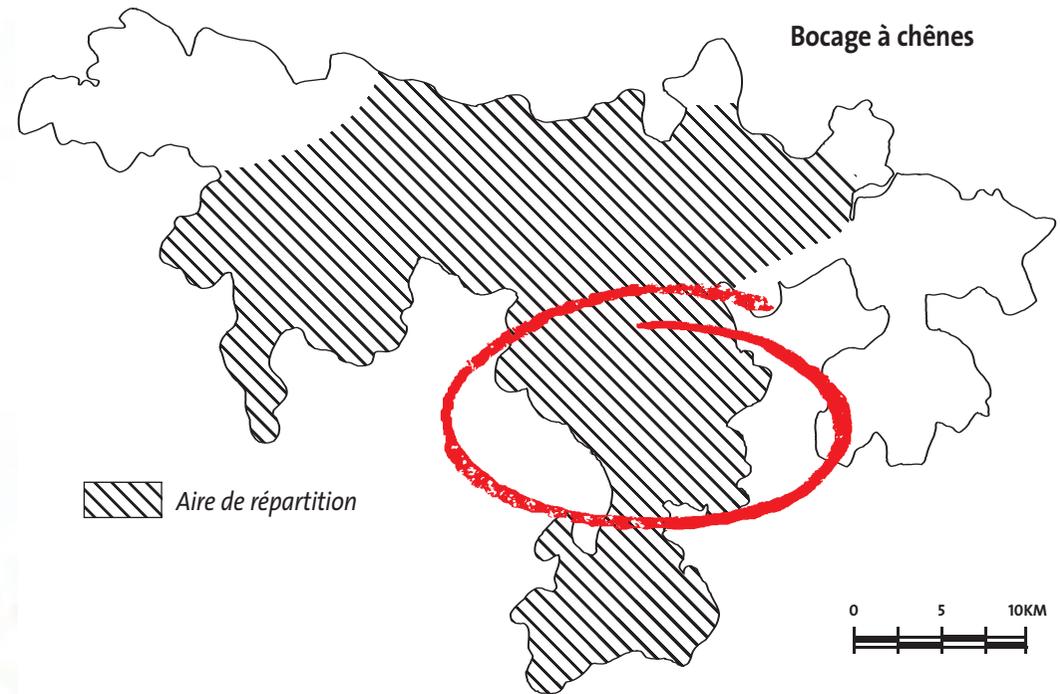
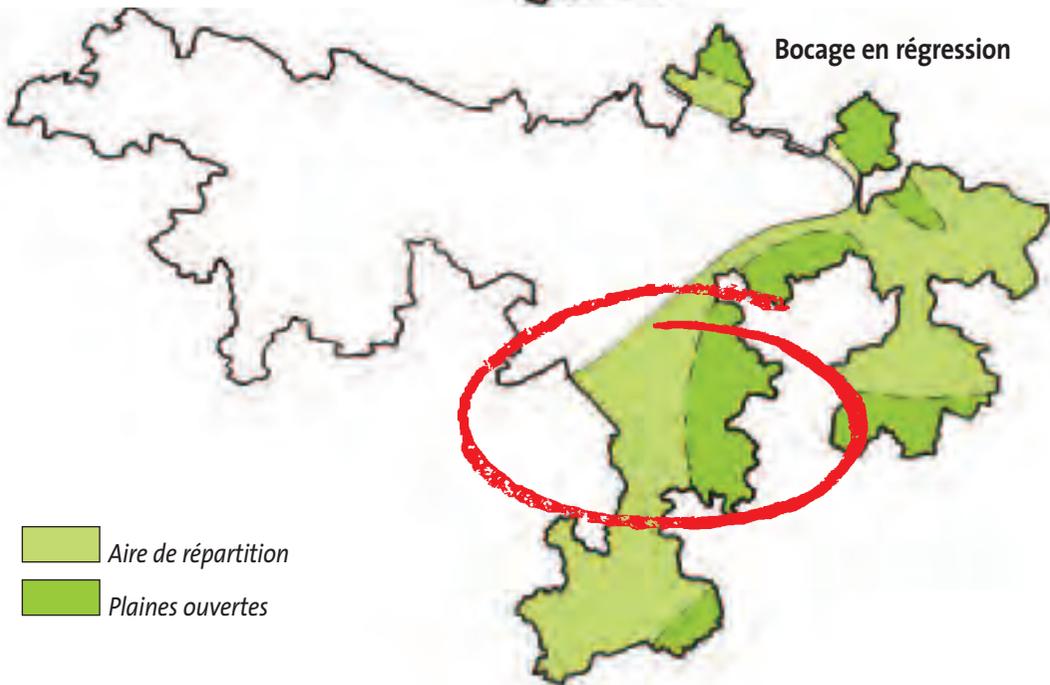
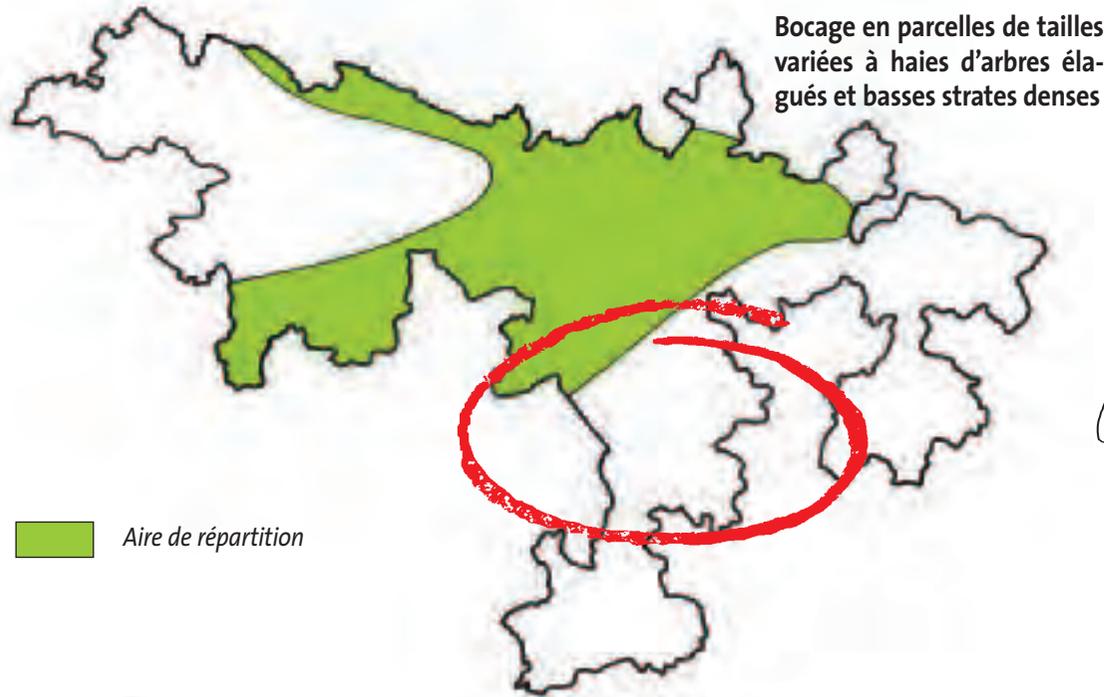
A la jonction de plusieurs voies, St-Pierre-des-Nids occupe une position stratégique. La carte de Cassini, datant de la fin du XVIII^{ème} siècle, témoigne déjà de la présence marquée de ce "village carrefour" de la Poôté (ancien toponyme) et de « bourg relais » entre deux secteurs d'implantation sidérurgiques (forges).

L'ensemble paysager de Multonne - Pail - Alpes mancelles propose un grand nomb-

re de sites d'intérêt. Cette caractéristique est à relier à la diversité des ambiances paysagères. C'est ainsi que s'affiche le site des Alpes mancelles dont les particularités impressionnent... La Corniche de Pail est également un site majeur, dans la mesure où sa richesse paysagère se mêle à son intérêt biologique : le maintien de fenêtres ouvertes sur le paysage intéresse autant le promeneur que le naturaliste. Les belvédères de la forêt de Multonne sont bien entendu inévitables pour la découverte du patrimoine ; l'édifice réalisé au Mont des Avaloirs permettant aujourd'hui de dépasser la cime des arbres...

Les autres sites d'intérêt, plus discrets, présentent principalement une richesse architecturale à laquelle vient parfois s'adjoindre la présence de l'eau. Tels sont les sites de Saint-Georges-le-Gaultier, de Gesvres, d'Assé-le-Boisne, de Sougé-le-Ganelon, de Mieucé, de Pacé, etc.

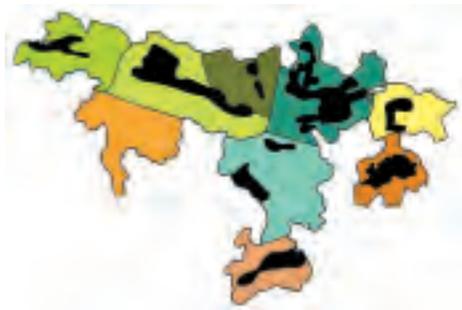
L'avenir des paysages tient au maintien de la richesse et de la diversité des ambiances que l'on peut trouver. Si le site des Alpes mancelles fait l'objet de tous les regards, il ne doit pas « occulter » les forêts de Multonne et de Pail, ou bien encore les bocages accompagnant les espaces aux paysages semi-ouverts, les villages de caractère évoluant plus ou moins sous la pression urbaine d'Alençon... Ici, l'authenticité est reine et tous les projets méritent d'être étudiés finement afin de préserver les spécificités paysagères et de les valoriser au mieux.



ATLAS DES PAYSAGES

ENSEMBLE PAYSAGER DE MULTONNE-PAIL

Parc naturel régional Normandie-Maine



Parc et politique du paysage

L'ensemble paysager connaît çà et là des évolutions négatives liées notamment à l'ouverture des paysages bocagers. Le site remarquable des Alpes mancelles appelle, quant à lui, une dynamique de valorisation. Ainsi convient-il de concevoir une stratégie d'aménagement et de développement qui pourrait s'articuler autour de trois objectifs, à savoir :

- une valorisation du site des Alpes mancelles,
- une meilleure prise en compte du paysage le long de la RN 12,
- une invitation à la découverte des milieux naturels particuliers.

UNE VALORISATION DU SITE DES ALPES MANCELLES

L'entité géographique des Alpes mancelles offre un patrimoine naturel et historique d'intérêt et de qualité qu'il convient de valoriser, en raisonnant simultanément plusieurs processus permettant de générer un développement local, notamment touristique.

Ainsi, le Parc a proposé une programmation se traduisant par :

- la mise en place de parcours pédagogiques (sur les thèmes de la géologie et de la géomorphologie notamment) qui se dévoilent au détour de multiples itinéraires de randonnée,

- la création d'une Z.P.P.A.U.P. (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) sur les territoires communaux de St-Léonard-des-Bois, St-Pierres-des-Nids, Moulins-le-Carbonnel et St-Cénéri-le-Gérei. Il s'agit de proposer une manière de valoriser les espaces bâtis, par le biais notamment de préconisations relatives à l'occupation du sol, à l'aspect des constructions, etc.

- des actions visant à améliorer l'accueil des visiteurs et leur prise en charge dès leur arrivée, considérant que les lieux les plus fréquentés n'étaient pas assez « mobilisateurs ». A cet effet, il est apparu opportun de prévoir la restructuration de l'aire de stationnement de St-Cénéri-le-Gérei, par le biais d'une requalification paysagère adaptée et d'une présentation des formules de découverte offertes pour la visite d'un des "Plus beaux villages de France" et de ses environs.

UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES LE LONG DE LA ROUTE NATIONALE 12

Le projet de mise à 2x2 voies de la route nationale 12 au niveau de St-Denis-sur-Sarthon aura un impact paysager et environnemental qui mérite une prise en compte particulière.

Il convient, à ce titre, de suivre les étapes des évolutions à venir pour une meilleure maîtrise des aménagements connexes :

traitement des bords de voies et des nouvelles perspectives, requalification des sections déclassées de la RN, mutations urbaines des communes traversées, etc. L'approche des paysages dans le cadre d'un tel projet ne doit donc pas se limiter à la l'infrastructure seule mais s'étendre aux espaces périphériques et notamment au bourg.

Quelles que soient les évolutions liées au passage de la RN 12, St-Denis-sur-Sarthon comme Pré-en-Pail (désignés "bourgs identitaires" de l'ensemble paysager) sont aux prises avec un développement urbain qui doit témoigner d'une recherche d'harmonie entre dynamisme économique (zones d'activités) et qualité du cadre de vie.

UNE AMELIORATION DES COMPOSANTES PAYSAGERES ET HYDRAULIQUES



Le Conseil régional des Pays de la Loire propose (depuis 1996) une politique d'aménagement et de mise en valeur durable des territoires, en faveur de la protection de l'environnement. Cette préoccupation se traduit par la mise en œuvre de Conventions Régionales d'Amélioration des Paysages et de l'Eau (C.R.A.P.E.),

remarquables outils de connaissance et d'action. Il s'agit d'une démarche contractuelle permettant, sur la base d'une étude préalable des territoires retenus, de mesurer les enjeux locaux puis d'élaborer un programme d'actions pluriannuel et de hiérarchiser les priorités d'intervention.

Il est prévu que cette politique soit impulsée par le Parc naturel régional.

UNE INVITATION A LA DECOUVERTE DES MILIEUX NATURELS PARTICULIERS

Depuis juillet 1999, la terrasse sommitale du belvédère des Avaloirs est équipée d'une table de lecture des paysages. Cet aménagement s'inscrit dans un programme touristique visant à expliquer les composantes du territoire du Parc sur quatre points hauts ; chacun d'eux étant "dédié" à un des quatre éléments (eau, terre, air, feu). C'est l'élément "terre" qui a été privilégié au Mont des Avaloirs. Le Parc y a installé des bornes informatives présentant les principales roches qui composent le sous-sol de son territoire. Une autre façon d'appréhender et d'interpréter le paysage...

La Corniche de Pail s'affiche également comme un site exceptionnel, tant sur le plan des panoramas offerts que des spécificités biologiques qu'elle révèle. Une gestion adaptée des milieux particuliers est mise en œuvre depuis plusieurs années, dans l'objectif de maintenir la biodiversité. Pour un meilleur éclairage sur les opérations réalisées, des actions d'ordre pédagogique restent à développer.



L'ATLAS DES PAYSAGES a été réalisé
avec le concours financier de



Maison du Parc
BP 05 - 61320 Carrouges
Tél. 02 33 81 75 75
Fax 02 33 28 59 80
parc.normandie-maine@wanadoo.fr
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

ENSEMBLE PAYSAGER DE PERSEIGNE

ATLAS DES PAYSAGES

Parc naturel régional Normandie-Maine



Parc naturel régional Normandie-Maine



Organisé autour de la forêt de Perseigne, cet ensemble paysager correspond à la dernière expression du Massif armoricain qui émerge comme une île au milieu des terrains sédimentaires du Bassin parisien.



La forêt de Perseigne est de dimension modeste, elle représente un peu plus de 5000 hectares essentiellement domaniaux. Elle offre des paysages contrastés liés à la juxtaposition de parcelles de résineux et de peuplements de feuillus. Ce véritable "bastion" est entaillé par des vallées profondes convergeant au sud vers Neufchâtel-en-Saosnois et nord vers la Fresnaye-sur-Chédouet. Il présente par ailleurs des pentes particulièrement raides en lisière septentrionale. Visibles à trente kilomètres à la ronde, les paysages forestiers méritent que le plus grande attention leur soit portée.

Les villages des alentours entretiennent des relations de proximité avec la forêt. C'est le cas par exemple de la Fresnaye-sur-C., de Louzes, d'Aillières-Beauvoir, de Villaines-la-Carelle, de Neufchâtel-en-S. Le village de Saint-Rigomer-des-Bois pré-

sente, quant à lui, une situation particulière face au développement forestier. Il est situé en lisière de la forêt domaniale, se trouve enserré au nord comme au sud par des boisements, au sein d'une quasi-clairière. Livet-en-Saosnois occupe un site particulier de butte entre deux vallons. Plus éloigné du massif, Bourg-le-Roi est blotti dans ses remparts (le territoire communal est réduit à la fortification).



L'ensemble paysager de Perseigne ne présente pas de bourg identitaire. Mais signalons la présence des deux pôles urbains d'Alençon et de Mamers situés de part et d'autre, et qui rayonnent très directement, en terme de fréquentation, sur l'espace forestier.

La forêt de Perseigne domine des plaines offrant des paysages ouverts et correspondant à de vastes parcelles portant notamment des cultures céréalières. Le bocage est ici de création tardive et sa disparition y semble plus rapide qu'ailleurs... Les lisières forestières se parent d'un semi-bocage (sur fortes pentes) et, de manière générale, la haie

se simplifie progressivement pour ne garder que quelques arbres. Il subsiste toutefois les caractéristiques d'un bocage à chênes et à ormes bien que la graphiose ait décimé ces derniers. Si la recherche de souches résistantes ne paraît pas avoir encore totalement abouti, il faut reconnaître que le bocage à ormes est souvent constitué d'un cortège floristique méritant une meilleure valorisation.

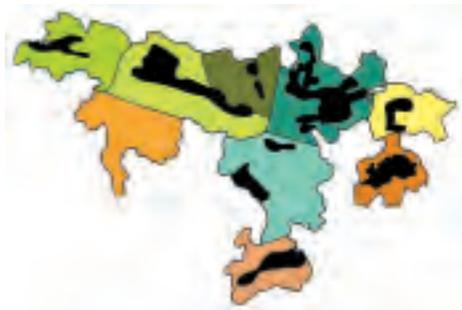
Le paysage de champs ouverts, plus particulièrement présent à l'est et au sud du massif forestier, n'est pas dénué d'arbres. Toutefois, il présente des évolutions « radicales » liées aux coupes d'arbres isolés. À cet égard, des opérations pilotes ont visé le développement d'aides en faveur de la restauration du bocage (se traduisant notamment par la replantation d'alignements avec des sujets plus forts qu'en plantation de haies brise-vent). De telles initiatives semblent aller dans le sens d'un bocage de type « anglais ».

Au plan patrimonial, deux sites se distinguent. Le plus vaste forme un ensemble reliant la vallée de l'Enfer (située à l'intérieur de la forêt) à l'ancienne abbaye de Perseigne. Il s'agit d'un site couplant une nature, forte et expressive, et un site culturel d'origine religieuse. Le second site phare correspond aux fortifications de la commune de Bourg-le-Roi, témoin d'une architecture militaire exceptionnelle.

ATLAS DES PAYSAGES

ENSEMBLE PAYSAGER DE PERSEIGNE

Parc naturel régional Normandie-Maine



Parc et politique du paysage

Sur la base des potentiels énumérés plus haut, seront principalement retenues les orientations suivantes :

- l'intégration paysagère des sièges d'exploitation agricole,
- la gestion forestière des fortes pentes,
- la restructuration du bocage,
- la valorisation du site de Bourg-le-Roi.

L'INTEGRATION PAYSAGERE DES BATIMENTS D'EXPLOITATION AGRICOLE

La fragilisation, voire la disparition du bocage, entraîne une visibilité accrue des bâtiments d'exploitation, notamment des constructions liées aux modes de production d'aujourd'hui. Une politique en faveur d'une meilleure intégration paysagère de ces bâtiments est à développer.

Une expérimentation menée par le Parc, en collaboration avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et la Chambre d'agriculture de la Sarthe consiste à proposer un guide de recommandations visant à des aménagements paysagers de qualité.

LA GESTION FORESTIERE DES FORTES PENTES

Les fortes pentes internes au massif ont fait l'objet d'un enrésinement sévère. Celles-ci correspondent toutefois aux secteurs qui peuvent aujourd'hui susciter une fréquentation touristique liée au souhait de découvrir, notamment par la randonnée, l'union entre pierre et végétal...

Pour amoindrir les effets de monotonie paysagère provoquée par le phénomène d'enrésinement, il conviendrait de rechercher d'autres modes de gestion sylvicole, en ouvrant la porte, par exemple, à la plantation d'essences feuillues sur des parcelles où serait appliquée une gestion forestière plus diversifiée. Par ailleurs, l'exploitation des résineux en futaies régulières suppose à terme des coupes "à blanc" occasionnant des vides forestiers et créant ainsi des ruptures paysagères importantes et durables.

Dans le cadre de la prévision d'un nouveau plan d'aménagement forestier, il paraît opportun de programmer la réalisation d'une étude préalable visant à intégrer les problématiques du paysage pour une meilleure gestion des boisements.

VERS UNE RESTRUCTURATION DU BOCAGE ?

Un travail sur les formes et les essences ainsi qu'un entretien du maillage permettraient de promouvoir les plantations traditionnelles. Il s'agirait également de proposer une source d'inspiration pour les projets paysagers.

Il s'agit traditionnellement d'un bocage à ormes, aujourd'hui déstructuré (phénomène lié en particulier à la graphiose) où dominent arbres isolés et haies basses.

LA VALORISATION DU SITE DE BOURG-LE-ROI

La commune de Bourg-le-Roi a de quoi surprendre. Sa dimension modeste en fait une curiosité, mais c'est surtout son patrimoine architectural qui attire l'attention.

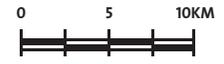
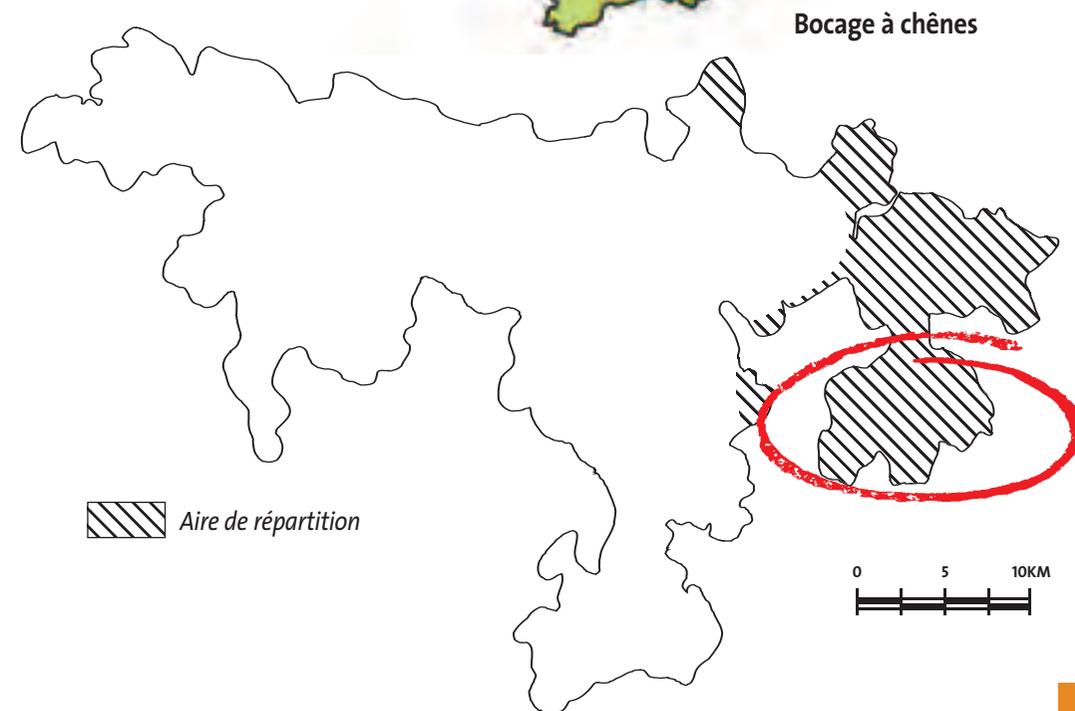
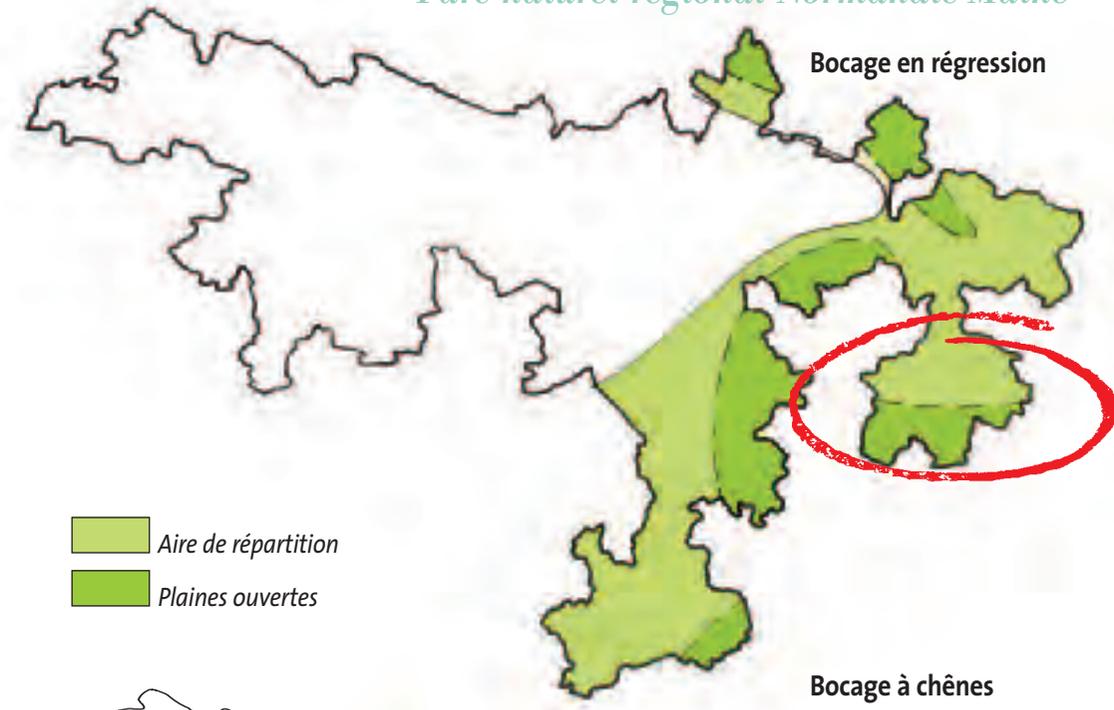
L'origine de la création de la place forte de Bourg-le-Roi ne fait pas de doute. Le site présente des éléments de fortifications moyenâgeuses avec motte féodale et donjon. Les fortifications extérieures et les deux portes (classées au titre des Monuments historiques) remontent au XII^{ème} siècle.

Ainsi repliée dans "ses murs", la bourgade mérite une valorisation du "petit condensé" d'architecture militaire et une meilleure promotion au travers d'une synergie prenant en compte l'existence des autres sites d'intérêt touristique situés à proximité.

ATLAS DES PAYSAGES

ENSEMBLE PAYSAGER DE PERSEIGNE

Parc naturel régional Normandie-Maine





L'ATLAS DES PAYSAGES a été réalisé
avec le concours financier de

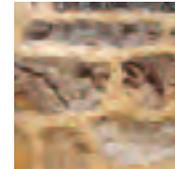


Maison du Parc
BP 05 - 61320 Carrouges
Tél. 02 33 81 75 75
Fax 02 33 28 59 80
parc.normandie-maine@wanadoo.fr
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

ENSEMBLE PAYSAGER DE SILLÉ

ATLAS DES PAYSAGES

Parc naturel régional Normandie-Maine





Le secteur de Sillé appartient au Massif armoricain, mais constitue une entité détachée de la barre gréseuse qui structure le territoire du Parc selon la direction ouest/est. La forêt de Sillé occupe en effet une crête de l'extrémité occidentale des Coëvrons.

Le massif de Sillé est très étiré et se montre souvent très étroit sur la direction nord/sud. Il présente un relief particulièrement tourmenté et laisse deviner des modes de gestion forestière orientés vers la futaie régulière. Ainsi, se résument les principales caractéristiques de la forêt de Sillé, auxquelles il convient d'ajouter l'existence d'un étang dont la vocation récréative est affirmée.

Les paysages agricoles sont encore à dominante bocagère. Il s'agit d'un bocage au maillage relativement bien constitué, mais qui a tendance à se raréfier dans la partie sud. Ce maillage est beaucoup plus présent dans les vallons et vallées, lorsque le relief s'accroît et que le maintien des sols justifie la haie. Autour de Vimarcé et de Saint-Pierre-sur-Orthe, une poche bocagère dense offre l'illustration d'un paysage préservé. Le bocage est également bien présent aux abords des sièges d'exploitation agricole ou des hameaux.

Dans les espaces plus ouverts, les arbres et les haies agrémentent également tous les plans du paysage contemplé. Ainsi, par exemple, le secteur dit du "Gaultier" (au nord de l'ensemble paysager) a certes

connu un "déboisement" très important, mais ses paysages montrent le plus souvent une répartition équilibrée, harmonieuse des éléments végétaux.

Sillé-le-Guillaume représente le bourg identitaire de l'ensemble paysager qui porte son nom. La commune, du fait de son implantation sur les pentes armoricaines, est visible depuis les contrées situées plus au sud. La route départementale qui arrive du Mans offre, grâce aux mouvements du relief, une vue intéressante sur le château, l'église et la ville ancienne.

Mais Sillé connaît des extensions urbaines de part et d'autre des pénétrantes et là où le relief s'apaise. Ce phénomène concerne en particulier les entrées de ville qui méritent donc une prise en compte particulière.

L'étang de Sillé constitue un des sites d'intérêt. Mais, dans une approche paysagère, il convient de considérer un périmètre étendu à la forêt qui l'enserme ainsi que les relations entre le site et la ville de Sillé. En effet, une réflexion sur les abords de l'étang uniquement ne parviendrait pas à prendre en compte l'ensemble des enjeux d'un tel site.

Le village de Mont-Saint-Jean présente également un site d'intérêt patrimonial par sa position géographique : les pentes des vallées de l'Orthe et de son affluent offrent au village une étonnante position perchée ; quelques boisements en ponctuent les abrupts.



L'avenir de l'ensemble paysager de Sillé appelle par ailleurs une forte prise en compte du paysage dans les projets de plantations. Sur les pentes à plus de 10%, nombreuses dans ce secteur, des évolutions vers le boisement sont prévisibles. Ici, comme dans les autres «ensembles paysagers armoricains», ce sont les boisements s'inscrivant dans la logique est/ouest qui perturbent le moins les paysages. Ainsi, le village du Grez serait le seul à pouvoir craindre une fermeture excessive de ses alentours.

La recherche de l'équilibre entre espaces agricoles ouverts et espaces bocagers doit être également une préoccupation de ce territoire.

ATLAS DES PAYSAGES

ENSEMBLE PAYSAGER DE SILLÉ

Parc naturel régional Normandie-Maine



Parc et politique du paysage

Considérant les potentiels énumérés plus haut pour l'ensemble paysager dit de Sillé, on retiendra les orientations suivantes :

- un aménagement paysager pour le site de l'étang de Sillé,
- une meilleure maîtrise du développement la zone d'activités de Sillé-le-Guillaume et du contournement routier de la ville,
- une prise en compte de la dimension paysagère de la carrière de Rouessé,
- un plan d'aménagement forestier connoté « paysage »,
- une invitation et un accompagnement à la découverte du territoire.

UN AMENAGEMENT PAYSAGER POUR LE SITE DE L'ETANG DE SILLE

L'étang de Sillé est un des sites à forts enjeux repérés dans l'atlas des paysages. Seul étang forestier de cette dimension dans le Parc naturel régional, une attention toute particulière devrait lui être portée et ce, dans l'objectif de permettre l'harmonieuse cohabitation des vocations de l'étang et de ses abords, à savoir :

- la vocation récréative et de loisir,

- la vocation d'un espace naturel à "l'interface" eau-forêt.

Il apparaîtrait opportun d'engager, sur la base d'un partenariat associant tous les usages du site, une réflexion dans la perspective :

- d'établir un état des lieux recensant les richesses naturelles et paysagères du site ainsi que les usages en place,
- d'étudier finement les aires de stationnement, les constructions liées aux activités de loisirs, le mobilier lié à l'accueil du public et tous les objets témoignant des usages anthropiques du site pour une meilleure intégration dans le site,
- de définir un plan qui traduise un projet d'aménagement et une gestion du site à court, moyen et long terme.

UNE MEILLEURE MAITRISE DU DEVELOPPEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DE SILLE-LE-GUILLAUME ET DU CONTOURNEMENT ROUTIER DE LA VILLE

La commune de Sillé-le-Guillaume connaît un développement de ses activités industrielles, artisanales et commerciales, au sud de la ville et tout particulièrement le long de la RD 310. Cette voirie présente un double intérêt au regard des paysages :

- elle est l'une des voies convergeant vers Sillé et le site de développement économique correspondant dès lors à une entrée de ville,
- sa position géographique la place au pied de la forêt de Sillé avec des vues sur cette dernière.

Les ambitions de développement de la commune, voire de la communauté de communes, sur cette entrée de Sillé méritent une réflexion de nature à assurer une certaine qualité urbaine, architecturale et paysagère.

En s'inspirant des textes relatifs aux entrées de ville (cf. code de l'urbanisme), les conclusions des travaux d'étude pourraient être transcrites au sein du Plan Local d'Urbanisme.

Un contournement de la ville est par ailleurs prévu par le nord-est. La prise en compte du paysage doit être une préoccupation constante de cet aménagement au regard des intérêts de la commune. Le relief, les vues sur le château et l'église, les chemins de promenade et de randonnée, ainsi que la relation à la forêt méritent d'être soigneusement pris en compte, tandis que les options retenues vis-à-vis de ces composantes devront être justifiées.

UNE PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION PAYSAGERE DE LA CARRIERE DE ROUESSE

Le site d'extraction de Rouessé présente un fort impact paysager.

Dans le cadre de projets d'extension, il conviendra également de prendre en compte la dimension paysagère, sans négliger la requalification du site sur les terrains déjà exploités. La réflexion s'attachera tout particulièrement aux vues extérieures donnant sur la carrière, et visera à minimiser l'impact visuel des installations d'extraction et à rechercher des cadrages capables d'occulter ou de théâtraliser les vues sur les sites de taille.

UN PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER CONNOTÉ « PAYSAGE »

Dans le cadre de la révision des plans d'aménagement des forêts, la charte du Parc naturel régional Normandie-Maine exprime la nécessité de prendre en compte les composantes « paysage » et « biodiversité » des forêts.

En partenariat avec l'Office National des Forêts, le Parc a programmé une démarche innovante faisant appel à des études paysagères préalables à l'élaboration des préconisations énoncées en matière de gestion sylvicole. Le massif forestier de Sillé est concerné.

UNE INVITATION ET UN ACCOMPAGNEMENT A LA DECOUVERTE DU TERRITOIRE

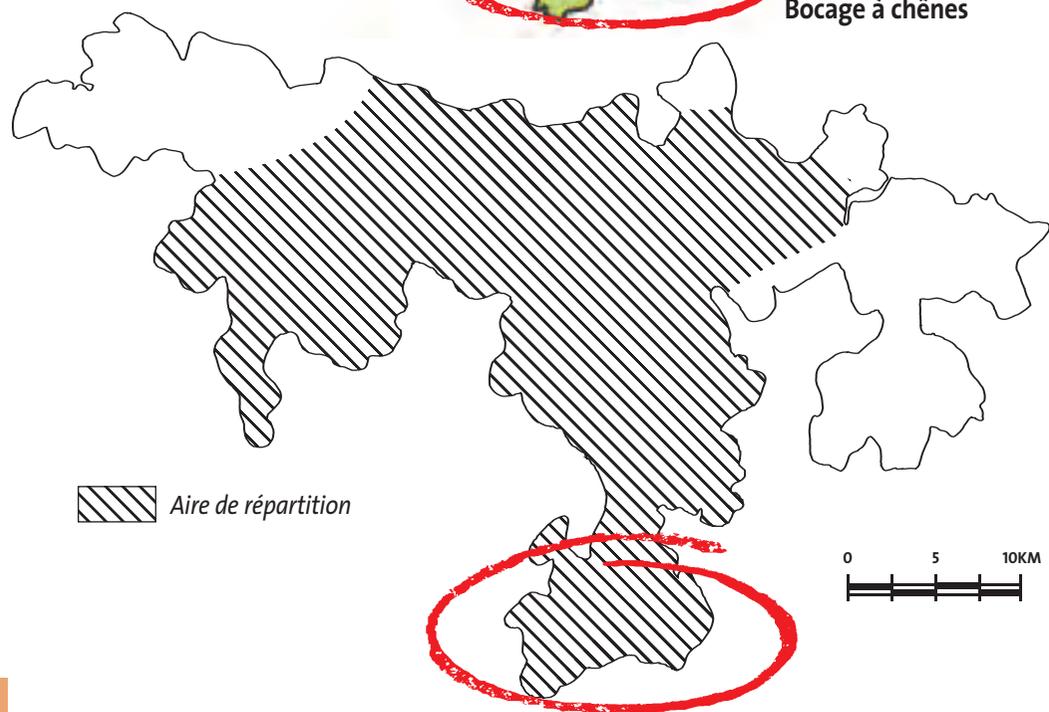
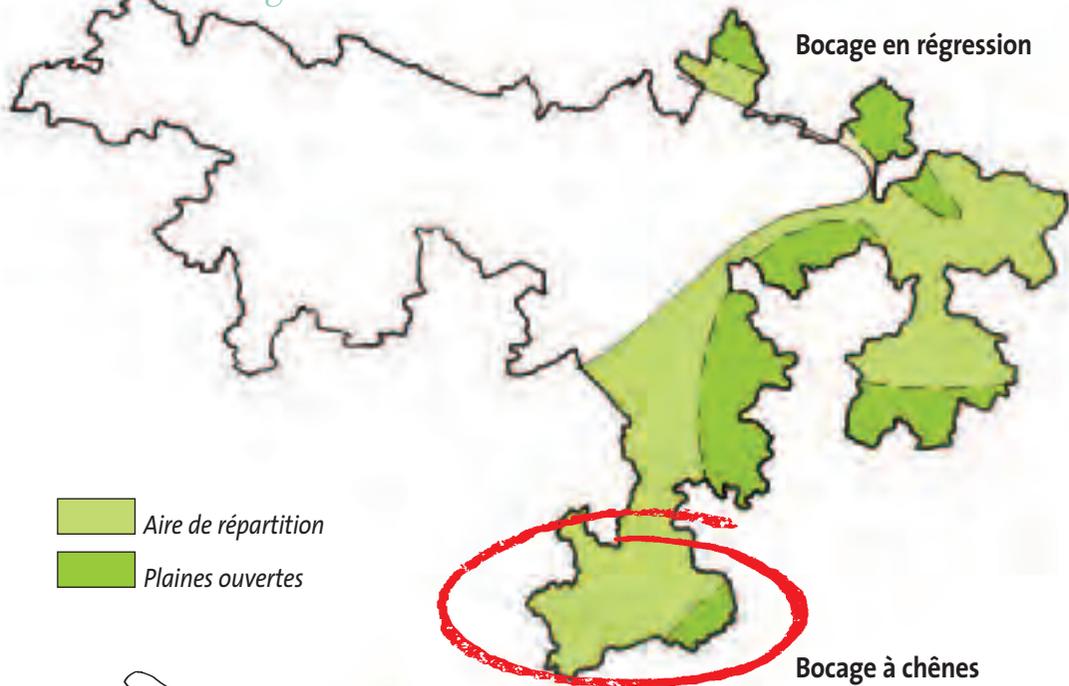
La commune de Mont-Saint-Jean offre un site d'intérêt repéré par l'Atlas des paysages.

La commune dispose en effet d'un relief original, plaçant le bourg au sommet d'une butte. Ainsi bénéficie-t-on de larges vues panoramiques sur l'ensemble des paysages périphériques, et notamment sur la forêt de Sillé. De plus, des éléments de patrimoine ponctuent la campagne. Il apparaîtrait intéressant d'initier une politique de valorisation sous la forme d'un sentier de découverte.

ATLAS DES PAYSAGES

ENSEMBLE PAYSAGER DE SILLÉ

Parc naturel régional Normandie-Maine





L'ATLAS DES PAYSAGES a été réalisé
avec le concours financier de



Maison du Parc
BP 05 - 61320 Carrouges
Tél. 02 33 81 75 75
Fax 02 33 28 59 80
parc.normandie-maine@wanadoo.fr
www.parc-naturel-normandie-maine.fr